

388w7

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2006

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Madame BOCQUET va procéder à l'appel.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mme CAPON, M. CHARLES, Mme CLERBOUT, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mmes DESWARTE, ESCANDE, FILLEUL, MM. FLEJSZEROWICZ, FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, MM. THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes CARLIER (pouvoir), COOLZAET, DANGRÉAUX-VARLEZ (pouvoir), DAVAL (pouvoir), M. DURAND, Mmes FOLENS, MALLEVILLE (pouvoir), MM. MARCHAND, MAUROY, SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir), SULMAN.

Madame le Maire.- Mes chers collègues, je vous salue ainsi que les Conseillers de quartier et les Lillois et les Lilloises qui nous accompagnent, ainsi que la presse bien évidemment.

Je vous informe que nos séances du Conseil Municipal seront dorénavant, mais nous en avons déjà parlé, retransmises en direct sur internet et qu'elles pourront ensuite être reprises à partir des questions qui auront été posées pour que les Lillois qui le souhaitent puissent avoir un accès direct aux propos qui sont les nôtres.

Je commencerai en évoquant la disparition de deux hommes qui ont véritablement marqué la ville de Lille par leur engagement.

Ces dernières semaines ont été difficiles pour nous, je veux parler de la Majorité Municipale mais je crois pouvoir parler au nom de l'ensemble des élus de la Ville de Lille.

Le décès, le 7 avril dernier, de Léon ROMAN, le père de Bernard ROMAN, Adjoint honoraire de notre Ville et Vice-Président de la Région.

Perdre son père, quel que soit l'âge auquel cela peut survenir, est toujours difficile. On se retrouve tout d'un coup seul, on a une impression de solitude, on a l'impression que rien ne sera plus comme avant.

Je veux dire simplement à Bernard ROMAN, à sa maman, Marianne, à ses frères et sœurs, aux petits-enfants de Léon, que nous sommes à leurs côtés et que nous pensons affectueusement à eux dans ces moments très difficiles.

Chacun connaissait Léon ROMAN, en tout cas, chez les Socialistes mais plus largement que cela parce que c'était un homme engagé dans sa vie, il avait beaucoup souffert des événements qui ont touché l'Europe notamment pendant la guerre, un homme engagé dans sa ville, dans son quartier, un homme fortement impliqué dans tout ce qui touchait les hommes et les femmes qui l'entouraient.

Chacun savait que, avec son attitude discrète mais toujours cette gentillesse, cette bonhomie, ce sourire pour chacun, il défendait par ailleurs avec une grande énergie les valeurs qui sont les nôtres, celles de la solidarité et de la tolérance.

Avec son épouse Marianne, ils formaient un couple exceptionnel. Ils étaient toujours ensemble, dans le même engagement, avec la même ouverture vers les autres et aussi cette même gentillesse, cette même tolérance.

Je voulais te dire, Bernard, très simplement, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale - je pense pouvoir intégrer l'Opposition - que nous sommes auprès de toi et de ta maman.

Nous savons combien ton père était fier de ses enfants, de ses petits-enfants et plus particulièrement de toi qui as porté et qui portes aujourd'hui les valeurs qui sont les siennes.

Je voudrais que tu apportes toute notre affection à ta maman et à tes enfants et bien évidemment à ses enfants et petits-enfants et te redire toute notre peine et notre immense tristesse.

Je te remercie d'avoir été présent aujourd'hui pour cet hommage que nous souhaitons lui rendre en tant que grand militant, ces hommes dont on ne parle pas souvent mais qui sont les gens forts de notre ville, ceux qui ont fait du Nord ce que l'on sait, c'est-à-dire une terre à la fois de combat mais aussi chaleureuse et ouverte.

Je veux maintenant saluer l'épouse de Pierre BOULIER qui nous a quittés le 11 avril à l'âge de 57 ans, Dominique et puis ses enfants, Florence et Guillaume.

Tout le monde connaissait bien Pierre BOULIER, arrivé dans notre ville en 1982, après avoir dirigé l'Agence d'Urbanisme de Nancy. Il a d'ailleurs commencé dans notre ville à s'impliquer dans l'aménagement et l'urbanisme de la ville qu'il connaissait si bien auprès de Pierre MAUROY puisqu'il a aidé à la constitution de la Soreli, cette société d'aménagement qui a permis de nombreux changements dans notre ville et qui est encore un des établissements majeurs d'aménagement et d'urbanisme de notre ville. Il en assura la direction jusqu'en 1998.

Ensuite, je lui avais demandé de diriger l'EPARECA à Tourcoing, cet établissement public qui intervient dans les quartiers de la Politique de la Ville pour réimplanter des commerces.

L'intérêt profond de Pierre BOULIER pour l'urbanisme, son humanité sur laquelle je reviendrai qui le faisait aller d'abord vers ces quartiers en difficulté et puis ses compétences économiques d'aménagement faisaient qu'il était véritablement l'homme idoine pour défendre partout

en France le retour de ces entreprises, de ces commerces, de cet artisanat dans les quartiers en difficulté.

Il a d'ailleurs été récompensé pour l'ensemble de ses mérites civils et militaires en étant promu Chevalier dans l'Ordre national du mérite.

Mais, si vous le permettez, je voudrais revenir sur Pierre qui était notre ami et qui, pour nous, Socialistes - vous permettrez que je le dise ainsi- mais aussi pour nous Lillois, était un homme important, un homme qui compte.

Pierre BOULIER, en tout cas, nous le ressentons comme cela, était d'abord un homme pour lequel les valeurs se vivaient mais devaient aussi entraîner une réflexion. Une réflexion sur notre société, une réflexion sur son évolution, pas toujours favorable à l'homme, son évolution vers cet individualisme, cette économie qui, et cela le désespérait, allait trop vers le financier et oubliait ce qu'est l'économie au service des hommes.

Pierre était pour nous un homme qui nous disait l'état de ses réflexions et qui nous amenait à participer à ses réflexions en permanence, par des écrits qu'il sortait le lendemain d'un week-end, qu'il nous envoyait et sur lesquels nous avions aussitôt envie de réfléchir et de dialoguer avec lui pour aller un peu plus loin. Mais aussi, il faut le dire, par les actions qu'il menait en permanence, à la fois comme militant mais aussi comme élu engagé dans son quartier.

Je le disais à l'instant à son épouse, il manque à beaucoup, pour la force des idées qui étaient les siennes et qu'il nous faisait partager, pour son goût du débat qu'il portait souvent et beaucoup au sein de notre ville, et puis pour l'attention absolue qu'il avait pour beaucoup d'entre nous. Il ne se passe pas une semaine où on ne rencontre à Lille un homme, une femme qui dit « J'ai perdu mon frère, Pierre n'est plus là et je me sens perdu ».

Je voulais le dire aussi simplement parce que c'est la réalité, parce que c'est comme cela que nous l'avons vécu.

Je voudrais saluer aussi le courage immense qui a été le sien pendant tous ces derniers mois où nous le voyions souffrant mais toujours présent aux rendez-vous, avec sa dignité et sa pudeur, pour continuer avec nous à débattre et à essayer d'aller de l'avant, tout en continuant à changer un peu la société vers plus d'humanisme. Dans le fond, je crois que c'est cela qui le caractérisait le plus.

Chère Dominique, je voulais vous redire ainsi qu'à vos enfants que nous sommes à vos côtés tous les jours parce que nous pensons beaucoup à Pierre comme nous pensons à Léon. Il est difficile de voir partir des hommes comme eux.

Je veux également vous annoncer le décès de Monique KOMINOWSKI qui était Conseillère de quartier au titre du Parti socialiste depuis 2001. Elle présidait la Commission du Cadre de Vie dans le quartier du Centre. C'était une femme très engagée dans le secteur du Parc des expositions où elle habitait.

Elle s'intéressait énormément à la jeunesse et était professeur à Valenciennes au lycée Wallon où elle enseignait l'histoire et la géographie. C'était une femme qui croyait dans les jeunes à un moment où on les critique beaucoup et qui voulait que chacun d'entre eux puisse réussir sa vie, réussir son parcours scolaire mais aussi réussir et choisir sa vie.

Elle avait la même implication dans son lycée qu'elle l'avait dans son quartier auprès des jeunes du Parc des Expositions et des jeunes du Centre qu'elle côtoyait en permanence.

Elle manquera beaucoup au Conseil de quartier de Lille Centre.

Je présente à son père, à ses sœurs et à toute sa famille les condoléances de l'ensemble du Conseil Municipal.

Sans transition malheureusement, je veux évoquer maintenant des questions intéressantes pour notre vie municipale.

C'est notamment l'arrivée de deux nouveaux Conseillers de quartier : Sébastien WAMBRE à Moulins et Arnaud SCHNEEBERGER au Faubourg de Béthune.

Je les accueille tout particulièrement aujourd'hui comme nous le faisons à chaque fois.

Tout d'abord Sébastien WAMBRE qui siègera au Conseil de quartier de Moulins au titre des forces vives.

Sébastien est très jeune, il a 19 ans, mais il est déjà très engagé dans le quartier. Je pense qu'il faut commencer tôt. Il est animateur bénévole depuis deux ans au sein de l'Association Filofil, association de quartier que tout le monde connaît bien puisqu'elle s'occupe à la fois du soutien aux enfants, d'aide aux devoirs, de l'animation dans le quartier et également de l'accompagnement des personnes dans leurs diverses démarches administratives.

Sébastien souhaite s'engager encore un peu plus dans la vie du quartier de Moulins et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Arnaud SCHNEEBERGER siègera au Conseil de quartier du Faubourg de Béthune, au titre du Parti Socialiste.

Il est âgé de 35 ans et, lui aussi, est très investi dans la vie associative du quartier. Il est Président d'une association pour la promotion de la lecture et de l'écriture à Faubourg de Béthune, association qui s'inscrit dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire du collège Albert Camus. Il est également trésorier adjoint de l'Espace santé.

Donc, éducation et santé au sein du Conseil de quartier du Faubourg de Béthune.

Il a souhaité, lui aussi, s'engager un peu plus en étant membre de ce Conseil de quartier.

Je le remercie et je suis sûre que Walid HANNA comme Françoise ROUGERIE accueilleront avec satisfaction l'arrivée de nos deux nouveaux Conseillers de quartier.

Je voulais aussi vous annoncer que c'est aujourd'hui l'anniversaire de Pierre de SAINTIGNON. Je ne vous demanderai pas de chanter « Joyeux anniversaire »... Il a décidé de nous offrir un verre à la fin... c'est bien cela ? Nous sommes évidemment tout à fait d'accord.

Par ailleurs, Aymeric BOGEY membre de mon cabinet, s'est marié. Une bonne nouvelle. Nous l'en félicitons au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Un petit mot pour vous parler des événements importants dans notre ville ces dernières semaines.

Je commencerai par le Boulevard des Associations et le Conseil Communal de Concertation qui a fêté ses dix ans le week-end dernier. Nous avons donc ces deux grandes manifestations en même temps mais ce n'était pas un hasard car nous savons que beaucoup d'associations sont membres du Conseil Communal de Concertation.

Lille Grand Palais a accueilli cette année le 6^{ème} Boulevard des associations, pour la première fois, hors de l'Hôtel de Ville parce que nous avions de moins en moins de place. Les associations qui s'engagent dans ce boulevard ouvert au public étaient plus nombreuses. Marie-Thérèse ROUGERIE a accompagné cette préparation.

350 associations étaient inscrites. Nous étions un peu inquiets car il faisait très beau le samedi, donc, les rues étaient pleines mais heureusement, le dimanche, je ne pense pas que ce soit uniquement le mauvais temps mais peut-être surtout l'intérêt de ce Boulevard des associations puisque, au cours du week-end, environ 10 000 personnes sont venues visiter ce Boulevard des associations où on a retrouvé les associations les plus dynamiques de notre ville dans tous les domaines d'action de la solidarité, de la culture et des sports.

Les contacts ont été importants, à la fois avec des hommes et des femmes qui avaient besoin du soutien d'associations mais aussi éventuellement avec ceux qui souhaitaient apporter leur temps, leur énergie, au fonctionnement de ces associations.

Dorothée DA SILVA nous a informé que 10 000 personnes, c'est autant que le Salon Tourissima. Ce qui est quand même très bien ; on sait que, aujourd'hui, les loisirs s'accroissent, notamment à l'extérieur de notre pays, eh bien, les associations ont attiré en un week-end 10 000 personnes. Cela est évidemment tout à fait important.

Le nouveau Conseil Communal de Concertation, puisque nous entrons dans un quatrième mandat, a été installé, je le disais, en même temps que nous fêtions son dixième anniversaire.

Chacun a pu s'exprimer et reconnaître comment, année après année, ce Conseil communal de concertation a pu non seulement, comme nous l'envisagions au départ, être un lieu de débats entre les acteurs principaux de notre ville, en relation avec la Municipalité, mais aussi comment il a pu, peu à peu, influencer sur notre propre action en nous apportant des avis dans des domaines majeurs, soit que nous lui demandions, soit qu'il s'en saisissait lui-même et qui ont donné lieu ensuite à des politiques mises en place dans la ville.

Je remercie à nouveau Michel FALISE, qui reste le Président d'honneur de ce Conseil Communal de Concertation. Pierre de SAINTIGNON l'a remplacé car ce travail est essentiel, il est d'ailleurs repris dans de nombreuses villes. Nous souhaitons préparer, pour le prochain mandat, nous verrons dans quelles conditions, une implication encore plus grande de ce Conseil Communal de concertation.

Ce qui est bon signe, c'est qu'il y a de plus en plus de candidats quand on fait un renouvellement, ce qui veut dire que ces hommes et ces femmes qui sont parmi les plus occupés de notre ville dans les domaines économique, social, culturel, sportif, y voient véritablement un intérêt. C'est une intelligence collective qui naît de là, une valeur ajoutée tout à fait essentielle et qui est en tout cas majeure pour les élus que nous sommes.

Donc, remercions le CCC pour son travail, remercions chacun de ses membres et souhaitons qu'encore beaucoup d'avis éclairent nos décisions parce que c'est bien ainsi que cela se passe.

Nous allons parler dans quelques instants de Lille, ville de la solidarité, mais je voudrais d'ores et déjà dire qu'à Lille la solidarité est aussi une solidarité internationale. Je salue le travail réalisé et l'implication de Ginette VERBRUGGHE, de Martine FILLEUL et de Christiane BOUCHART.

Je voulais vous faire part de quelques manifestations importantes dans le domaine de la solidarité internationale.

Tout d'abord, la quinzaine du commerce équitable a eu lieu au début de ce mois. Elle est animée par l'Association des Artisans du Monde, avec des expositions, des projections, des dégustations, bien sûr, mais aussi avec des débats qui nous amènent à réfléchir en permanence à notre mode de consommation.

Que consommer ?

Comment faire en sorte que le juste prix soit payé à ceux qui ont produit ce que nous consommons ?

C'est une manière, modeste bien sûr, de contribuer à essayer de rétablir notamment l'équilibre entre le Nord et le Sud.

Il est important qu'une ville comme la nôtre, au-delà de ses propres achats durables inscrits dans notre Agenda 21, puisse aider au développement de ce commerce équitable.

La deuxième manifestation aura lieu en juillet prochain à l'occasion de la 4^{ème} Université de la solidarité internationale que nous accueillons dans notre ville. 800 militants d'associations comme Artisans du Monde, le CCFD, le Secours Populaire, Emmaüs international sont attendus pendant quatre jours pour des débats autour du thème « Quels droits pour quel développement ? »

Il est évidemment tout à fait essentiel de se demander aujourd'hui comment réguler le commerce dans le monde, comment faire en sorte qu'à côté de l'organisation mondiale du commerce et des règles de concurrence, de nouvelles règles sur les droits des travailleurs, sur le respect de l'environnement, puissent être effectivement intégrées dans le développement. Seront évidemment traités les accès aux droits fondamentaux comme l'éducation, la santé, le logement qui sont essentiels au cœur de ce développement.

La solidarité internationale est aussi une des dimensions que nous entretenons dans nos villes jumelées. Nous avons récemment inauguré le Centre Gaïa qui a été aménagé avec Saint-Louis du Sénégal. Il a implanté dans notre ville un petit coin de Saint-Louis du Sénégal et il permet à tous les jeunes notamment, les écoles et les centres sociaux, de comprendre ce qu'est aujourd'hui la vie en Afrique et de comprendre les grandes questions qui se posent. Nous avons parlé de la fixation des prix en parlant du commerce équitable, il faut aussi parler des conditions de vie et des conditions de santé dans ces pays.

Il faut que les jeunes Lillois et Lilloises prennent conscience de cela de la manière la plus simple possible, en l'occurrence, cela peut être ludique, cela peut donner lieu à des débats. Là, ce village est particulièrement parlant et permettra, j'en suis convaincue, à beaucoup de jeunes de comprendre cette problématique.

En ce qui concerne la solidarité internationale, nous sommes tous préoccupés évidemment de la situation au Proche-Orient. Chacun regarde jour après jour les attentats, les morts qui ont lieu en Israël comme en Palestine.

Là aussi, même si notre action auprès de Naplouse a été importante et l'est encore, je pense à l'action du CHRU de Lille, à celle que nous menons sur l'éducation, nous essayons à chaque fois que nous le pouvons de faire en sorte que le dialogue puisse exister entre Safed et Naplouse, entre les Israéliens et les Palestiniens.

Quatre jeunes musiciennes diplômées du centre de formation musicale pour les intervenants de Lille sont parties quatre mois en résidence en Israël et en Palestine. Elles sont intervenues dans des ateliers artistiques auprès d'enfants et d'étudiants dans les écoles de musique de Naplouse et de Nazareth.

Ce projet a été mené avec l'Opéra de Lille et avec l'ensemble Ictus et il aboutira le 21 juin à un concert qui sera donné à l'Opéra avec la participation de deux jeunes de Naplouse et de Nazareth qui seront accompagnés.

Je signale aussi le magnifique concert "d'une seule voix" qui a eu lieu à Lille Grand Palais, auquel 1 500 personnes ont assisté. Il a là aussi permis à des chanteurs et à des musiciens israéliens et palestiniens d'être dans le même chœur, d'un haut niveau d'ailleurs, il faut le dire, pour cette soirée exceptionnelle pour la paix.

Je vais poursuivre avec quelques festivités lilloises. Les mois de mai et juin sont des mois durant lesquels il se passe beaucoup de choses et où on fait la fête à Lille.

Je ne reviendrai pas sur les "Dix Vagues" dont nous avons déjà parlé la dernière fois et que chacun connaît.

Nous avons été extrêmement heureux, un certain nombre d'élus et de nombreux Lillois, de participer à cet événement tout à fait populaire, sportif et culturel qu'a été la "Route du Louvre" qui, le 14 mai dernier, a relié Lille à Lens. Près de 8 000 personnes ont participé aux courses ou aux balades pour relier Lens.

Cela a été une immense fête populaire pour fêter l'arrivée du Louvre, bien évidemment, mais aussi pour rappeler que le sport, comme la culture, recueille un engouement populaire, mélange tout le monde et tous les âges, je l'ai vu y compris dans la course, les catégories sociales, les cultures.

C'était aussi un moyen pour nous de montrer combien il est important que le Nord et le Pas-de-Calais avancent ensemble et combien Lille et Lens doivent continuer à se parler de plus en plus.

A cette occasion, la Ville de Lille a reçu un très beau cadeau, c'est le tableau de Pierre OLIVIER, un grand artiste lillois, qui est derrière moi.

Ce tableau, qui nous a été offert par un des mécènes de "la Route du Louvre", sera accroché dans quelques jours dans l'Hôtel de Ville pour que les Lillois et les Lilloises puissent le regarder et l'apprécier.

La Course de la Déesse a lieu, quant à elle, dimanche prochain. Elle s'adresse essentiellement aux femmes puisqu'elle a été lancée par Philippe LAMBLIN, l'ancien Président de la Fédération d'athlétisme, avec l'Institut Pasteur de Lille et qu'elle vise à engager les femmes dans le sport. Michelle DEMESSINE, dès le départ, a soutenu cette belle initiative.

Nous sommes chaque année plus nombreuses. Nous ne sommes pas obligées de courir, nous pouvons marcher un peu vite.

Donc, rendez-vous sur la Grand Place à partir de 9 h 30 pour un départ à 10 heures, dimanche prochain, pour toutes les femmes, soit des grandes sportives, soit, comme moi, des non sportives mais qui pensent qu'une fois par an, on peut faire un peu de sport.

Le 3 juin prochain, ce sera "la Gay Pride" qui marquera ce printemps, là aussi, comme d'habitude, avec un village associatif sur la place du Théâtre, des expositions dans certains commerces du Vieux-Lille et une soirée festive à la salle des fêtes de Fives.

Par ailleurs, les grands festivals annonciateurs de l'été ont commencé à Lille. Encore une fois, je ne reviens pas sur "les Dix Vagues".

Je pense au festival de la Louche d'Or qui a eu lieu à Wazemmes du 22 avril au 1^{er} mai.

Je pense bien évidemment au festival Wazemmes l'Accordéon qui s'ouvrira après-demain pour deux semaines de musique et de bonne humeur.

Aussi bien pour "la Louche d'Or" que pour le festival Wazemmes l'Accordéon, avec la Présidente du Conseil de Quartier Danielle POLIAUTRE et avec les acteurs majeurs de ce quartier de notre ville qui organisent ces événements, nous avons fait en sorte que les horaires de ces fêtes, le samedi soir et pas les autres soirs, soient adaptés de telle manière qu'ils entraînent le moins de désagréments possible pour les habitants aux alentours. Je pense que nous avons trouvé –je l'espère en tout cas- un bon équilibre entre cette volonté de porter ces grands événements pour notre ville et en même temps de ne pas gêner les riverains.

Je souhaite vous annoncer un important colloque européen qui se tiendra à Lille du 29 au 31 mai 2006 dont l'intitulé est tout un programme « Du rêve écologique et culturel à la réalisation de la ville durable ». Vous savez combien notre Ville s'est inscrite très tôt dans l'Agenda 21. C'est Gilles PARGNEAUX, l'ancien Adjoint au Développement Durable, qui avait négocié avec les représentants des associations dont Madame POLIAUTRE et qui a lancé ce grand mouvement assez en avance, il faut bien le dire, par rapport aux autres villes. Nous sommes aujourd'hui dans l'application multiple de l'Agenda 21 dont nous reparlerons d'ailleurs pour en faire connaître l'ensemble des réalisations dans les mois qui viennent.

Ce colloque est majeur, il est international et pluridisciplinaire. Il est consacré à la question de la ville durable sous tous ses aspects.

Il faut saluer à la fois le travail qui a été réalisé par Danielle POLIAUTRE, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, le Centre Interdisciplinaire de Recherche Comparative en Sciences Sociales, qui se sont associés à la préparation de ce colloque majeur qui nous amène à réfléchir à la façon dont la Ville peut répondre aux nouveaux enjeux et aux nouveaux défis qui sont devant elle. Nous pouvons parler des encombrements, du bruit, de la qualité de l'air, de l'eau, mais aussi de comment mieux vivre ensemble dans une ville qui se développe dont on avait l'impression qu'elle devait nous rapprocher. En fait, on a l'impression finalement que ces grandes villes souvent nous isolent.

Ce sont donc toutes ces questions techniques, scientifiques, économiques mais aussi sociologiques qui vont être posées lors de ce colloque, avec des représentants de beaucoup de villes qui ont traité ces sujets depuis longtemps, je pense à Fribourg, Maastricht, Breda, Bruxelles, Anvers, Charleroi, mais aussi certaines de nos villes jumelées, je pense à Oujda, à Saint-Louis du Sénégal, que nous aidons aujourd'hui à construire son Agenda 21 et qui seront présentes avec des experts venant du monde entier.

Ma chère Danielle, ce sera un très grand moment pour notre ville et pour notre réflexion en tout état de cause.

Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur DECOCQ ?

Je vous voyais rouspéter... non, non, ah bon...

Vous le voyez, dès que vous élevez un peu la voix, je suis inquiète de votre état d'esprit ou de santé parce qu'on ne sait jamais ce qui peut se passer.

Alors, juste quelques informations pour terminer ces communications concernant la ville de Lille.

La première ne va pas vous faire plaisir, donc, je n'aurais pas dû dire cela avant.

C'est tout simplement le résultat des études du magazine économique Challenges publié le 6 avril 2006. Ils font le palmarès de la gestion des 35 plus grandes villes.

Si je lis ce qui est écrit, on se rend compte que les impôts locaux à Lille se situent à peu près dans la moyenne des grandes villes, que les impôts prélevés sur les Lillois se situent à un niveau moyen...

Monsieur DECOCQ.- C'est de la provocation.

Madame le Maire.- Je lis...

C'est en tout cas ce que dit le magazine Challenges, cela n'engage que lui.

...et que cet argent est bien employé.

Je dois dire que les résultats de cette enquête sont très intéressants puisque l'article dit - je cite-...

(réaction de Monsieur DECOCQ, sans micro)

Je suis d'accord mais comme vous citez souvent des classements... peut-être pas ceux de Challenges parce qu'ils ne vous arrangent pas.

Je suis comme vous, je préfère ce que me disent tous les jours les Lillois et les Lilloises plutôt que ce que je lis dans les journaux.

Ceci dit, quand on écrit « Lille a fait un bond en avant majeur dans le classement grâce à une fiscalité locale relativement clémente ».

Quand le magazine nous décerne deux étoiles pour la gestion de notre dette et pour notre sincérité budgétaire, tout en notant la nécessité de poursuivre la recherche de margé de manœuvre, je le dis aussi, là, vous trouvez cela bien, le fameux « faire plus avec moins » que nous avait présenté notre Premier Adjoint Pierre de SAINTIGNON.

Vous voyez que, à la fois sur ce que nous disons, sur la dette, sur le niveau de prélèvement, mais aussi sur les efforts que nous avons encore à faire, Challenges reconnaît les deux. Je suis très heureuse en tout cas de ces progrès importants qui nous amènent à nous trouver dorénavant en bonne place dans le classement.

J'en viens maintenant à une information beaucoup plus intéressante pour notre ville, me semble-t-il, ce sont les résultats du recensement de l'INSEE puisque, à mi 2004 - ce sont les derniers résultats que nous venons d'avoir- Lille a une population de 225 800 habitants contre 212 597 en 1999. Nous dénombrons donc 14 000 habitants en plus. Je rappelle que nous avons perdu 30 000 habitants dans les dix années précédentes.

C'est un taux de progression de 6,7%, deux fois plus que la moyenne nationale et la deuxième ville de France en terme de pourcentage d'augmentation de la population.

En tout cas, on peut dire que Lille est attirante, que Lille attire, on en part moins et on y vient plus. Une ville qui attire c'est toujours évidemment une très bonne chose et nous ne pouvons que nous en réjouir.

D'ailleurs, nous sommes toujours heureux, Henri THIOT s'en occupe, d'accueillir nos nouveaux habitants, dont nous voyons jour après jour qu'ils sont heureux, pour ceux qui ne la connaissaient pas encore, de connaître un peu plus notre ville.

Voilà, mes chers collègues, pour les communications.

Je vais maintenant aborder un projet majeur pour notre Majorité municipale, Lille, ville de la solidarité et puis nous passerons à une question orale qui a été posée par Monsieur DECOCQ, avant d'aborder l'ordre du jour classique de notre Conseil Municipal.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

06/320 -- Projet Lille, Ville de la Solidarité - Lutter contre l'isolement, faire accéder tous les lillois aux loisirs et aux vacances, parrainer des jeunes dans les entreprises et la société, mobiliser les bénévoles et les familles.

Je voudrais d'abord revenir sur cette idée de Lille, ville de la solidarité.

Nous étions convaincus, et nous le sommes toujours, que l'action de la Municipalité, aussi forte soit-elle, vis-à-vis de la solidarité, je ne peux que citer par exemple notre Grand Projet de Renouveau Urbain visant à faire en sorte que dans chaque quartier on vive aussi bien qu'ailleurs si je puis dire, notre action autour du Projet Educatif Global, notre action vis-à-vis des personnes âgées, vis-à-vis des plus démunis parmi nous, nous savons que, quelle que soit cette action et que quels que soient les projets et les progrès que nous pouvons réaliser, nous avons besoin, peut-être de plus en plus dans nos sociétés, d'actions solidaires, individuelles et collectives de la part de nos concitoyens.

Je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, nous avons la chance, dans la ville de Lille, d'avoir des associations dont je viens de parler et dont la présence, l'action extrêmement forte, y compris vis-à-vis des publics les plus éloignés, les plus en difficulté, empêchent que le tissu social soit totalement désagrégé.

Mais nous savons aussi que nous sommes une ville comme les autres. Je le disais tout à l'heure, ces villes qui devaient être des lieux qui rassemblent, des lieux qui nous rapprochent, qui entraînent des échanges, eh bien, sont souvent des villes qui au contraire isolent, où on se connaît moins, où on ferme les portes, où parfois même on peut avoir peur de son voisin ou de ceux qui sont à côté.

Pourtant -je le dis parce que c'est vraiment un projet collectif porté par l'ensemble des élus de la Majorité municipale- nous sommes convaincus que si chacun apportait encore un peu plus de son temps, de son énergie, au service des autres, au sein d'associations ou par un engagement volontaire de solidarité, dans notre ville, chacun irait mieux et nous continuerions à mieux vivre ensemble, ce qui est notre objectif.

Il est d'ailleurs frappant de voir -Christian DECOCQ nous dira qu'il ne croit pas à ces études et à ces sondages et qu'il ne faut pas trop y croire- qu'une récente étude du CSA publiée il y a trois ou quatre jours montre que les Français font d'abord confiance aux associations et aux familles pour améliorer les choses dans le domaine de la solidarité dans la vie quotidienne, 79% des Français,

mais que 70% des Français s'en remettent aussi aux collectivités locales, beaucoup plus qu'à l'Etat (35%). Ce sont sans doute les conséquences à la fois des décentralisations et de la nécessité de traiter dans la proximité la plupart des problèmes de solidarité.

Ce qui est également intéressant dans cette enquête, mais cela ne doit pas nous étonner, notamment dans notre région, c'est que près de 6 Français sur 10 disent avoir dans leur entourage quelqu'un qui aurait besoin de la solidarité d'autres personnes, que ce soit une personne âgée, une personne en recherche d'emploi, une personne handicapée ou un jeune en difficulté.

On voit que nos sociétés sont riches, de plus en plus riches, mais que le lien de solidarité est une nécessité sans cesse réclamée de manière tout à fait importante.

Cette ville de la solidarité vise essentiellement à dire aux Lillois « Vous faites déjà beaucoup, vous êtes des gens engagés par votre temps, votre énergie, dans des associations ou dans des actions personnelles. Nous souhaitons, nous voulons, nous espérons que vous serez demain encore plus nombreux à faire en sorte que les personnes âgées isolées le soient moins, qu'un enfant sur le point de déraiper soit pris en main ou que vous puissiez parrainer telle famille, telle personne âgée, telle personne handicapée qui a besoin de ce contact et qui vous apportera aussi, nous en sommes convaincus, beaucoup en échange. »

Il est essentiel que ces actions puissent se développer comme elles le font très naturellement autour des associations de la manière la plus spontanée possible.

Mais nous savons aussi aujourd'hui, après avoir travaillé depuis un an sur ce sujet avec tous les acteurs de la solidarité dans notre ville —on ne les a peut-être pas encore tous vus— qu'il y a à la fois une véritable attente, l'idée que cette mobilisation est nécessaire, et en même temps, nous savons que pour beaucoup de Lillois ou de Lilloises, le pas à faire est souvent difficile. On ne sait pas où s'adresser, on a peur de mal faire, on ne sait pas quelles sont les responsabilités qui vous engagent quand vous prenez un jeune ou une personne âgée chez vous.

Vous avez effectivement, nous le voyons dans les analyses et les questionnements que nous avons faits, une véritable demande. « Oui, on est prêt à faire, mais comment ? » A côté de chez soi, dans une association, on ne sait pas, on souhaiterait être accompagné et aidé.

Nous avons donc, et je voudrais saluer là l'équipe qui travaille aujourd'hui sur ce sujet, au premier rang de laquelle Violette SPILLEBOUT qui coordonne et anime l'ensemble de ce dossier de la solidarité, ce grand chantier politique pour notre Majorité qui vise à demander aux Lillois d'accompagner encore un peu plus notre action ou l'action des associations.

Pascal PERCQ, le Directeur de la Démocratie Participative, qui coordonne auprès de Violette SPILLEBOUT l'ensemble des liens avec les bénévoles et puis l'équipe qui s'occupe des trois grands dossiers que nous avons retenus comme devant être les chantiers prioritaires après un travail très important sur le terrain avec les associations, avec les Centres Sociaux, avec les personnes qui interviennent dans les quartiers, avec des Conseillers de quartier qui nous ont aidés et accompagnés pour définir ces chantiers.

Nous avons la volonté de développer cette solidarité. Certaines initiatives nous sont déjà proposées et seront développées.

Nous avons souhaité prendre trois axes prioritaires qui semblent, au regard de ceux qui travaillent auprès des habitants de notre ville, les plus nécessaires.

Le premier axe : la rupture de l'isolement.

Trop de Lillois sont aujourd'hui seuls, que ce soient des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes qui sortent d'une maladie, de l'hôpital, des femmes seules avec des enfants, qui ont du mal à se débrouiller seuls et qui souhaiteraient avoir des contacts, qui ne remplacent pas des professionnels qui s'occupent des personnes âgées ou des personnes handicapées, mais qui sont tout simplement une espèce de parrainage, la possibilité d'aller voir une personne âgée, de s'engager à aller la voir une fois par semaine, à avoir des contacts téléphoniques avec elle, pourquoi pas, à l'inviter chez soi, à l'accompagner pour sortir si elle le souhaite, si elle le peut, soit pour se promener dans la ville, soit pour aller à un spectacle. Bref, faire en sorte que les liens qui apparaissent naturels dans nos villages et qui aujourd'hui nous paraissent si difficiles puissent effectivement se nouer plus facilement.

La solidarité commence, nous le savons bien, au pied de chez nous, chez notre voisin, dans l'immeuble d'à côté. Cela peut se développer en adhérant à une association et en travaillant dans toute la ville.

En tout cas, vous le verrez dans la méthode que nous avons choisie, nous sommes convaincus, nous l'avons déjà vu avec les personnes âgées au moment de la canicule qui ont souhaité s'inscrire dans cette liste des personnes qui veulent être en contact permanent avec la Mairie; que les demandes de rapport humain, de lien social, sont très nombreuses dans notre ville.

Deuxième axe retenu : le parrainage de jeunes, que ce soient des adolescents ou des enfants, autour de leur réussite scolaire mais il ne s'agit pas là de remplacer des associations qui font du soutien scolaire mais bien plutôt d'être capable d'accompagner, de parrainer un enfant, un jeune qui a des difficultés de repères, des difficultés dans ses choix de vie, éducatifs ou professionnels et qui peut être accompagné par un individu ou une famille qui accepte de le parrainer.

Je reviendrai très précisément sur cet axe dans quelques instants.

Le troisième axe que nous avons retenu : les vacances.

Je vous rappelle que la moitié des enfants et des familles de Lille ne partent pas en vacances. Ceci est la conséquence d'une ville qui est plurielle en matière de catégories sociales, c'est d'ailleurs une richesse que nous soyons ainsi mêlés si je puis dire, quels que soient nos âges, nos catégories sociales, nos cultures. Mais c'est très douloureux pour beaucoup de jeunes, pour beaucoup de familles, de voir partir leurs voisins et de ne pas pouvoir soit partir avec leurs enfants, soit de les faire partir en vacances.

Il y a beaucoup de choses qui se font déjà, vous le verrez dans le dossier de presse que vous devez avoir sur table -nous avons d'ailleurs sorti un petit guide de l'été à Lille- par de nombreuses structures, que ce soient les Centres Sociaux, les Maisons de Quartier, bien évidemment, les clubs sportifs, toutes les grandes associations, du Secours populaire à ATD Quart-Monde, le Conseil Général, la Région, la Ville qui organise les CLSH des vacances, mais nous savons aujourd'hui que l'offre est insuffisante dans la ville et hors de la ville et qu'il faut aller au-delà si nous souhaitons donner la possibilité à chacun d'avancer.

Je reviendrai là aussi dans quelques instants sur ce que nous proposons pour cet été.

Au-delà de cela, nous pensons qu'il faut développer le départ en vacances. Cela peut être une famille lilloise qui prend un enfant avec elle en vacances, cela peut-être d'accompagner, encore plus que nous ne le faisons, les départs autonomes de jeunes qui préparent un projet de vacances et qui contribuent d'ailleurs à son financement par leur action, mais cela peut être aussi les départs en famille car il est évidemment tout à fait essentiel que des familles puissent se retrouver à des moments de loisirs en vacances. C'est aussi une des formes qu'il faudra développer.

Enfin, autour de ces trois chantiers, il convient de faire appel aux Lillois, c'est le bénévolat, avec l'appui des associations qui sont le cœur de ce projet de la solidarité. Donc appui aux associations, bénévoles susceptibles d'apporter de leur temps et de leur énergie, mais aussi, pour ceux qui ne souhaitent pas d'ores et déjà s'engager dans une association, tout simplement s'engager dans une action dans son quartier, pour parrainer une personne âgée ou, à plusieurs, parrainer des personnes isolées dans une rue ou tout simplement tendre la main à un jeune et pouvoir l'inscrire, l'accompagner dans sa famille au cœur de ses enfants.

La démarche que nous avons choisie est extrêmement pragmatique. Encore une fois, nous avons beaucoup parlé avec ceux qui vivent la solidarité jour après jour. Ce sont aussi bien des fonctionnaires du Conseil Général, de la Ville, de l'Etat, que des hommes et des femmes engagés dans les associations, dans les Centres Sociaux, dans les Maisons de Quartier, les accompagnateurs du RMI par exemple. Nous avons beaucoup travaillé et réfléchi avec eux pour faire en sorte que ce projet soit le plus partenarial et le plus souple possible.

Pour dire les choses très simplement, il n'est pas question pour la Ville de faire d'un côté une liste de personnes isolées qui auraient besoin d'être rencontrées et de l'autre une liste de personnes volontaires pour les accompagner.

Il faut que cela parte de partout, de manière naturelle, de la manière la plus humaine possible car nous savons que c'est d'abord le lien qui se fera entre une personne et un jeune, une famille et une personne âgée, qui fera qu'ils iront beaucoup plus loin dans leur envie de faire des choses ensemble ou qu'ils s'arrêteront là.

Nous avons la volonté de mobiliser, la volonté d'accompagner aussi car beaucoup de Lillois que nous avons interrogés nous ont dit « Je le ferais bien mais j'ai un peu peur. Est-ce que j'ai une responsabilité quand j'emmène un jeune ? Comment cela se passe ? »

Nous devons donc faire en sorte que l'ensemble des propositions juridiques et la responsabilité financière soient gérées et proposées par la Ville pour que chacun puisse s'engager sans difficulté.

C'est ce travail qui est le nôtre, un travail de mobilisation, un travail d'accompagnement, surtout la volonté que les choses se passent le plus naturellement possible.

Des groupes de travail se sont mis en place, je ne vais pas insister sur la démarche, je voudrais simplement dire que, autour de ces groupes d'action et de ces personnes ressources, de nombreux acteurs de notre ville sont déjà réunis pour travailler sur le comment faire, en sachant que nous pensons qu'il faut partir modestement, qu'il faut expérimenter certaines formes d'actions dans les quartiers pour lancer peut-être à l'automne, de manière plus générale, cette action de solidarité.

J'en viens maintenant aux propositions concrètes et aux premières propositions qui vont être lancées dès maintenant et qui nous permettront, après les avoir évaluées, animées, de généraliser cela à l'automne avec les associations qui porteront ces projets.

Je commence par les vacances puisque nous sommes à la veille des vacances et que beaucoup de familles, de jeunes, comme je le disais, n'ont pas encore de projets de cette nature.

Je le disais tout à l'heure, il y a énormément de propositions dans la ville, encore faut-il que les Lillois et les Lilloises les connaissent.

Nous avons réalisé un document qui présente les activités d'été des jeunes Lillois, par type d'activité, par quartier, par date, par structure et toutes les grandes structures de la ville, comme les petites associations, sont incluses dans ce document d'information.

Dans chaque Mairie de Quartier, en plus des informations qui passeront par les journaux de la Ville et des informations directes dans les Centres Sociaux ou autres structures, un ou deux agents ont été formés pour répondre aux demandes des familles qui n'ont pas encore de projets pour partir en vacances et pour leur proposer ce qui correspond le mieux à leurs demandes.

Un certain nombre d'inscriptions par rapport à des stages, à des départs en vacances, seront possibles dans les Mairies de Quartier, certaines autres nécessiteront un lien avec la structure qui organise ces vacances.

Notre conviction a été double. Après avoir analysé tout ce qui se fait, et qui est très important, dans la ville de Lille, quel que soit celui qui l'organise, la conviction a été double, d'abord, que beaucoup de familles avaient du mal à laisser leurs enfants sortir de chez eux pendant cette période de vacances, y compris pour s'inscrire à des stages et, dans le fond, nous retrouvions à peu près toujours les mêmes jeunes dans toutes les activités au mois de juillet et au mois d'août, que ce soient celles des Centres Sociaux, celles du Service des Sports ou celles des grandes associations, c'étaient toujours les mêmes familles, tant mieux pour elles d'ailleurs, qui en faisaient bénéficier leurs enfants parce qu'elles avaient cette ouverture alors que d'autres étaient plus repliées sur elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle nous allons expérimenter à Lille Sud, avec le soutien de Bernard CHARLES et des acteurs associatifs de ce quartier, un accompagnement. Nous allons aller vers les familles qui se déplacent le moins, qui ne sortent pas de chez elles, après les avoir évidemment informées, pour leur faire part des propositions de vacances, y compris au pied de chez elles, pour leur proposer, dans cette première année, des vacances à Lille, avec peut-être la possibilité l'année prochaine de laisser leurs enfants partir en vacances, soit de manière collective, soit dans une famille lilloise.

La deuxième certitude qui a été la nôtre était qu'il y avait un besoin complémentaire d'offres de vacances à Lille, justement pour répondre en particulier à ces personnes.

Nous avons donc lancé un appel d'offres à la fois pour installer une plage sur le site de l'ex.Barnum des Postes, dont l'accès sera gratuit, avec des bassins de natation dont un très grand bassin, des palmiers, des transats, du beach-volley, des animations par des animateurs sportifs.

Pourquoi sur le boulevard de Strasbourg, au Barnum des Postes ?

Parce que ce boulevard est exactement à la limite entre Moulins, Wazemmes, Faubourg de Béthune et Lille-Sud et que, on l'a vu avec le Barnum des Postes, il attire relativement facilement.

Cela ne veut pas dire que les autres quartiers ne sont pas les bienvenus sur cette plage qui, le matin, sera réservée à des animations organisées, gym-tonic pour les femmes et les hommes, activités pour les Centres Sociaux et les Maisons de Quartiers, et ouverte à l'ensemble de la population l'après-midi.

Mais il nous a semblé aussi qu'il fallait proposer des activités sportives de proximité plus nombreuses dans les quartiers l'été, des activités sportives qui n'ont pas lieu habituellement, donc, je ne parle pas du football et du basket qui se pratiquent dans tous les quartiers sur les terrains de proximité.

Aussi allons nous organiser dans cinq quartiers de notre ville deux actions de trois semaines chacune qui vont conduire par exemple sur la plaine des Vachers aux Bois-Blancs, en juillet, à du poney pendant trois semaines, en août, à du bmx ou, dans un autre quartier, par exemple Fives, en juillet, tennis/golf, en août, hip-hop, capoeira, l'idée étant que les jeunes puissent suivre pendant une semaine un stage de deux heures qui se terminera par une sortie en dehors de la ville, avec l'idée qu'ils continueront peut-être cette activité sportive hors du commun par rapport à leurs pratiques habituelles ensuite dans l'année et pourront peut-être prévoir, et nous les accompagnerons, des stages sportifs en dehors de la ville l'année prochaine si tout s'est bien passé.

Voilà donc ce que je souhaitais annoncer pour les vacances, en sachant que le travail qui est réalisé à Lille-Sud pour aller vers ceux qui sont les plus éloignés de ces vacances puisse nous servir ensuite pour généraliser cette action au reste de la ville. Mais, dès cet été, par exemple, ces espaces sportifs comme la plage seront évidemment ouverts à tous les Lillois et pas seulement aux habitants des quartiers dans lesquels ils vont avoir lieu.

En ce qui concerne le chantier sur l'isolement et les personnes âgées, je le disais, nous connaissons déjà bien les personnes âgées isolées, les personnes handicapées dans notre ville, mais nous savons bien encore une fois qu'il ne s'agit pas de mettre des gens face à face de manière bureaucratique mais bien de faire en sorte que le lien se crée quasiment naturellement.

Nous lançons, avec l'appui de Jean-Louis FREMAUX et des structures associatives de Fives, une expérimentation pour aller, dès cet été, repérer l'ensemble des habitants qui souhaiteraient être accompagnés, parrainés, au besoin, pour sortir faire leurs courses, pour les aider par un acte de solidarité qui peut être celui de leurs voisins. Nous avons d'ailleurs déjà vu beaucoup de Fivois prêts à s'engager, parfois à deux ou trois, en disant « Nous prenons en charge cinq ou six personnes isolées de notre rue et nous allons nous en occuper et faire en sorte que la solidarité puisse avancer. »

Enfin, en ce qui concerne le parrainage des jeunes, nous avons deux types d'action : une action menée avec les entreprises. D'ores et déjà, un groupe présidé par Pierre de SAINTIGNON comprenant une vingtaine d'entreprises et surtout des présidents de structures qui elles-mêmes regroupent des dizaines d'entreprises, travaille avec nous autour de plusieurs axes : parrainage entre une entreprise et une école, parrainage entre un salarié et un jeune, ouverture de l'entreprise pour des stages. Nous savons combien aujourd'hui, y compris dans notre ville, des jeunes ont du mal à passer leurs diplômes parce qu'ils ne sont pas accueillis pour des stages.

D'ailleurs, l'une des premières actions a été de faire en sorte que les jeunes qui allaient passer leur BTS au mois de juin puissent, sur les trois derniers mois, réaliser un stage en entreprise sans lequel ils n'auraient pas pu passer leur examen. Et ensuite, que les entreprises puissent ouvrir leurs carnets d'adresses en ce qui concerne les jeunes diplômés et quand je parle de jeunes diplômés, cela peut être un CAP dans la restauration comme un bac + 5 qui a du mal à intégrer une entreprise.

Là aussi, l'idée est que le dialogue, le parrainage, le jumelage, entraînent des rapports entre des hommes et des femmes qui sont au travail et des jeunes qui ne le sont pas encore, qui les conduisent à les conseiller mais aussi à leur ouvrir leurs portes ou leurs carnets d'adresses au moment où cela est nécessaire.

Autour de cette mobilisation des familles, l'ensemble des élus vont informer, lors des fêtes d'écoles, les Lillois et les Lilloises de ces actions, à la fois pour que soient connus les besoins et également les bénévoles susceptibles d'accompagner des jeunes car, au-delà des entreprises, ce sont bien évidemment les Lillois et les Lilloises qui peuvent accompagner des jeunes ou des adolescents.

D'ores et déjà, pour vous montrer une petite action, certains habitants de notre ville ont mis en place une action qu'ils appellent pédibus dans les quartiers du Vieux-Lille et de Saint-Maurice qui vise à emmener à l'école les enfants de ses voisins et à les ramener le soir à pied. C'est une action qui se passait naturellement auparavant et ces associations ont dit qu'elles souhaitaient que nous en parlions pour que ceci se développe un peu partout dans notre ville.

De même que des clubs sportifs qui ont aujourd'hui des difficultés suite au retrait des subventions ou des emplois aidés nous disent que beaucoup de familles ont du mal à payer des licences pour passer les compétitions, à payer les maillots et nous sommes en train d'organiser un lien entre une entreprise et un club sportif de quartier pour que, là aussi, l'accompagnement se fasse pour l'accès de tous au sport, mais aussi qu'il puisse y avoir un lien entre ces jeunes et des hommes et des femmes qui travaillent en entreprise.

Vous le voyez, nous ne sommes qu'au début, j'en suis sûre, d'une action qui va peu à peu monter et d'idées qui vont se propager dans notre ville et faire en sorte que nous puissions mieux y vivre.

L'action autour des bénévoles vise à mieux connaître les besoins des associations et nous les avons toutes interrogées lors du Boulevard des Associations avec un questionnaire, qu'elles avaient d'ailleurs préparé avec nous. De même que nous avons questionné un grand nombre de personnes qui sont venues les rencontrer pour voir quelles étaient les possibilités des Lillois en terme de temps, d'énergie, de volonté, mais aussi ce qui les bloquait parfois à entrer dans une action bénévole. Toutes ces analyses nous permettront d'être plus à même de lancer notre action globale dans la ville à l'automne prochain.

Voilà, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire. Vous voyez que nous sommes à la fois déjà dans des actions concrètes, dans des expérimentations dans certains domaines. Je le redis ici, la ville de la solidarité ne se décrète pas, elle se crée jour après jour dans une ville qui fait déjà beaucoup. Cela est d'ailleurs bien connu, les Lillois et les Lilloises sont à la fois accueillants, solidaires, chaleureux. Nous avons encore un peu plus besoin d'eux si nous voulons mieux vivre ensemble. Nous sommes là pour accompagner et non pas pour imposer ou pour décider.

Je suis très heureuse que les associations de la ville soient au cœur de ce projet car ce sont elles qui font aujourd'hui et qui demain pourront faire mieux grâce à des forces complémentaires.

Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Christian DECOCQ qui s'est inscrit dans ce débat.

Monsieur DECOCQ.- Pour que ce soit bien clair pour les gens qui nous écoutent, je vais intervenir sur la délibération plus que sur ce que vous venez d'évoquer, Madame le Maire.

En octobre 2004, lors de votre conférence de presse de rentrée, vous avez annoncé, très médiatiquement d'ailleurs, votre projet, ce projet, en déclarant - je vous cite- « J'ai fait un rêve, faire de Lille la ville de la solidarité. On va le réaliser. »

18 mois après, voici donc votre rêve transformé en projet politique par cette délibération n°320.

On pourrait, à la lecture de ces deux mini-feuillets, commettre une double erreur et former deux jugements contradictoires.

Le premier jugement serait du genre « Tout ça pour ça » et consisterait à faire à cette délibération un reproche de flou, presque de vacuité, en tout cas le reproche d'une proposition trop générale visant à l'humanité sur laquelle on ne peut être que d'accord.

Je ne porterai pas ce jugement. Bien au contraire, au nom de l'Opposition, je considère cette délibération comme un acte politique, inspiré lui-même par une philosophie politique, acte lourd de conséquences pour le fonctionnement municipal, pour la vie politique lilloise et, j'oserai dire, pour l'avenir de la démocratie dans cette ville.

Le deuxième jugement, exactement inverse, serait de s'exclamer « Enfin, un peu d'humanité ! » On verrait alors dans cette délibération comme une formidable innovation, une rupture spectaculaire avec ce qui ne s'est jamais fait ni à Lille, ni ailleurs, une formidable façon de réinventer la ville dans sa dimension humaine, comme vous l'écrivez d'ailleurs.

Eh bien, je ne serai pas non plus avec cette vision. Les élus de l'Opposition connaissent l'histoire politique et sociale de leur ville. Cette connaissance nous permet sans doute plus qu'à d'autres d'identifier votre projet comme un projet politique traditionnel, s'inscrivant dans l'histoire du socialisme municipal lillois qui n'a eu de cesse depuis 1919 de compenser par un socialisme d'assistance l'érosion de l'influence politique du parti.

Du parti dirigeant d'autrefois, le pouvoir est passé à une Mairie généreuse et donatrice, et pour citer une étude nationale, « organisatrice de la sociabilité populaire », le tout à travers un millefeuille de structures.

Bien sûr, ici, au Conseil Municipal, entre Majorité et Opposition, s'installe un débat politique démocratique, pas un débat moral ou philosophique. Personne ici n'est indifférent aux malheurs des femmes et des hommes, à cette exclusion grandissante de la société d'aujourd'hui, à cette menace d'exclusion que nous connaissons tout près de nous, même quelquefois dans nos familles.

Nous n'avons pas une controverse entre personnes privées. « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », c'est un commandement qui a du sens et, malgré le chef-d'œuvre de Pierre MAUROY en 1977, tous les Catholiques ne sont pas dans votre Majorité. Il y en a chez nous aussi.

Ce qui est en débat, ce n'est pas le contenu des actions, encore qu'on devrait se donner le temps de réfléchir à ce qui est du ressort de la sphère publique et ce qui est du ressort de la sphère privée car la bonté ne se décrète pas mais ce qui doit être discuté c'est la dimension politique et organisationnelle de votre projet.

Donc, votre projet n'est pas une nouveauté, en tout cas, dans son principe.

Depuis Gustave DELORY, la Mairie socialiste a été sanitaire, distributive, solidariste, pédagogue. Elle a multiplié les structures de distribution de secours, elles furent très nombreuses, certaines existent encore, par exemple, ici même, le Comité d'entraide Saint-Sauveur qui sait qu'il a été créé en 1930 pour distribuer des repas aux anciens du quartier. Personne n'est d'ailleurs insensible à leur caractère chaleureux, convivial.

Ces politiques de secours, de bienfaisance, d'équipements sociaux, culturels, qui se sont succédé au fil des décennies sont des politiques d'assistance et elles ont généré une pratique de droits acquis. C'est naturel, petit à petit, surtout sans alternance politique, de reconduction en reconduction, un même pouvoir s'est développé dans toutes les organisations.

Avec la mise en place des relais de pouvoir de proximité que sont les Conseils de quartier, tous présidés et dirigés par des fidèles du Maire, personne de bonne foi ne peut nier la visée électorale d'une telle politique.

Pierre MAUROY l'a reconnu ici même quand il disait, peu après les dernières élections municipales, qu'il n'organisait pas des contre-pouvoirs dans les quartiers.

Cette délibération propose tout simplement de renforcer ce dispositif.

Rien de nouveau donc dans notre histoire politique mais votre démarche soulève une question essentielle relative au bilan de l'existant.

Je ne doute pas que vous vous attendiez à cette controverse. S'il faut faire de Lille la ville de la solidarité, est-ce à dire et à reconnaître qu'elle ne l'aurait pas été jusqu'ici ?

Bien sûr que non.

Mais encore faudrait-il, avant d'aller plus loin, faire le bilan des actions menées jusqu'ici par les PLIE, les missions locales, les centres sociaux, les maisons de quartier. On ne peut se contenter d'une affirmation selon laquelle tout cela n'est pas suffisant.

Pourquoi ne pas réaliser un bilan exhaustif des actions menées dans le domaine de la solidarité ?

Pourquoi créer une nouvelle structure de commandement, forcément administrative ?

Les centres sociaux, les maisons de quartiers sont animés par des hommes et des femmes qui, mieux que quiconque, connaissent les difficultés des Lillois parmi lesquels ils vivent jour après jour.

Cette remarque est valable aussi pour beaucoup de fonctionnaires municipaux dans les services et les structures sociales, culturelles, éducatives, sanitaires.

C'est ce-tissu existant qui doit être accompagné.

Il n'y a pas lieu à mon avis et à notre avis de créer un nouvel état-major de la solidarité.

Et puis, il y a une réflexion politique que nous voulons faire à l'analyse de certaines de vos propositions.

Je prendrai par exemple l'axe « accompagnement » pour l'insertion professionnelle des jeunes. On pense précisément à l'axe des missions des maisons de l'emploi qui devraient regrouper la Ville, la mission locale, les employeurs, l'ANPE, les ASSEDIC.

Pourquoi la Ville ne passe-t-elle pas une convention avec l'Etat pour permettre l'insertion des jeunes par le biais des emplois aidés du plan de cohésion sociale ?

Il y aurait un potentiel de 2 000 emplois d'insertion sur trois ans financés entre 65% et 75% du SMIC par l'Etat.

La Ville devrait aussi développer des dispositifs d'emplois de proximité et d'aide à la personne mis en œuvre récemment.

Pourquoi ne pas mettre en place une concertation étroite entre les lycées professionnels, la Chambre de Métiers, l'Education Nationale, les associations de commerçants pour préparer et faciliter par exemple la reprise d'entreprise ?

Vous le voyez, en conclusion, Madame le Maire, mes chers collègues, beaucoup de jeunes, beaucoup de familles se battent pour s'en sortir sans dépendre de l'assistance sociale. Elles croient, ces familles, ils croient, ces jeunes, dans la valeur du travail et pour ces jeunes, pour ces familles, la vraie solidarité est celle qui conduit à l'activité et non pas à l'assistance. C'est celle-là que nous devons développer mais c'est sans doute un débat que nous aurons dans les mois qui viennent.

Madame le Maire.- Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, ce projet que vous venez de développer et qui se résume dans les deux feuilles de la délibération dégouline à l'évidence de bons sentiments et de bonnes intentions.

La gravité du contexte social fustigerait à elle seule l'inaction des politiques dans ce domaine.

C'est vrai, l'extension de la pauvreté et de l'exclusion, beaucoup d'entre nous la vivent au quotidien, et ce, en dépit ou à cause des politiques locales et nationales menées ici comme à Paris.

Néanmoins, nous croyons également aux capacités et aux nécessités de régulation de l'action publique. Nous pensons aussi que la solidarité doit résider au cœur de l'action locale.

Vous devriez faire de la solidarité sans même le savoir.

Alors, vous vous interrogez.

Après l'extinction des lampions de la fête doit-on rendre la fête obligatoire ?

Peut-on réinventer la ville, en particulier avec de nouveaux modes de déplacement ?

Cet exemple est particulièrement mal choisi quand on écoute le tohu-bohu relativement aux nouveaux modes de déplacement que vous entendez imposer.

La ville, Madame le Maire, n'engendre pas à elle seule l'isolement. C'est l'évolution de notre société où l'individu est devenu roi, où l'égoïsme a été érigé en comportement, où la ghettoïsation ne cesse de croître, et vous prétendez réduire le repli identitaire alors que dans le même temps vous favorisez dans certains quartiers le communautarisme.

La persistance du nombre d'exclus dans cette ville est un constat d'échec de votre politique, en particulier celle de l'accompagnement des jeunes en difficulté que vous entendez aujourd'hui combattre.

Mes chers collègues, le bonheur ne se décrète pas, vous le savez bien, même s'il est possible aujourd'hui d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Alors aujourd'hui, dans ces pages plus étiques que éthiques, vous développez des axes de travail peu innovants, voire certains même étonnants quand vous prétendez développer le bénévolat, flirtant ici avec l'institutionnalisation du monde associatif.

Les solutions existent. Nous les développons d'ailleurs à chaque Conseil avec une véritable démocratie participative à tous niveaux et non des dossiers que vous nous remettez sur table aujourd'hui et des résumés que vous produisez ici sans que nous n'ayons véritablement pu les examiner auparavant.

Vous n'avez pas non plus répondu à un certain nombre de questions.

Quelles applications pratiques ?

Quelle durée ?

Quels critères de référencement pour ces personnes ?

Quel groupe de travail et d'action sans participation d'élus de l'Opposition ?

Bref, malgré les bonnes intentions que vous nous avez développées, mais nous connaissons aussi les motivations cachées qui existent derrière le projet que vous présentez aujourd'hui, nous estimons que ce besoin de projet phare masque mieux les indigences de la gestion courante qui malheureusement causent tant de malheurs dans notre ville.

Alors, à un affichage politique, Madame le Maire, nous répondrons par un vote politique et nous voterons contre.

Madame le Maire. - Je n'en attendais pas moins du Front National.

Quelques mots, à la fois pour dire que je ne suis pas sûre d'avoir tout compris ce qu'a dit Christian DECOCQ et que ce que j'en ai compris me laisse à penser qu'il n'a pas compris ce que j'ai dit. C'est un peu compliqué.

La première chose c'est que, je l'ai dit à plusieurs reprises, notre région, notre ville a toujours été solidaire. Je ne suis pas là depuis aussi longtemps que vous, mon cher Christian, mais vous verrez que j'ai beaucoup travaillé sur la ville de Lille. J'ai d'ailleurs fait une conférence à l'Université Populaire sur Lille, ville solidaire depuis le Moyen-âge.

Notre ville a toujours porté la solidarité.

Pourquoi ?

Je ne parle pas de l'institution que constituent les élus, je veux parler d'avant, il n'y avait pas de maire à l'époque, il y avait le pouvoir de l'église, le pouvoir des institutions économiques et il y avait surtout les Lillois.

Que voit-on dans toute l'histoire de notre ville ?

C'est qu'il y avait des hommes et des femmes qui, plus qu'ailleurs, parce que les difficultés étaient peut-être plus grandes ici, les conditions de vie, les conditions de travail, ont fait preuve de solidarité.

Personne n'aurait l'imbécillité de dire « Nous allons inventer la solidarité ». Je l'ai dit à plusieurs reprises, nous sommes une des villes en France où les hommes et les femmes engagés dans les associations, dans le bénévolat, sont les plus importants. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est que, finalement, ce qui nous oppose, c'est une vraie conception différente de la politique. Nous, élus de la Majorité, nous pensons qu'une société ne se construit pas uniquement par l'action de l'Etat et des collectivités locales.

Les politiques doivent effectivement se forger une idée de la société qu'ils veulent construire. Cela est vrai au niveau de notre pays, cela est vrai au niveau de notre ville.

Quand nous sortons un projet urbain où nous disons que nous ne voulons pas de quartiers justement communautaristes ; communautaristes par catégories sociales, c'est la ségrégation sociale ; communautaristes par la culture, ce qui est la négation même de la République et de la laïcité.

Lorsque nous disons que nous voulons recréer dans chaque quartier de la ville des activités économiques, de la mixité sociale, une qualité de vie, le retour des commerces, des pôles d'excellence culturels et sportifs, nous montrons un projet pour notre ville, comme demain, je l'espère, nous défendrons un projet pour la France.

Mais nous savons qu'un projet politique est évidemment de faire là où on est, et ici, la Municipalité fait, et j'ai rappelé tout à l'heure combien la solidarité est au cœur de toutes les politiques.

Nous savons également, en tout cas, c'est notre conception de la politique, que sans une mobilisation des citoyens nous avancerons moins vite et moins bien.

C'est peut-être là où nous sommes en désaccord profond.

En désaccord profond sur quoi ?

D'abord peut-être sur l'analyse de la société. Ma conviction profonde est que cette société matérialiste, cette société de la consommation, laisse de côté des valeurs collectives qui étaient des valeurs naturelles précédemment et qui, peu à peu, s'excluent. Donc, l'individualisme de ceux qui vont bien. Donc, le repli sur soi de ceux qui vont mal.

Devons-nous en prendre notre parti ?

Ou bien, faire de la politique dans notre pays aujourd'hui, n'est-ce pas dire aux hommes et aux femmes qui sont nos concitoyens « Nous attendons aussi de vous » ?

C'est peut-être là notre deuxième différence sur le plan politique.

Même si vous avez porté ce dossier sur un plan politique qui n'est pas le mien, je voudrais vous dire qu'il y a par exemple une très grande différence entre l'attitude du Ministre de l'Intérieur qui sera candidat aux présidentielles - je parle de son attitude, je ne parle pas de l'homme, nous ne sommes pas ici dans un débat politique - et qui dit aux Français « Je suis l'homme présidentiel qui réglera toutes vos peurs que j'ai moi-même alimentées », je crois qu'il y a une autre attitude, c'est, au lieu d'attiser les peurs, l'intolérance, l'absence d'ouverture vers les autres qui peut naturellement exister pour des gens qui vont mal, nous nous appuyons, nous, sur ce que chacun a en lui de part d'humanité, en lui disant que son voisin a aussi cette part d'humanité, également les immigrés que l'on veut aujourd'hui chasser et qui nous ont tant apporté, les personnes âgées que, selon le modèle de certains pays libéraux que vous soutenez, il faudrait mettre dans des villages qui leur sont réservés.

Non, pour nous, toutes ces personnes font partie de la société et nous avons besoin de nos concitoyens pour changer les choses.

Ce n'est pas nous qui allons être ces hommes et ces femmes providentiels qui vont tout faire, nous avons besoin aussi de la mobilisation des citoyens.

Vous parlez de mobiliser les citoyens uniquement sur l'ordre, par la vidéosurveillance ? Non. Uniquement sur le respect des règles ? Oui, il faut respecter les règles, c'est ce que nous leur demandons. Respect des règles, respect des autres, pas de discrimination. Mais nous leur demandons aussi de la générosité et de la solidarité.

Porter les hommes et les femmes d'un pays au plus haut d'eux-mêmes, ce n'est pas leur dire « Je vais régler tous vos problèmes » mais c'est leur dire « Voilà ce que je vais faire, à ma place - et c'est ce que nous faisons dans notre Majorité - et voilà ce que nous souhaitons que vous apportiez, vous, citoyens de votre énergie, de vos compétences, de votre générosité, de votre solidarité, pour que notre société aille mieux. »

C'est ma conception de la politique. Pour moi, la politique, ce n'est pas dire « Voilà le modèle, nous le faisons ». C'est dire « Voilà ce que nous pouvons faire mais nous avons besoin de vous. Et sans vous, nous n'arriverons pas à avancer. »

C'est la raison pour laquelle chaque jour je dis ce que je pense des syndicalistes, des bénévoles associatifs qui accompagnent une société qui va de plus en plus mal mais qui ne peuvent pas remplacer l'action des collectivités locales, totalement, bien sûr, ce n'est pas notre objet, mais qui peuvent la compléter.

Deux points sur un plan plus politique.

Je suis un peu déçue que vous portiez cela sur ce terrain-là. Le gouvernement actuel est extrêmement clientéliste et, si nous le critiquons, c'est justement parce qu'il est clientéliste et que, quand on fait quelque chose, on le fait pour gagner des voix.

Depuis que je suis Maire de Lille, je pense ne pas avoir pris une seule décision en pensant au vote de celui qui est en face de moi. Le jour où j'ai été élue, et je l'ai dit, j'ai été le Maire de toutes les Lilloises et de tous les Lillois.

Je souhaiterais aujourd'hui, quelles que soient les positions politiques des uns et des autres, que nous soyons capables ensemble de montrer que l'on peut lutter contre l'individualisme et le repli sur soi, à condition qu'il y ait une vraie volonté politique accompagnée par une volonté des citoyens.

Alors, le clientélisme, gardez-le pour ceux que vous soutenez. Cela n'a jamais été ma politique, cela ne le sera jamais ici comme au niveau national.

En revanche, je réponds là à Philippe BERNARD, dans tous les groupes de travail qui existent aujourd'hui et qui sont animés par des réseaux associatifs de notre ville, quelles que soient leurs opinions -d'ailleurs, qu'est-ce qu'on en a à faire, si c'est pour faire avancer notre ville ?- évidemment, l'Opposition y est la bienvenue. Il y a d'ailleurs beaucoup d'hommes et de femmes qui sont, comme vous le dites, de votre côté.

Je ne chasse pas les voix, Monsieur DECOCQ, je veux que ma ville aille mieux, je veux que les Lillois et les Lilloises aient envie de vivre ensemble.

Je pense que nous serons une grande ville capable d'accueillir encore plus, comme l'ont dit plusieurs journaux étrangers qui sont venus nous voir lors de Lille 2004, capitale européenne de la culture, il y a dans notre ville, ils avaient appelé cela une « Lille touch », « la touche de Lille », une capacité des gens à vivre ensemble, une chaleur, une convivialité, une solidarité, ce qui manque à beaucoup de grandes villes.

Eh bien, allons plus loin. C'est tout ce que nous avons voulu dire.

Où est l'assistance dans le fait d'aider une personne âgée à côté de chez soi ?

Mais quelle conception de la société vous avez ?

Ce sont tout simplement des rapports humains qui devraient être naturels. Je ne comprends vraiment pas.

Mais, ce n'est pas grave, nous avancerons.

Ce que nous faisons ici à Lille, c'est la même conception que nous défendons ici et au niveau national. Nous ne voulons plus de cette société matérialiste et repliée sur elle-même, nous voulons une société plus juste dans la façon dont elle règle les problèmes, c'est notre responsabilité, au niveau national comme au niveau local, et une société où nous concitoyens ont envie de se mobiliser pour la changer. Et cela, c'est plus de solidarité encore dans une ville qui apporte beaucoup, plus de tolérance.

Evidemment, dans les débats que nous menons à l'heure actuelle au niveau national, cela apparaît fou. C'est tout le contraire. Nous ne sommes vraiment pas d'accord sur la société que nous voulons construire et cela se voit une fois de plus ce soir.

Voilà. Nous allons peut-être en rester là pour l'instant. De toute façon, nous ferons un bilan permanent de ce travail qui, encore une fois, ne va pas se mesurer par des statistiques mais plutôt par le mouvement qui aura lieu dans notre ville.

Je vous propose de passer à la question orale de Monsieur DECOCQ et ensuite au dossier de Monsieur QUIQUET que nous allons accrocher à cela.

Monsieur DECOCO.- On ne vote pas la délibération ?

Madame le Maire.- On peut la voter si vous le voulez.

Monsieur RICHIR.- Apparemment, la délibération ne consiste pas à voter la mise en place de l'équipe projet si on lit le texte ? Cela viendra plus tard ?

Madame le Maire.- La délibération explique l'organisation de la petite équipe qui s'occupe de l'animation de cette ville de la solidarité.

Vous n'avez pas à voter sur le projet, c'est un projet de la Majorité municipale qui n'engage pas de crédits complémentaires à ce que nous connaissons déjà, c'est une présentation au Conseil Municipal et au-delà de vous aux Lillois et aux Lilloises et à la presse de cet engagement collectif que porte la Majorité de Lille.

Maintenant, on peut mettre au vote cette délibération qui est purement factuelle. C'est comme vous voulez. Non ? Très bien.

Adopté à la majorité (voir vote page 83)

– Séance du 6 février 2006 – Procès-verbal.

– Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

06/250 – Conseil Municipal – Délégation de compétence au Maire – Modification.

06/251 – Conseil de Quartier – Vacance de siège – Désignation d'un membre.

06/252 – Modification des limites territoriales entre les communes de Lesquin et Ronchin faisant partie du canton de Lille – Avis du Conseil Municipal.

Adoptés.

DOSSIERS GRAND PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

06/253 – Autorisation de signature de la convention financière relative au Grand Projet de Rénovation Urbaine.

06/254 – Equipement polyvalent de quartier - Secteur Arras Europe - Lille Sud – Approbation du projet - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
(Rapporteur : Madame CULLEN)

06/255 – Quartier de Wazemmes - Création d'une structure Petite Enfance – Approbation de l'opération. (Rapporteur : Madame BOCQUET) (voir vote page 51)

Adoptés.

Madame le Maire - Donc, je donne la parole à Monsieur DECOCQ pour sa question.

Monsieur DECOCQ.- C'est un autre registre.

Je rappelle aux collègues que, conformément au règlement intérieur, je vais donc lire une question orale que j'ai adressée au Maire cinq jours avant.

Madame le Maire, j'ai appris par la presse votre décision de renoncer à faire passer les bus au milieu du parc Jean-Baptiste Lebas.

Lors de notre débat du 27 juin 2005, j'avais très clairement dénoncé cette idée absurde que j'avais qualifiée d'autoroute verte. Permettez-moi de me citer : *« Enfin, la première autoroute verte. L'autoroute dans le parc urbain, si l'on regarde la fréquence des lignes et le niveau de service, des bus toutes les dix minutes, il faut comprendre que ce n'est pas une ligne mais plusieurs, la ligne de Comines à Faches-Thumesnil, la troisième Citadine, et les lignes 13 et 14. Cela fait des autobus presque tout le temps dans le parc urbain. »*

Vous avez raison d'abandonner ce projet surréaliste et je ne vous blâmerai pas d'écouter, même discrètement, la voix de l'Opposition.

Vous aurez bien sûr à rendre des comptes sur le gâchis d'argent public, justement relevé par mon collègue Jacques RICHIR, 400 000 € pour faire une route, plus 180 000 € pour l'enterrer et l'engazonner, au total, 580 000 €.

Pour ma part, je veux à nouveau anticiper sur les conséquences incohérentes de cette décision et vous poser plusieurs questions.

Puisque les bus ne vont plus traverser le parc urbain, quelle voie de circulation de remplacement vont-ils emprunter ?

Tout d'abord, le projet de ligne à haut niveau de service Comines – Faches-Thumesnil, passant par le centre-ville de Lille, est-il revu dans son ensemble ?

S'il est maintenu, envisagez-vous de faire circuler les bus boulevard Jean-Baptiste Lebas ?

Si oui, ces bus seront donc mêlés aux embouteillages du boulevard, avec pour conséquence une chute de leur vitesse commerciale. Autrement dit, ils perdront sur quelques centaines de mètres le temps gagné grâce aux couloirs de circulation que vous allez développer boulevard de la Liberté, au grand dam des automobilistes.

Deuxième possibilité.

Consciente d'avoir provoqué des embouteillages stressants et polluants pour rien boulevard de la Liberté, allez-vous réserver le boulevard Jean-Baptiste Lebas aux seuls bus et porter ainsi une nouvelle attaque contre les automobilistes ?

Enfin, troisième option.

Envisagez-vous de casser les trottoirs tout neufs du côté du parc pour créer des couloirs de circulation réservés aux bus, arme favorite des Verts pour organiser des embouteillages dans notre ville ?

Je vous remercie d'éclairer le Conseil sur les conséquences immédiates et à terme de votre décision.

Madame le Maire.- Avant de répondre, je voudrais être éclairée par Monsieur RICHIR.

Nous organisons notre débat, pour ceux qui ne le savent pas, et les inscriptions se font lors de notre Conseil privé juste avant le Conseil Municipal.

On n'a pas été capable de nous éclairer sur ce sur quoi vous vouliez intervenir, Monsieur RICHIR.

Si vous souhaitez intervenir sur ce sujet, je pense que, pour que le débat soit clair, si vous souhaitiez le faire à l'occasion des dossiers de Monsieur QUIQUET, j'ai proposé qu'on les mette en même temps pour ne pas parler deux fois de la même chose.

Est-ce que c'était sur ce sujet ?

Donc, je vous donne tout de suite la parole sur le dossier 10 de Monsieur QUIQUET et nous répondrons l'un et l'autre.

Chemise n° 10

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

06/285 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association P.P.J.E.G. "Promenade du Préfet, Jardin Ecologique et les Grenouilles" - Avenant n° 1.

06/286 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés" - Avenant n° 1..

06/287 – Convention de mise à disposition du terrain et aménagement de l'allée des Buissonnets.

06/288 – Expérimentation Biobac - Système de gestion de déchets agrochimiques - Nouvelle convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) modifiant les conditions ou modalités d'exécution.

06/289 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "l'atelier de la photo" - Subvention 2006.

06/290 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "des Cousins des Bois" dite les Arbronomades - Avenant n° 1.

06/291 – Convention de travaux pour la pose de la clôture au Triangle des Rouges Barres et convention de partenariat avec la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Adoptés.

Monsieur RICHIR.- En fait, c'était pour m'étonner de l'absence d'une délibération que nous pensions trouver ce soir puisque, en réponse à des interpellations sur l'enterrement et l'engazonnement de la voie de bus, il nous a été indiqué, en tout cas, Monsieur QUIQUET a indiqué à la presse que le coût de cet enterrement de la ligne de bus sur près de 400 mètres était de 90 000 € environ auxquels s'ajoutaient 90 000 € de frais d'arrosage.

C'était pour savoir sur quelle enveloppe ces 90 000 € seront prélevés.

Quand cela sera-t-il voté ?

Quand les travaux ont-ils été décidés ?

Y a-t-il eu délibération à la Communauté Urbaine -ce que je ne crois pas- pour que cet espace qui, je le rappelle, est réservé à la Communauté Urbaine puisqu'elle avait mis à disposition l'ensemble du parc Jean-Baptiste Lebas à l'exception d'une bande de 7 mètres sur 410 mètres de long destinée à ce couloir de bus, bande que nous avons partiellement couverte de terre sur 220 mètres sur 7 mètres et, sur l'autre partie, sur environ 220 mètres sur 4,5 mètres.

Quand ces travaux ont-ils été décidés ?

Comment le marché a-t-il été attribué ?

Comment sera financée cette opération ?

Et je m'étonnais de ne pas trouver la délibération dans le Conseil Municipal de ce soir.

Madame le Maire.- Je vais essayer de vous répondre sur l'ensemble des sujets, en sachant que cela n'est pas facile puisque Monsieur RICHIR était contre le parc Jean-Baptiste Lebas, que Monsieur DECOCQ était pour, en sachant qu'il a rêvé d'une autoroute urbaine et qu'il pense que, aujourd'hui, il a réussi à nous convaincre.

Jusqu'à preuve du contraire, Monsieur DECOCQ, nous essayons de travailler...

Monsieur RICHIR.- Madame le Maire, excusez-moi, je me permets de relever une erreur : Monsieur QUIQUET a déclaré que j'étais contre le parc Jean-Baptiste Lebas. La délibération du Conseil Municipal dont j'ai la copie ici de mars 2003 montre que la délibération a été votée par l'ensemble des groupes politiques à l'exception du Parti Communiste qui s'est abstenu, et que j'ai voté la délibération à l'époque. Quelques mois après, j'ai manifesté un désaccord quand on a parlé de l'existence des couloirs de bus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal de mars 2003 montre que l'ensemble des groupes politiques, sauf le Parti communiste, ont voté la création du parc Jean-Baptiste Lebas.

Madame le Maire.- Quand on vote oui ici et non à la Communauté Urbaine au moment où il faut voter les crédits, cela veut dire qu'on ne soutient pas le projet.

Nous y reviendrons tout à l'heure, je vais essayer de vous répondre.

D'abord, sachez que cette décision, qui est une idée d'Eric QUIQUET, est une décision que nous avons prise tous ensemble et qui répondait à une attente majeure de la population lilloise, c'est-à-dire d'avoir davantage de poumons verts dans la ville. D'ailleurs, vous nous aviez suffisamment critiqués là-dessus pour ne pas en être totalement d'accord.

Ensuite, Monsieur DECOCQ, quand nous essayons de faire les choses et notamment un grand projet comme celui-là, nous le faisons avec les Lillois. Il y a eu un atelier urbain de proximité avec ceux qui garaient auparavant leurs voitures à cet endroit pour savoir comment trouver des solutions de remplacement.

Puis nous avons travaillé avec les riverains, avec les commerçants, avec les habitants des quartiers de Moulins et du Centre qui allaient être les premiers utilisateurs, à la façon dont ils voulaient que ce parc soit réalisé.

Donc, ce sont bien l'ensemble de ces réflexions, et parfois même des questionnements sur lesquels je vais revenir, qui nous ont amenés à prendre des décisions à la fois sur ce parc et sur son utilisation.

Je voudrais d'abord vous dire, parce que ce parc s'est fait appeler « désiré » avec les problèmes que l'on a rencontrés avec les grenades dans la terre, que ce parc sera enfin –je dis bien enfin- inauguré le 3 juin prochain.

Nous avons préféré faire jouer le principe de précaution, même si la Préfecture nous disait que les risques étaient peu importants, et passer au tamis l'ensemble de la terre pour s'assurer qu'il n'y avait véritablement aucun risque, non seulement pour aujourd'hui, mais peut-être aussi dans dix ans, là où on aurait oublié qu'on avait trouvé des grenades dans la terre.

Je voudrais rappeler l'historique parce que c'est bien de titiller la Majorité - c'est votre rôle d'ailleurs- quand on n'a pas de grandes idées sur la ville, on titille sur les détails, c'est normal...

(rires)

Je suis tout à fait d'accord pour débattre avec vous sur des grands projets, Monsieur DECOCQ.

On sait bien, depuis les années 70, que ce parking en plein air sur un terrain boueux était un chancre au cœur de notre ville, alors même que ces espaces verts manquaient abondamment.

Dans le fond, aujourd'hui, puisque vous vous référiez à l'histoire tout à l'heure, je pense que ce parc va retrouver sa vocation première, celle qui avait été voulue par les Lillois qui nous ont précédés en 1865. Il s'appelait boulevard des Italiens et c'était un lieu de promenade au cœur de la ville avant de s'appeler le boulevard des Ecoles.

Ce nouvel espace vert est d'abord dédié, bien sûr, aux Lillois. Il a été élaboré avec eux dans les ateliers urbains de proximité. On a discuté avec les riverains, y compris sur la taille des grilles, les experts sont venus s'expliquer. La couleur aussi peut donner lieu à débat, je le dis d'autant plus que je ne l'ai pas choisie mais je l'aime bien, je trouve que cela rappelle les briques.

Mais chacun a le droit d'avoir son avis, d'ailleurs, quand on parle de quelque chose, c'est qu'on l'aime déjà un peu, qu'on a envie de se l'approprier et cela me paraît une très bonne chose.

Par exemple, voyez-vous, ce sont les enfants du Conseil Municipal d'Enfants qui ont choisi les jeux après que les adultes aient réfléchi à la répartition de ces jeux sur l'ensemble du terrain.

Nous avons donc travaillé ensemble pour construire ce nouveau parc de 30 000 m² où plus de 150 nouveaux arbres ont été implantés. C'est donc, comme je le disais, un vrai poumon vert au cœur de notre ville où chacun trouvera, je l'espère, son bonheur, des lieux de promenade, des lieux de détente pour les familles, pour les enfants, 17 bancs publics pour les amoureux, les personnes âgées, pour vous, pour moi, enfin, pour tout le monde. Et puis, pour ceux qui travaillent à proximité, ce sont aussi des lieux de pauses déjeuners agréables au cœur de ce parc.

J'en viens à la question que vous avez posée au moment où nous allons inaugurer ce parc dans quelques jours. Parfois, je me demande si vous ne finissez pas par regretter la dizaine de files de circulation et les 1 000 places de stationnement sauvage que nous avons à cet endroit, tant ce parc vous inspire de critiques.

D'abord, j'en viens à l'essentiel, d'ailleurs, Monsieur RICHIR l'a bien dit, nous n'avons pas fait cette ligne bitumée dans le parc pour y faire passer les bus, voire les voitures ou je ne sais quoi, nous l'avons fait en programmation du tram-train.

Monsieur DECOCQ.- Non.

Madame le Maire.- Excusez-moi, laissez-moi terminer, Monsieur DECOCQ, je vous ai écouté, j'ai quand même le droit de répondre.

Nous l'avons fait pour le tram-train, à un moment où la Communauté Urbaine pensait le faire beaucoup plus rapidement, oui, 2008, c'est ce qui était prévu. Je me souviens d'en avoir discuté avec le Maire de Bondues qui s'occupe de ce dossier et qui souhaitait effectivement le faire passer au cœur de Jean-Baptiste Lebas. Je crois d'ailleurs que c'est une bonne idée, cela s'est fait dans d'autres villes en France. Un tram-train roule doucement sur une aire engazonnée. C'est le cas par exemple à Strasbourg et à Bordeaux. Il peut passer au cœur d'espaces. Il ne fait pas de bruit, il n'est pas rapide, il n'y a pas de problèmes de sécurité et il ne porte pas atteinte à l'esthétique extérieure.

Nous avons donc prévu, dans le programme, et ce sera le cas quand le tram-train existera, de faire traverser ce parc par le tram-train.

C'est la raison pour laquelle ces travaux ont été réalisés.

Vous comprenez bien qu'il vaut mieux faire ces travaux aujourd'hui, c'est pour cela que ce n'est pas de l'argent gâché, Monsieur RICHIR, plutôt que de les faire dans cinq ou six ans quand le tram-train entrera dans la ville.

C'est une voie qui est longue de 350 mètres à l'intérieur du parc. Elle comporte une partie pavée de 180 m² et qui doit respecter des exigences techniques liées au tram-train.

Nous faisons des fondations car on ne fait pas passer des bus dans un parc sans fondations. Cela a donné lieu à des travaux très lourds. Fondations sur 50 centimètres, soit 1 225 m³ de Gorins (ce sont des gros cailloux), 700 mètres de bordurations en pierres naturelles pour un coût de 476 000 €.

La giration des entrées et des sorties a été prévue et les parvis ont été aménagés en conséquence pour que, lorsque le tram-train sera là, il puisse passer dans Jean-Baptiste Lebas.

Il suffira de retirer la couche d'enrobés pour y mettre les rails. La surface des bandes de roulement pourra être traitée en pelouses comme c'est le cas dans les villes dont j'ai parlé. Et le tram-train pourra passer.

Alors, ce n'est pas gâcher l'argent public que d'avoir prévu cela, c'est au contraire anticiper ce tram-train dont les premiers tracés existent en Communauté Urbaine et dont vous pourrez voir qu'ils passent dans le parc Jean-Baptiste Lebas et anticiper pour éviter, demain, de dépenser beaucoup plus car il aurait fallu quasiment casser le parc pour recommencer. C'est ce que vous aimez généralement appeler de la bonne gouvernance.

A partir du moment où le tram-train ne se fait pas tout de suite, la question s'est posée de savoir s'il fallait y faire passer les bus. Vous savez bien que nous sommes des gens assez pratiques, donc, nous travaillons. Combien de fois ne sommes-nous pas allés avec Eric QUIQUET et Marc SANTRE et avec les fonctionnaires de la Communauté Urbaine et de la Ville de Lille pour regarder à la fois ce qui était possible et en même temps comment notre politique de transports en commun et de ligne à haut niveau de service pouvaient se faire sans difficulté.

Finalement, nous avons décidé que les bus de la ligne 14 qui deviendra en septembre 2007 la ligne à haut niveau de service, reliant Comines à Ronchin, qui préfigure d'ailleurs déjà ce tram-train, comme les bus de la ligne 13, passeraient en dehors de Jean-Baptiste Lebas.

Eric QUIQUET va vous en parler. Il y a notamment un trajet spécifique pour la ligne 14 qui descend de Ronchin, qui passera à l'extérieur et qui arrivera au milieu du parc Jean-Baptiste Lebas. En dehors mais au milieu de la longueur du parc Jean-Baptiste Lebas, dans une circulation qui est aujourd'hui des deux côtés du parc et qui n'est pas saturée.

Pourquoi n'est-elle pas saturée ?

Parce que nous avons travaillé sur la circulation. Je donne simplement un exemple. Avec la flèche de dégagement qui a été mise en place sur le boulevard Louis XIV pour tourner à droite vers le boulevard Papin, les encombrements qui se produisaient sur la sortie du boulevard Jean-Baptiste Lebas vers le boulevard Papin n'existent plus.

Je vous convie à y aller parce que nous y sommes allés assez nombreux et très longtemps. La Communauté Urbaine a d'ailleurs pris des mesures.

La circulation de ces bus qui vont passer sur les voies latérales va être fortement améliorée justement par ce que vous contestez, c'est-à-dire la deuxième voie de bus sur le boulevard de la Liberté.

Là aussi, j'ai entendu des propos de certains membres de l'Opposition disant « Il n'y a que la Citadine qui passe ». Je rappelle d'abord que cette Citadine, comme nous nous y étions engagés, fera le tour des boulevards, nous l'avons présentée récemment avec Eric QUIQUET et Marc SANTRE.

Madame DECOCQ.- ???? Porte de Valenciennes... (sans micro)

Madame le Maire.- Justement parce que, aujourd'hui, la Citadine n'est pas totale.

Que voulez-vous, Monsieur DECOCQ ?

Vous critiquez sans arrêt la circulation et le stationnement mais avez-vous des idées ?

Nous faisons des parcs de déstagement en dehors du cœur de ville, nous aurons une Citadine qui courra autour du centre et qui vous déposera à tout moment à cinq minutes du cœur de ville à pied.

Vous voulez désengorger la ville ou pas ?

Vous voulez que les voitures puissent rester à l'extérieur du cœur de ville, que les bus et les transports collectifs se développent ou vous ne le voulez pas ?

Pour la circulation, on ne siffle pas en disant « Vous allez changer ». On donne la possibilité à chacun de choisir le mode de transport qui lui paraît le plus approprié.

Justement, cette double voie boulevard de la Liberté mais aussi sur l'ensemble du parcours de la Citadine sera empruntée par ces bus. Aujourd'hui, s'il y a deux bus qui circulent sur ce boulevard de la Liberté, il y en aura 420 à partir du 28 août et 530 à partir de septembre 2007. Cela veut dire qu'on développe des transports collectifs à haut niveau de service, qui passeront de manière régulière, qui contourneront tout l'ensemble du cœur de ville en ce qui concerne la Citadine et qui seront un moyen très approprié de se rendre au cœur de ville sans l'embouteiller.

Alors, on ne peut pas dire une chose et son contraire.

Voilà pourquoi nous avons fait cette voie au cœur de Jean-Baptiste Lebas, c'est pour faire passer le tram-train.

En attendant, puisqu'il y a un peu de retard sur le tram-train, nous avons décidé de le recouvrir et de l'engazonner sur une partie pour poursuivre le parc. D'autre part, nous allons maintenir une partie bitumée, à la fois pour l'accès des véhicules de service qui sont nécessaires et parfois même d'urgence, mais aussi pour l'apprentissage du vélo, des rollers pour les plus jeunes car nous ne voulons pas que ce soit une voie de passage continue au cœur du parc.

Voilà la réalité des choses.

Si vous regardez l'appel à projet que nous avons réalisé et les documents d'urbanisme, vous verrez que ce tram-train était la raison pour laquelle nous avons réalisé cette voie.

Encore une fois, nous anticipons l'avenir et nous ne faisons rien de plus.

Pour le reste, nous avons essayé d'être pragmatiques dans la façon de trouver les solutions. Vous ne pouvez pas à la fois défendre les bus et refuser par exemple la mise à double circulation des bus sur le boulevard de la Liberté et de la Citadine, cela est totalement contradictoire.

Je laisse Eric QUIQUET poursuivre.

Monsieur QUIQUET.- Merci, Madame le Maire.

Quelques éléments de réponses.

D'abord, un premier constat. Effectivement, d'ici quelques jours, un grand parc urbain de 3,5 hectares sera mis à la disposition des Lillois.

Deuxième point. La politique de rééquilibrage des modes de transports se poursuit à Lille.

Après, j'ai envie de rappeler à chacun –excusez-moi, Monsieur DECOCQ, je vous ai laissé parler, donc, merci de m'écouter....

Madame le Maire.- Excusez-moi, Monsieur DECOCQ, vous-même, vous avez cité Monsieur RICHIR qui a répété ce que vous aviez dit, on vous a écoutés, donc, laissez répondre Monsieur QUIQUET.

Monsieur QUIQUET.- Merci de bien vouloir m'écouter.

Je veux simplement rappeler à Monsieur RICHIR et à Monsieur DECOCQ leurs déclarations sur le sujet.

Monsieur RICHIR, en juin 2003, lors du Conseil de Communauté qui a acté le transfert de propriété du boulevard de LMCU vers la Ville, vous avez voté contre cette délibération. D'ailleurs, je me souviens, en exhortant les élus du GADEC de voter contre ce transfert de propriété du boulevard Lebas de LMCU vers la Ville, en expliquant benoîtement que ce projet allait pourrir la vie des automobilistes et qu'il aurait été plus judicieux de créer un parking souterrain. Projet absurde économiquement et absurde d'un point de vue environnemental, j'y reviendrai.

Absurde économiquement.

Une place dans un parking en ouvrage est de l'ordre de 20 000 €. Si vous vouliez à l'époque retrouver des capacités, pour un parking en ouvrage de 800 places, la facture aurait été d'environ 16 M€, soit le triple du coût du parc Lebas qui est de 6 M€. Premier point.

Deuxième point. Sur un plan strictement environnemental, en créant et en réalisant un parking en ouvrage en dessous du boulevard Jean-Baptiste Lebas, là, effectivement, c'en était terminé de nos marronniers centenaires qui sont la véritable identité de ce parc.

Quand on a lancé cette opération -Jean-Baptiste Lebas, c'est un enjeu d'espace public mais c'est aussi un enjeu de mobilité- nous avons réalisé -je l'ai dit plusieurs fois ici mais malheureusement il faut répéter- une étude origine/destination des gens qui venaient s'y garer tous les jours. Cette étude nous a appris que 53% de ces personnes avaient, à proximité de chez elles, une solution de transport en commun pour venir travailler dans le secteur, un peu plus de 1 sur 2.

Pour les autres, le Maire l'a rappelé, nous avons créé la Citadine qui dessert trois parkings.

Monsieur RICHIR, si on vous avait suivi en juin 2003, aujourd'hui, nous n'aurions pas un parc urbain à inaugurer mais 11 voies de circulation et encore un grand parking sauvage. Finalement, la différence entre vous et nous, Monsieur RICHIR, c'est que vous regardez la ville dans le rétroviseur des années 70 quand nous, nous la préparons aux enjeux du XXIème siècle.

Vous avez démontré à cette occasion que le vrai conservateur à Lille, c'est vous.

J'en viens maintenant à Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Faites bien attention à ce que vous allez dire.

Madame le Maire.- Une fois, quand Monsieur MUTEZ vous avait parlé comme ça, vous avez menacé de quitter la séance.

Monsieur QUIQUET.- Si vous le permettez, Monsieur DECOCQ, j'ai lu vos déclarations suite à la conférence de presse que nous avons tenue avec le Maire de Lille et Marc SANTRE le 18 mai et j'ai été atterré par la teneur de vos propos.

Dans Vingt Minutes je peux lire « Leur seul objectif est d'emmerder les automobilistes ».

« Les couloirs de bus, c'est une arme des Verts contre les automobilistes. »

Monsieur DECOCQ, les couloirs de bus sont prévus dans le Plan de déplacements urbains que vous avez voté en juin 2000 à raison de 60 kilomètres.

Arrêtez de nous faire le procès de l'idéologie quand nous mettons en œuvre un PDU voté en juin 2000 par d'autres et en l'occurrence par vous.

J'ai le sentiment que, pour vous, le bon PDU est celui que l'on vote à force de discours grandiloquents mais qu'on se dépêche surtout d'oublier.

Cela est d'autant plus regrettable, Monsieur DECOCQ, que vous êtes Député, membre de la mission parlementaire sur le réchauffement climatique. Vous devriez vous réjouir de voir arriver les premiers kilomètres de lignes de bus à haut niveau de service.

Vous êtes finalement assez emblématique de cette classe politique qui constate les problèmes mais qui se révèle incapable d'apporter la moindre réalisation et la moindre proposition.

Finalement, vous nous reprochez ce soir de mettre en œuvre nos engagements auprès des Lillois. Il est vrai que l'écologie progresse à Lille. Oui, davantage d'espaces verts, près de 18 hectares à la fin du mandat. Plus de places pour les piétons et les vélos. Des transports urbains qui se développent.

J'ai annoncé, lors du point presse, 2 000 tonnes d'économies en terme de rejets de CO 2. En matière de santé publique, c'est un vrai gain.

Au moment, Monsieur DECOCQ, où vos amis politiques mettent la politique plus bas que terre dans des affaires nauséabondes, il existe des élus locaux qui respectent leurs engagements, qui honorent leur programme et qui, en un mot, honorent la politique.

(applaudissements)

Au final, je sais bien qu'à 18 mois des futures échéances, toutes les occasions sont bonnes pour exister.

Mais j'ai quand même eu des craintes en vous lisant ces derniers temps. J'ai donc envie d'inviter l'Opposition à faire des propositions et d'exister non pas sur des propositions soit farfelues avec un parking en ouvrage sur J.B.Lebas, soit inexistantes, ce qui est votre cas parce qu'on n'a pas encore vu le début d'une première proposition.

J'ai des doutes d'ailleurs sur la qualité du débat démocratique pour mars 2008 si, d'ici là, vous continuez de ne pas honorer la politique et de ne pas faire de propositions crédibles et alternatives à ce que nous proposons.

Rendez-vous pour les échéances mais essayez à l'avenir d'exister sur vos propositions, le débat démocratique y gagnera en qualité.

Je vous remercie.

(applaudissements)

(Messieurs DECOCQ et RICHIR demandent à intervenir)

Madame le Maire. - 2 minutes chacun.

Allez-y, Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR. - Monsieur QUIQUET fait une citation tronquée de mon intervention à la Communauté Urbaine sur le vote de Jean-Baptiste Lebas.

A l'époque, effectivement, nous avons proposé de réaliser à cet endroit un parc souterrain qui aurait d'ailleurs pu être parfaitement concédé, et de reconstruire en surface un parc urbain de manière à faire ce que font les pays qui ont les taux les plus élevés de pratique du vélo en ville que sont les Belges, et donc à faire ce qui est à côté du centre-ville de Bruges, et ce qui est sous l'esplanade du Van Gogh Museum d'Amsterdam où on a reconstruit un site.

Vous ne dites pas que 40% des marronniers ont déjà été abattus en raison de leur grande fragilité et vous savez que parmi ceux qui restent aujourd'hui un tiers de ces arbres sont dangereux pour l'avenir.

On aurait parfaitement pu régler le problème de l'accessibilité aux portes de la ville, avoir un très beau parc de surface et avoir réglé aussi le problème des gens de l'étranger ou des visiteurs qui n'arrivent plus à rentrer dans cette ville.

On aurait éventuellement une alternative à la proposition de Madame AUBRY dans le projet urbain qui n'est toujours pas mise en œuvre, ce sont les 2 000 ou 3 000 places de parking en périphérie, porte d'Arras, porte de Valenciennes, porte des Postes, dont on attend encore le début du commencement de validation.

Madame le Maire.- Reconnaissez avec moi que ce n'est pas au centre-ville qu'il faut mettre ces voitures. Si des touristes viennent dans la ville pour y passer deux jours, ce n'est pas à 100 mètres de l'hôtel de ville, en plein cœur du centre, qu'on doit les placer. On peut les mettre à l'extérieur de la ville comme c'est le cas à Bruges puisque vous prenez cet exemple il y a quelques instants.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire.

Comme la campagne municipale est un marathon, je fais partie d'une confrérie très limitée de ceux qui l'ont vécue, vous aussi, Madame, nous savons que c'est une épreuve physique, je vais m'économiser et je garde mon énergie et mes nerfs, ce qui n'a pas l'air d'être le cas de mon excellent collègue QUIQUET qui, par ailleurs, est un garçon plutôt charmant. Je ne comprends pas cette tentative de disqualification. Mais je vais lui répondre.

Sur votre réponse, Madame, d'abord, j'ai ma réponse.

Je vous avais posé une question : « Où vont passer les bus ? ». « Ils vont passer boulevard Jean-Baptiste Lebas. » Pour l'instant, je ne fais pas d'autres commentaires et je vous remercie d'avoir apporté cette réponse claire.

Je conteste l'explication un peu alambiquée du retard pris en ce qui concerne le tram-train mais dont acte.

Pour Monsieur QUIQUET, ce n'est pas compliqué.

A l'accusation de ne pas avoir d'idées ou d'avoir je ne sais quelle vision purement électoraliste, je vais proposer quelque chose et lancer un défi à Monsieur QUIQUET, c'est-à-dire à votre Majorité.

Pour le prochain Conseil Municipal, on va aller strictement à l'essentiel.

Je mets Monsieur QUIQUET au défi :

. premièrement, de nous indiquer la production de CO 2 générée par toute la circulation lilloise début juillet. La production mesurée, pas une production estimée.

. deuxièmement, pour cette même date, de nous indiquer quelle est la diminution mesurée du rejet de CO 2 depuis toutes les mesures que vous avez prises

. troisièmement, d'indiquer quels sont les gains de vitesse commerciale des autobus dans le centre de Lille par rapport à 2002.

Quand vous aurez relevé ces trois défis, alors, vous pourrez parler, Monsieur QUIQUET.

Je vous avais dit, il y a longtemps, quand on veut grimper à l'arbre, il faut mettre des propres culottes.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Avant de laisser la parole à Eric QUIQUET, permettez-moi de dire d'abord que vous n'êtes pas dans la Majorité et que, jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui fixe l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Je vois bien depuis le début de ce Conseil que vous avez des fourmis dans les jambes. Gardez-vous.

Nous sommes là pour gérer les affaires des Lillois. Nous sommes à deux ans d'une élection, nous n'allons pas commencer à raconter n'importe quoi sous prétexte qu'on va rentrer dans une campagne politique.

Eric QUIQUET a raison, j'avais fait la même remarque. Vous pinaillez sur tout au lieu de nous présenter vos contre-projets.

Oui, il y a beaucoup de voitures dans la ville de Lille. La ville de Lille a reçu 14 000 habitants complémentaires, elle se développe. Eh bien nous, nous proposons des alternatives.

Vous, vous dites à ceux qui ont une voiture « Ne vous inquiétez pas, on se bat pour vos voitures » et vous dites après qu'il y a trop de CO 2. Il faut être cohérent et ne pas tenir les deux discours, c'est de la démagogie et de l'absence de réponses sur des solutions.

Nous fixerons l'ordre du jour, si cela ne vous ennuie pas, avec la Majorité municipale, et puis, votre défi, vous irez le tenir sur le champ de Jean-Baptiste Lebas, avec un fleuret moucheté...

Monsieur DECOCQ. - Ce sera au PV...

Madame le Maire. - Vous pourrez faire une conférence de presse si vous voulez.

Monsieur DECOCQ. - Les défis qui ne sont pas relevés...

Madame le Maire. - Si on parle de défis, on pourrait parler du chômage, de la pauvreté, de la misère, des discours que vous tenez.

On pourrait rester sur des terrains où, à votre place, je ne m'engagerais pas.

Alors, Eric QUIQUET pour répondre avec la même tonalité de douceur et d'efficacité que tout à l'heure.

Monsieur QUIQUET. - Je constate que du point de vue de Christian DECOCQ, en terme de propositions, c'est toujours le vide sidéral mais cela ne m'étonne plus.

Je n'ai pas besoin d'être mis au défi lors d'un prochain Conseil, je peux déjà vous donner des informations très claires que vous pouvez trouver au niveau des capteurs de l'AREMA, institution qui mesure la qualité de l'air dans la ville et dans l'agglomération.

Si on prend la qualité de l'air mesurée sur le boulevard de la Liberté avec des comparaisons sur 2001, 2002, 2003 et 2004, le trafic auto a baissé d'à peu près 15% de 2003 à 2004 et l'AREMA constate, de manière similaire, une amélioration de la qualité de l'air liée à la réduction du trafic automobile. Ce sont des chiffres, vous pouvez les contester, mais c'est une réalité.

Notre sentiment est qu'avec le deuxième couloir de bus et la réduction significative encore du trafic automobile, la qualité de l'air va continuer à s'améliorer.

A la fin du mandat, 90% de notre flotte va fonctionner au gaz et au biogaz. A l'échelle de cette ville, c'est une économie de 2 000 tonnes de rejets de CO 2 dans l'atmosphère des Lillois, près de 35 000 tonnes d'économie de rejets dans l'atmosphère des métropolitains.

Le gain estimé par les services communautaires en terme de report modal, donc, le fait que les gens abandonnent leur voiture pour prendre les transports en commun, l'équivalent pour la ville sera au bas mot également de 2 000 tonnes d'économie de rejets de CO 2.

Vous le voyez, la qualité de l'air dans cette ville va s'améliorer.

Je dirai aussi que nous avons un boulot ici par rapport à des enjeux que vous devez connaître en tant que Parlementaire de réchauffement climatique, d'augmentation du prix du pétrole, c'est de garantir un droit à la mobilité pour tous.

Ce droit à la mobilité se construit par une chaîne de mobilité, chaque maillon doit s'emboîter dans l'autre, le maillon de la voiture, le maillon du transport public avec les bus, les vélos, les taxis, le métro automatique.

Nous construisons cette chaîne de la mobilité pour garantir dans cette ville un droit à la mobilité pour tous.

Voilà ce que nous faisons au quotidien.

En tout cas, j'attends la teneur de vos propositions pour les échéances à venir mais, pour l'instant, je ne vois rien arriver si ce n'est des critiques ou des formules toutes faites.

Merci.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Bravo, Monsieur QUIQUET.

Le droit à la mobilité et la ville partagée, voilà notre objectif.

Je mets aux voix les délibérations de Monsieur QUIQUET.

Qui vote pour : tous les groupes

Adoptés.

Monsieur RICHIR.- Et le financement de l'engazonnement ?

Madame le Maire.- Cela rentre dans le montant global qui a été fixé.

Monsieur QUIQUET.- Le dossier est passé en Commission d'appel d'offres.

Madame le Maire.- Vous apporterez la précision à Monsieur RICHIR.

Monsieur QUIQUET, vous avez la parole.

06/292 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association "La Deûle" - Subvention 2006.

Monsieur QUIQUET - Madame le Maire, je voulais simplement attirer l'attention du Conseil sur la délibération 292 qui nous propose une convention entre la Ville de Lille et l'association La Deûle.

On met en œuvre le programme sur lequel on a été élu et notamment les travaux de rénovation du parc de la Citadelle, travaux importants.

Avec le Maire de Lille, je vous invite à l'inauguration de la voie des Combattants le dimanche 4 juin à 11 h 30.

C'est un investissement important, ce sont des cheminements piétons que nous rénovons complètement.

La présente délibération vise à apporter des moyens à cette association dans le cadre du nettoyage de la Deûle et de la moyenne Deûle, sur l'île des Bois Blancs et sur la Deûle qui ceinture le parc de la Citadelle, pour assurer une qualité de propreté qui n'est plus assurée par Voies Navigables de France.

Nous avons un projet d'insertion avec cette association et nous allons, à compter du 1^{er} juin, mettre en œuvre ce nouveau dispositif pour assurer un nettoyage effectif des berges de la Deûle et de la moyenne Deûle pour faire en sorte que ce parc de la Citadelle qui se transforme chaque jour davantage puisse également sur ses aspects fluviaux gagner aussi en qualité.

Voilà, Madame le Maire, la délibération sur laquelle je souhaitais, très rapidement, attirer l'attention du Conseil.

Je vous remercie.

Adopté.

Madame le Maire - Je passe la parole à Jean-Louis FREMAUX pour la délibération 273 sur le régime indemnitaire.

Chemise n° 5

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

06/273 – Régime indemnitaire - Revalorisation.

Madame le Maire, chers collègues, je voudrais vous présenter, à l'occasion de la délibération 06/273, une réflexion un peu plus large sur la période que nous vivons au titre des ressources humaines.

Appuyé sur un dialogue approfondi sur les enjeux de ressources humaines, aujourd'hui et demain, au sein de notre collectivité, le protocole signé le 15 décembre 2005 avec l'ensemble des organisations syndicales se met en œuvre depuis cette date.

J'en rappelle les enjeux majeurs qui traduisent, malgré les contraintes, des ambitions fortes pour les agents et les cadres municipaux.

Les champs de travail présentés s'appuient sur deux principes majeurs :

- ◆ l'affirmation de la place du service public et des agents municipaux dans le service rendu, aujourd'hui et demain, à la population lilloise,

- ◆ la certitude d'un intérêt partagé entre la Ville et chaque agent pour développer en même temps qualification, statut, aménagement du temps de travail, au titre d'une amélioration du service rendu.

S'appuyant sur ces deux principes, quatre axes de travail ont été ouverts dans un cadre de stabilité des effectifs :

- ◆ le développement professionnel tout au long de la vie afin de permettre à chacun d'améliorer et d'enrichir ses fonctions, sa qualification et son statut, en lien avec les besoins futurs de la collectivité et, par voie de conséquence, sa rémunération.
- ◆ l'aménagement du temps de travail permettant, en s'appuyant sur les situations concrètes, de progresser parallèlement sur les conditions de vie et de travail des agents et les évolutions nécessaires du service rendu à la population.
- ◆ la mise en place de politiques nouvelles en matière de transports et de déplacements, avec le lancement d'un plan de déplacements en entreprise s'appuyant entre autres sur une prise en charge partielle des frais d'abonnement de transports en commun sur le parcours domicile-travail.
- ◆ enfin, au regard de la place des agents municipaux dans le service rendu, un effort mesuré en matière de régime indemnitaire.

La Direction Générale a, d'ores et déjà travaillé sur ces points avec les organisations syndicales et les services.

Rappelons notre délibération sur le contrat épargne temps lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Je vous proposerai, si vous le permettez, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, la prise en charge partielle des frais de transports.

Parallèlement, les chantiers sur ces domaines sont nombreux. Je souhaiterais m'arrêter sur le travail engagé en matière de développement professionnel.

D'ores et déjà, et je m'en félicite, nous avons progressé dans les nominations suite à concours, avec plus de 40 nominations dans toutes les catégories effectuées depuis décembre dernier.

Cet effort a été accompagné de l'approbation d'un plan de formation couvrant les années 2006 à 2008 - à l'unanimité d'ailleurs - et traduisant concrètement l'engagement de renforcement de cette intervention dans ce domaine.

Nous entrons donc maintenant dans une phase de concrétisation de l'accompagnement personnalisé des agents en s'appuyant sur ses étapes intégrant la formation, la valorisation des acquis et de l'expérience, le soutien à la construction de son projet personnel, dans le cadre des besoins à venir de la collectivité et de la fonction publique territoriale.

Un projet d'évolution de l'organisation du pôle des ressources humaines s'élabore pour répondre à de nouvelles exigences. Les prochains mois marqueront ainsi de nouvelles étapes.

Je viens à la revalorisation du régime indemnitaire qui s'adresse, sauf à de très rares exceptions qui sont limitées par les textes, à tous les agents permanents de la Ville.

Ce régime indemnitaire complémentaire s'élèvera pour 2006 à :

- ◆ 120 € versés en septembre pour la catégorie C, soit + 8% par rapport à l'existant,
- ◆ 150 € pour la catégorie B, soit + 4,75%
- ◆ et 180 € pour la catégorie A, soit + 3,5%.

Une première étape dans le cadre d'un engagement global couvrant les trois années à venir.

Il traduit pour nous la reconnaissance de la place centrale des agents municipaux dans la qualité du service rendu et de leur engagement, dont nous avons souvent témoigné ici.

Cette proposition constitue aussi une reconnaissance particulière pour les bas salaires dans le cadre d'une année marquée par une évolution des salaires de la fonction publique nettement inférieure à l'inflation.

Il représente aussi l'occasion de reconnaître, au travers des mesures spécifiques, des situations particulières liées à des contraintes, par exemple, le travail du dimanche, ou à des qualifications particulières, la formation incendie, ou par exemple, les agents qui travaillent dans le cadre des établissements recevant du public du type ERP.

Il nous permet enfin d'ajuster nos outils pour développer les formations internes, faciliter les mobilités internes entre services et, en cas de différence de régime indemnitaire, de pouvoir mieux niveler ces difficultés, ceci s'inscrivant dans le budget que nous avons présenté lors du vote du budget dans une enveloppe de 450 000 € pour cette année, ce qui est un édifice intéressant à construire.

Je voulais profiter de cette délibération sur le régime indemnitaire pour retracer toutes les étapes dans lesquelles, Madame le Maire, vous avez joué toute votre place, ce qui a été salué à l'unanimité par les partenaires sociaux.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération qui est effectivement importante puisque ce sont les premières applications.

Je remercie à la fois Jean-Louis FREMAUX, le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint chargé des ressources humaines, parce que nous entrons très vite dans l'application de ce protocole d'accord que nous avons signé avec toutes les organisations syndicales.

Monsieur FREMAUX a bien rappelé quels étaient les objectifs, aussi bien sur l'augmentation des indemnités que sur la politique de formation que nous menons, avec une gestion prévisionnelle des emplois, pour mieux servir les Lillois parce que le cœur de cet accord était d'améliorer encore les services aux usagers.

Merci pour cette intervention et surtout pour le travail qui a permis d'aller aussi vite dans l'application de cet accord.

Il n'y a pas d'opposition à cette délibération ? Non, très bien.

Adopté.

06/272 – Convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Nord pour la mise à disposition d'un médecin du travail.

06/274 – Comité des Œuvres Sociales - Subvention - Versement de la deuxième partie.

Adoptés.

PROPRETE

06/275 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus.

06/276 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Recours gracieux – Bonne foi présumée.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous propose de passer au dossier de Madame CAPON avec, comme chaque année, un débat important sur la carte scolaire.

Chemise n° 25

ECOLES

**Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire**

06/365 – Mesures de carte scolaire du 1er degré de l'enseignement public sur la Ville de Lille pour l'année scolaire 2006-2007.

Merci, Madame le Maire.

Voilà les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré de l'enseignement public qui ont été communiquées par l'Inspecteur d'académie. Ce sont des mesures prononcées pour l'année 2006-2007, après avis des instances paritaires consultatives réunies les 3 et 8 mars 2006.

Retraits d'emplois :

Quartier de Wazemmes

- ◆ école élémentaire Boucher de Perthes, qui est pourtant une école classée précaire et en zone violence, un seuil de fermeture à 23 élèves/classe. Donc, après fermeture, la moyenne sera revue à 23 élèves. Cela porte cette école de 5 à 4 classes.

Quartier de Lille-Sud

- ◆ école classée précaire, zone violence, l'école Richard Wagner. Il y avait 13 classes, fermeture d'une classe. Moyenne de fermeture 23 élèves/classe. Après fermeture, nous aurons 22,72 élèves/classe.

Quartier de Fives

- ◆ école classée précaire, zone violence, école Berthelot – Jules Verne. Pourtant, avec une demande forte d'intervention du Conseil de quartier, de Madame le Maire, de moi-même, auprès des instances, compte tenu des nombreuses constructions autour de cette école. Cela est vraiment difficile à accepter puisque cela portera à 14 le nombre de classes. 23 élèves de moyenne par classe pour seuil de fermeture et cela dépassera 23 après fermeture.

Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin

- ◆ école Rousseau Brunschvicg, école non précaire, une fermeture et de 8 classes on passera à 7 classes. Le seuil de fermeture sur cette école est de 25 élèves de moyenne par classe et on arrivera à plus de 25 élèves après fermeture.

Depuis que je suis ici, c'est la première fois que je vous présente une carte scolaire uniquement en retraits de postes, cela n'est jamais arrivé. 4 fermetures annoncées alors que, en général, je constate sur l'ensemble de la ville une augmentation globale des effectifs depuis la rentrée scolaire.

Par ailleurs, certaines écoles pour lesquelles la Ville se préparait à donner les moyens nécessaires à des ouvertures de classes n'ont pas été retenues par l'administration et feront l'objet d'un examen particulier après constat de rentrée scolaire mais dans la limite des moyens mobilisables par l'Inspection Académique.

A ma connaissance, une faible réserve d'emplois permettra difficilement de faire face aux situations de la rentrée des classes pour les écoles Chateaubriand-Maintenon, Lamartine, Nadaud, Montesquieu-Descartes à Fives, Barat-Cabanis à Fives.

Même en concevant une marge de fluctuation d'effectif, la balance des mesures proposées ne correspond pas à la réalité de la montée des effectifs.

Dans ce contexte, la prise en compte aujourd'hui des enfants de deux ans est loin d'être assurée puisqu'elle s'est déjà traduite l'an dernier par une régression du taux de scolarisation de ces enfants.

Exemple sur Lille : 25 demandes d'inscriptions sur l'école Florian, Lille-Sud, rue d'Arsonval, sont en liste d'attente.

Quand on sait l'importance qu'a une scolarité précocée sur les apprentissages auprès d'enfants de secteurs précaires, on ne peut qu'être révolté par ces mesures de petites économies dans le contexte actuel de souffrances des milieux populaires.

L'arrivée d'Ambition réussite induit la disparition de la catégorie école zone violence. Nous ne pouvons que pointer les injustices qui excluent certaines écoles du dispositif parce que leur collège de rattachement n'est pas retenu. Un exemple : l'école Montesquieu puisqu'elle est rattachée au collège Matisse.

La réussite scolaire ne se décrète pas, elle se construit. C'est un abandon de la priorité vitale que nous accordons à l'éducation.

La Ville de Lille, elle, pourtant, met tout en œuvre au sein du PEG pour améliorer cette vie scolaire dans les écoles lilloises et ajouter le plus utile aux apprentissages pour tous.

C'est le plan musique que vous connaissez, le plan lecture, le plan informatique pour tous, le plan nature.

Je déplore ce fait et je ne comprends pas ces mesures.

Merci.

Madame le Maire. - Merci, Madame CAPON. Monsieur PARGNEAUX.

Monsieur PARGNEAUX. - Madame le Maire, chers collègues, après cette intervention de Madame CAPON, je voudrais indiquer qu'en tant que Maire de la commune associée d'Hellemmes, nous aussi, lors de notre réunion du Conseil Communal il y a quelques jours, nous avons déploré la fermeture d'une classe.

Au-delà du débat qui a été mené, nous avons indiqué, à l'unanimité, que cette suppression était un scandale.

Scandale que nous devons mettre en avant en disant « ça suffit ».

Ces mesures sont prises, Madame CAPON vient de les donner pour la ville de Lille, nous avons également fait ce constat sur la commune associée d'Hellemmes, sachant que pour l'Académie de Lille ce sont 636 suppressions de postes qui sont prévues pour cette rentrée scolaire.

Il s'agit, en France, de l'académie la plus concernée par l'ensemble de ces suppressions.

J'entendais tout à l'heure le représentant de l'Opposition républicaine nous parler de solidarité, eh bien là, franchement, quand on est dans ce suivi que nous devons avoir en matière éducative, ce que nous faisons au niveau local, que ce soit dans le projet éducatif global ou le projet éducatif local à Hellemmes par exemple, on voit bien que nous avons un gouvernement, un recteur qui ne prennent pas en compte les situations constatées sur le terrain.

Pour ce qui concerne Hellemmes, j'ai reçu récemment l'ensemble des parents d'élèves qui se sont mobilisés concernant cette suppression à l'école Jean Jaurès, également les enseignants.

Nous avons reçu il y a quelques semaines, dans une autre responsabilité politique que j'occupe au niveau de notre département du Nord, l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants et des représentants des parents d'élèves.

Nous avons été reçus avec des Parlementaires socialistes, Nord et Pas-de-Calais, par Madame le Recteur. Nous aurions aimé que tous les Parlementaires soient avec nous. Malheureusement, nous nous sommes vu répondre de la part de Madame le Recteur qu'elle ne faisait qu'appliquer une règle à calcul en fonction des financements qui lui étaient donnés par le Gouvernement et son ministre de tutelle.

C'est un scandale.

Au-delà de notre réunion du Conseil Municipal, nous devons dire à l'opinion publique, aux Lilloises et aux Lillois, qu'il faudra, le moment venu, faire en sorte que nous puissions faire les choix comme il le faut pour que nos enfants soient le mieux accompagnés possible dans leurs parcours éducatifs.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe BERNARD.

Monsieur BERNARD. - Madame le Maire, je voulais éviter le simplisme du discours « toujours plus de moyens » en la matière, mais je suis au regret de constater que ces mesures de carte scolaire touchent particulièrement notre ville.

Je les comprends d'autant moins que vous avez rappelé tout à l'heure les résultats du recensement : + 14 000 Lillois. Je ne pense pas que ce soient 14 000 nouveaux-nés, il y a donc aussi des jeunes enfants, en particulier des jeunes Lillois qui intègrent les écoles primaires. Cela devrait donc se concrétiser a minima comme l'a rappelé Madame CAPON par des mesures neutres.

Si les moyens sont importants, il est aussi important de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté éducative, et je dis bien que, pour nous, l'égalité des chances, ce n'est pas l'égalitarisme total, mais nous devons évidemment prendre en compte les difficultés et les handicaps d'un certain nombre de quartiers de notre ville.

Cela est évident, l'échec scolaire n'est pas simplement résolu par une règle à calcul, par un nombre de postes, mais cela en est évidemment un élément constitutif déterminant.

J'appuierai ma démonstration par un bilan tout à fait négatif qu'avait fait l'INSEE sur les zones d'éducation prioritaires où il disait bien qu'aucun effet significatif n'avait été enregistré sur la réussite des élèves - je cite- « Les moyens affectés directement aux élèves se réduisent à quelques heures de cours supplémentaires, n'ayant que peu conduit à la diminution du nombre d'élèves par classe. »

J'ajoute à cela une relative incohérence du dispositif puisque cette suppression de postes existe alors même que les écoles, comme l'école Richard Wagner, pour ne citer qu'elle, est elle-même intégrée dans un dispositif d'ambition réussite.

Au-delà de ces mesures catastrophiques pour notre ville, évidemment, le débat se déroule sur l'opportunité ou non ou même sur l'avenir de la carte scolaire, censée à l'origine lutter contre la mixité sociale. Nous constatons tous aujourd'hui qu'il n'a fait que renforcer les effets de cette ségrégation. Nous en avons encore plus l'exemple aujourd'hui.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Madame BAERT.

Madame BAERT. - Madame le Maire, il s'agit dans ce dossier de 4 suppressions de postes, révisables, il faut le rappeler, le jour de la rentrée de septembre.

Rappeler aussi que la diminution des effectifs scolaires dans l'académie de Lille est d'environ 2,8% et que par ailleurs la diminution des moyens est de 2%. On a donc bien une diminution de moyens plus faible que la diminution des effectifs.

Je souhaite également préciser que le gouvernement que vous critiquez allègrement consacre chaque année plus de 100 milliards d'euros à l'éducation et que 150 000 enseignants supplémentaires ont été recrutés en 15 ans, tandis que le nombre d'élèves diminuait de 500 000.

Les moyens alloués à l'enseignement ont été multipliés par deux en 25 ans. C'est un effort budgétaire continu qui montre aussi qu'une logique essentiellement quantitative a atteint ses limites, sans pour autant produire tous les résultats attendus.

Faut-il rappeler les moyens conséquents pour les équipes de réussite éducative notamment sur Lille que le gouvernement apporte résolument ?

Voilà ce que je voulais rappeler au nom du groupe UPL.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Madame MAHIEU.

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, ma prise de parole n'a de sens qu'en fonction de ce que vont dire vos collègues puisque j'avais prévu d'intervenir sur une délibération qui a été retirée.

Madame le Maire.- Donc, vous n'intervenez pas ?

Madame MAHIEU.- Si vous le voulez bien, je demanderai éventuellement la parole à la fin des interventions.

Madame le Maire.- Ecoutez, on essaie d'organiser le débat. J'ai déjà donné la parole à deux personnes au lieu d'une.

Madame MAHIEU.- Madame BAERT n'a pas pris ses cinq minutes...

Madame le Maire.- Ce n'est pas le problème.

Madame MAHIEU.- Pour la dynamique du débat, c'est quand même beaucoup plus sympathique quand il y a des réponses différentes...

Madame le Maire.- Mais la dynamique du débat, c'est moi qui l'organise, Madame MAHIEU, si cela ne vous ennuie pas.

Madame MAHIEU.- Tout à fait, Madame le Maire.

Avec votre permission, j'aimerais bien reprendre la parole.

Madame le Maire.- On verra. Monsieur. RICHIR s'est déjà inscrit alors qu'il n'était pas prévu tout à l'heure. Sinon, on va encore terminer à une heure impossible. On a beaucoup de dossiers et beaucoup d'inscriptions dans les débats.

Monsieur ORIOL.

Monsieur ORIOL.- Madame le Maire, chers collègues, Ariane CAPON dans son intervention nous l'a expliqué, cette délibération sur la carte scolaire nous le montre, à Lille, plusieurs quartiers difficiles sont touchés : Wazemmes, Lille-Sud, Fives, et également le quartier du Marais à Lomme et une école sur la commune d'Hellemmes.

En même temps, les difficultés économiques des familles à faibles revenus s'accroissent et le nombre de Rmistes augmente considérablement depuis quatre ans.

Il est également reconnu que l'Académie de Lille recouvre un territoire où le niveau moyen de réussite scolaire est l'un des plus faibles de France, les examens et les tests nationaux l'indiquent.

Malgré cela, le Ministère a prévu pour l'Académie de Lille de supprimer 636 postes dans le second degré, Monsieur PARGNEAUX l'a dit tout à l'heure. Ces 636 postes représentent 30% du total des suppressions nationales, 30% pour notre seule région.

Pour les primaires, 8 postes supplémentaires vont être créés mais cela reste dérisoire face aux 1 000 élèves supplémentaires qui arrivent.

Combien faut-il être cynique pour nous parler de la loi égalité des chances alors que nous constatons que l'Éducation Nationale n'est absolument pas une priorité pour la Droite au pouvoir ?

Pour le secondaire, en 2006, le Ministre ouvre 10 000 postes aux concours, postes qui ne seront pas tous pourvus, alors que les services ont estimé à 17 300 le nombre de postes nécessaires pour couvrir les départs en retraite.

Parallèlement est développé un système d'embauche de personnel précaire, peu formé et peu adapté aux réels besoins de l'école qu'on nomme assistant pédagogique, contrat d'avenir, emploi vie scolaire.

Ici encore, c'est la précarisation des emplois qui est proposée comme base de fonctionnement.

Le Gouvernement organise la régression de notre système éducatif, il place la sanction, la répression avant la prévention et l'éducation.

Ainsi, Monsieur SARKOZY, dans le département des Hauts-de-Seine dont il a aussi la charge, prévoit la présence de policiers en uniforme au sein des collèges.

Je terminerai mon intervention par l'évocation d'un problème tout aussi grave mais encore plus pressant pour notre pays et notre ville.

Dans quelques semaines, à partir du 30 juin, de nombreux enfants, écoliers, collégiens ou lycéens, risquent de se faire brutalement expulser hors de nos frontières. Ils sont inscrits dans nos établissements scolaires, sont souvent nés en France ou arrivés très jeunes dans notre pays, ils apprennent et partagent la vie de classe des autres enfants.

Pour faire du chiffre, pour céder aux dérives sécuritaires et aux idées détestables de l'Extrême-droite, Nicolas SARKOZY a ordonné aux préfets d'expulser les enfants scolarisés issus de familles en situation irrégulière. Il espère ainsi dépasser l'objectif des 25 000 expulsés pour l'année et renvoyer des enfants vers la misère, les persécutions, les représailles envers ceux qui ont choisi de quitter un pays dangereux, un pays en crise ou un pays en guerre.

Cette date du 30 juin n'est pas due au hasard. Elle est calculée pour contrer la solidarité qui s'est vite organisée pour protéger les enfants expulsables, de la part des parents d'élèves, des enseignants et des autres citoyens car il y a heureusement de nombreux Français scandalisés par cette politique d'expulsion de jeunes enfants et j'espère, avec le groupe des élus Verts, que ce mouvement de solidarité ne cessera pas avec l'arrivée des vacances d'été.

S'il faut aider à maintenir la présence dans les meilleures conditions de ces jeunes élèves chez nous, nous y participerons, fidèles à cette maxime qui doit être plus que jamais d'actualité « France, terre d'asile et pays des droits de l'homme ».

Merci de votre attention.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Madame ROUGERIE.

Madame ROUGERIE.- Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, le groupe des Personnalités prend lui aussi acte des mesures de carte scolaire pour le premier degré prononcées par l'Inspecteur d'académie pour l'année scolaire 2006-2007.

Le groupe des Personnalités s'interroge aussi sur la cohérence des dispositifs et mesures pris par le Gouvernement.

En effet, si ce dernier prône la mise en place des ERE, des équipes de réussite éducative, en alourdissant d'ailleurs les charges de travail des enseignants et leur sens du bénévolat, il supprime dans le même temps des classes dans les quartiers de Saint-Maurice, Fives, Wazemmes et Lille-Sud, tout comme à Hellemmes et à Lomme.

Ainsi, à l'école Jules Verne à Fives, après la fermeture d'une classe, la moyenne atteindra 22 élèves/classe pour un seuil de fermeture fixé à 23 élèves. C'est ce que Ariane nous a précisé.

L'écart est bien faible et la rigueur du calcul ne tient pas compte des nouvelles constructions qui se développent dans le quartier.

Alors, après avoir fermé les classes, il faudra donc les rouvrir ?

A l'école Boucher de Perthes à Wazemmes, comme à Richard Wagner à Lille-Sud, le seuil de fermeture est le même, comme est le même le classement en zone violence et en école précaire.

Alors, est-ce ainsi qu'on va aider les enfants de ces quartiers à se construire ?

Pourtant, pendant ce temps, la Ville de Lille, avec vous, Madame le Maire, s'est engagée dans un ambitieux projet éducatif global pour permettre à tous les jeunes Lillois de réussir en leur offrant les outils éducatifs nécessaires. Et ce sont déjà quatre PEL, projets éducatifs locaux, qui se mettent en place dans les quartiers de Moulins, de Lille-Sud, de Wazemmes et de Fives. Dans ces trois derniers quartiers, l'acquisition des savoirs de base sera rendue plus difficile par les fermetures de classes.

Il en va de même pour l'école Rousseau-Brunschvicg à Saint-Maurice ; là comme dans toutes les écoles, on sait qu'il faut des maîtres pour faire l'école et que les élèves apprennent mieux quand l'enseignant peut mieux s'occuper de chacun des enfants qui lui sont confiés.

Alors, plus d'enfants à Lille et moins de classes. Où est la cohérence ?

Merci.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Madame HENAUT.

Madame HENAUT.- Madame le Maire, merci.

Mes chers collègues, comme tous les ans, nous sommes invités à prendre acte des mesures de carte scolaire.

Sur ces quatre suppressions, nous ne pouvons qu'être en accord avec l'analyse d'Ariane CAPON, de Guy ORIOL et de Françoise ROUGERIE.

Ces diminutions ne peuvent pas cette année être excusées par la diminution des effectifs qui n'existe pas en primaire.

Ces suppressions sont en fait le résultat local d'une politique très cohérente du gouvernement actuel. Pourquoi investirait-il dans l'enseignement ?

Le b.a.-ba de Monsieur de ROBIEN en primaire, le socle commun réduit de Monsieur FILLON en collège suffisent bien pour accéder, dès 14 ans, à l'apprentissage de Monsieur BORLOO. Le service public d'enseignement devient un service minimum.

Vous voulez davantage pour vos enfants ?

Alors, payez.

Ceux qui le peuvent, l'Etat, indirectement, les aide. Il défiscalise partiellement les cours particuliers, au même titre que des dons aux œuvres et il impose aux Communes de participer au fonctionnement des établissements primaires privés.

Les dangers et les risques d'une telle politique sont bien connus et d'ailleurs d'autres mesures gouvernementales prétendent y répondre, mais à moindre coût.

Les travailleurs qualifiés manquent. La loi sur l'immigration dite choisie peut en fournir, à moindre coût.

Les jeunes laissés pour compte se révoltent. La loi sur la prévention de la délinquance, l'instauration des CEF, centres éducatifs fermés, et la construction d'établissements pénitentiaires pour mineurs, EPM, s'en chargent, toujours à moindre coût.

Nous pensons au contraire que pour que l'égalité des chances ne soit pas qu'un discours mensonger, il faut promouvoir un projet ambitieux et investir dans l'Education Nationale.

C'est ce qu'a rappelé mercredi dernier aux Préfets de régions et aux représentants des rectorats une délégation des élus communistes et républicains et c'est ce que nous répétons ici.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire. - Madame MAHIEU, vous souhaitez intervenir ?

Madame MAHIEU. - Non, Madame le Maire.

Madame le Maire. - Ah bon.

Monsieur MUTEZ.

Madame MAHIEU. - Peut-être l'intervention de M. MUTEZ va-t-elle changer quelque chose.

Monsieur MUTEZ. - Merci, Madame le Maire.

J'ai remarqué, chers collègues, qu'il y avait deux délibérations ce soir; à l'intitulé quasiment identique : l'une présentée par Madame Ariane CAPON, la délibération 365, et l'autre présentée par Monsieur Patrick KANNER, la délibération 317, cette dernière ayant été retirée de l'ordre du jour.

La différence la plus notable entre ces deux délibérations résidait dans le fait que la première évoquait le secteur public et la seconde le secteur privé.

Autre différence notable : la première, celle d'Ariane CAPON, évoque des retraits et celle de Patrick KANNER évoquait, pour partie, des créations.

Je profite de la délibération de Madame CAPON pour exprimer le mécontentement du Parti Radical de Gauche que je représente, mécontentement exprimé à l'encontre de la Droite. Il faudra bien que Christian DECOCQ s'y habitue.

Droite qui est toujours prompte à raviver les tensions et la guerre entre l'école publique et l'enseignement privé, au travers notamment d'une circulaire publiée récemment, en décembre dernier.

A situation identique, traitement différent. Telle est désormais la situation à laquelle sont soumis les communes et les groupements de communes, notamment depuis le vote de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 et l'apparition de cette fameuse circulaire d'application.

Ainsi, la contribution de la commune de résidence est rendue systématiquement obligatoire pour les élèves inscrits dans une école privée. Mais, en revanche, elle demeure facultative pour ceux des écoles publiques.

Cette mesure particulièrement inique est d'une gravité sans précédent. Elle entraîne une charge supplémentaire, selon les estimations de l'UNSA, d'au moins 275 M€ pour les collectivités locales, soit l'équivalent de trois fois le plan en faveur des ZEP récemment présenté.

L'application de l'article 89 va accroître encore "l'apartheid social" avec participation des communes les plus pauvres pour un enseignement que les Radicaux de Gauche estiment déjà largement ségrégatif.

Et dire que le Gouvernement - je ne suis pas le seul à l'avoir évoqué ce soir - parle d'égalité des chances !

C'est pour faire le point sur les ripostes nécessaires et informer largement les élus que, à l'initiative du CNAL, Comité National d'Action Laïque, une réunion s'est tenue récemment au siège national du PRG.

Cette campagne d'information porte d'ailleurs ses premiers fruits puisque de nombreux maires saisissent les préfets et les parlementaires et que certains conseils municipaux suspendent la mise en œuvre du financement en attendant la décision du Conseil d'Etat saisi par les différentes organisations composant le CNAL.

L'enjeu dépasse les clivages traditionnels en rassemblant les élus républicains donc laïques car attachés à la défense de l'école publique, l'école ouverte à tous.

En ce qui concerne la délibération de Madame CAPON, je constate qu'il s'agit de retraits d'emplois de l'enseignement public. J'en prends acte mais déplore et dénonce ces mesures.

Je précise, Madame le Maire, qu'en ce qui concerne mon appartenance politique figurant sur l'écran, il faut lire PRG et non MRG, cette dénomination Mouvement des Radicaux de Gauche a disparu depuis longtemps.

Madame le Maire.- Toujours rien, Madame MAHIEU ?

Madame MAHIEU.- Je veux simplement rappeler que l'enseignement catholique participe au service public d'éducation et que les critères de calcul sont identiques, vous le savez bien, entre public et privé.

Au niveau de l'enseignement catholique, c'est une négociation globale, donc, en fait, ce n'est pas une ouverture, mais c'est hors sujet puisque ce n'est pas la délibération, sinon, c'est un transfert.

Vous savez bien que ce qui est important c'est le principe du respect de la parité et je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ces querelles qui sont maintenant dépassées et loin de nous. Le seul enjeu qui compte, c'est l'avenir des enfants dans notre société. C'est cela le véritable enjeu.

Madame le Maire.- Si je comprends bien, Madame MAHIEU, vous n'intervenez que quand l'école catholique est attaquée. Vous n'intervenez pas pour défendre les écoles de Lille, privées comme publiques.

(applaudissements)

Madame MAHIEU.- Madame BAERT l'avait défendue...

Madame le Maire.- Madame BAERT ne l'a pas défendue. Elle nous a expliqué que tout allait bien dans le meilleur des mondes alors qu'on ferme 4 classes + celle d'Hellemmes.

Cela a été très bien dit, notamment par Françoise ROUGERIE, non seulement, le nombre d'élèves ne baisse pas, Madame HENAUT l'a dit, mais nous avons des projets avec le projet ANRU qui vont amener de nouveaux habitants dans ces quartiers.

Autant on sait qu'il est facile de fermer une classe, surtout quand on a un Gouvernement de droite, autant on sait qu'il est extrêmement difficile d'en ouvrir une nouvelle.

Donc, là aussi, anticiper ce qui va se passer demain, nous parler d'égalité des chances alors qu'on met l'apprentissage à 14 ans et qu'on refuse l'entrée des enfants à 2 ans. Véritablement, c'est cela qu'il faut défendre, que ce soit l'école privée ou que ce soit l'école publique. Or, dans notre ville aujourd'hui, il y a une régression de la scolarisation et une détérioration, comme l'a très bien dit Madame CAPON, des conditions de travail des enseignants par rapport à des enfants toujours plus nombreux dans les classes.

Et moi, c'est cela que j'aurais aimé vous entendre dire.

En tout cas, je remercie l'ensemble de ceux qui se sont exprimés en la matière.

Nous passons au dossier de Madame BOCQUET.

Le Conseil Municipal prend acte de ces mesures.

06/364 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Adopté.

Madame le Maire - Madame BOCQUET va peut-être présenter la délibération 255, à moins que Madame BAERT ne souhaite intervenir tout de suite et que Madame BOCQUET lui réponde.

Allez-y, Madame BAERT.

Madame BAERT.- C'est la délibération 06/362 sur le troisième Contrat Enfance, la subvention 2006, deuxième versement.

06/362 – 3ème Contrat Enfance - Subventions 2006.

Madame BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, le 12 décembre dernier, j'étais déjà intervenue sur le premier versement de la subvention 2006 entrant dans le cadre du troisième contrat enfance.

Le 27 juin dernier aussi d'ailleurs sur l'élaboration même de ce troisième contrat enfance, le groupe UPL s'était abstenu. Nous ne pouvions accepter le choix d'une politique des petits pas caractérisant vos engagements, notamment pour la création urgente et quantitative de places en structures collectives et individuelles pour nos 6 700 enfants âgés de 0 à 3 ans.

La Ville de Lille reste très en retard, pour tout dire, en queue de peloton en matière d'accueil de la petite enfance au regard d'autres grandes villes de France.

Mais il est vrai que les politiques ambitieuses exigent des financements ambitieux.

Alors, soyons clairs et rappelons-le.

Votre budget annuel pour les actions nouvelles de ce troisième contrat enfance se monte à 500 000 €. Le reste des financements pérennise juste les anciennes actions existantes.

Autre exemple significatif du traitement que vous réservez au dossier de la petite enfance : le choix de reporter en fin de mandat le principe de création d'une structure petite enfance sur Wazemmes, avec une ouverture prévue au premier semestre 2008.

Vous saviez que les problèmes d'accueil de la très petite enfance sur ce quartier étaient récurrents mais vous n'en avez pas pour autant fait une priorité de début de mandat.

Ce avec quoi je ne suis pas d'accord, c'est l'utilisation du calendrier politicien avant d'être celle du calendrier lillois.

Ces choix, il faut les mettre en regard avec vos autres choix politiques.

Par exemple, lorsque vous souhaitez pour la seule parade du projet Lille 3000 du 14 octobre prochain de faire dépenser aux collectivités, nous inclus, 1 271 497 €.

Finalement, la raison CUDL a tranché et vous a refusé sa participation pour la parade.

Madame le Maire, ce avec quoi je ne suis pas d'accord, c'est le décalage de traitement que vous portez entre, d'une part, des dossiers qui touchent au quotidien des familles lilloises en leur octroyant de faibles moyens financiers et, d'autre part, les fortes sommes que vous défendez pour un évènement au caractère, certes, culturel et festif mais néanmoins très éphémère.

Nous nous abstiendrons donc de nouveau sur ce dossier.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Puis-je vous dire, Madame BAERT, que la démagogie n'a définitivement pas de limites et que vous êtes très paradoxale dans vos propos.

Vous expliquez que nous avons gardé pour la fin du mandat la crèche de Wazemmes en nous disant qu'on aurait dû la mettre en début de mandat et, en même temps, vous nous dites que c'est pour une raison électorale.

Mais, on a fait autre chose depuis lors. Si nous avons défini des priorités, il faudrait que vous nous disiez ce qu'on aurait dû ne pas faire parce que si nous avons fait Wazemmes plus tôt et, plus tard, une autre structure, vous nous auriez aussi critiqués.

On voit bien, comme le disait Monsieur QUIQUET tout à l'heure, que c'est vraiment la critique pour la critique. On l'aurait faite au début du mandat, en fait, on aurait dû en faire une autre, on la fait à la fin du mandat, vous me dites que c'est du clientélisme.

Nous avons programmé sur l'ensemble du mandat des rénovations d'écoles, des places supplémentaires en crèche avec une programmation en fonction des demandes et donc des priorités des Lillois.

Alors, ne tenez pas ce discours qui est proprement démagogique.

Madame BOCQUET.

Madame BOCQUET.- Madame le Maire, permettez-moi de répondre à Isabelle BAERT.

Simplement, bilan à mi-mandat. :

Nous avons créé 135 places de crèche et de halte-garderie, soit le double de ce qui a été créé sous l'ancien mandat.

Ne dites pas que ce n'était pas l'une de nos priorités. C'était l'une des priorités, la preuve en est, ce chiffre.

Concernant le calendrier politicien dont vous parlez, ce n'est pas du tout un calendrier par rapport à un mandat, c'est un calendrier par rapport au schéma de développement de la CAF. Ce n'est pas nous qui décidons de la durée et de la période d'un contrat petite enfance.

Là, on est sur un contrat 2005-2009, sur un total de 24 M€, je vous le rappelle. Donc, il ne faut pas regarder telle ou telle année. On est sur la première année du troisième contrat enfance avec à peu près 480 places qui seront créées d'ici la fin du contrat enfance, c'est-à-dire 2009, et non pas par rapport à la fin du mandat municipal.

Maintenant, je vais passer à la délibération que je souhaitais vous présenter sur Wazemmes.

Avec la délibération 06/255, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir -d'aucuns diront et je les comprends, « enfin »- le projet de structure petite enfance sur Wazemmes, précisément sur l'îlot Magenta-Fombelle situé au cœur de ce quartier.

Il était initialement prévu de créer dans les locaux de l'ancien commissariat de police un espace multi accueil de 25 places et un espace de protection maternelle et infantile, PMI.

Compte tenu des besoins élevés sur le quartier, rappelons que Wazemmes est le quartier le plus peuplé et le plus jeune de notre ville, et dans la continuité de notre politique en faveur de la petite enfance, nous avons proposé de créer un CPE que l'on soutient, un centre de la petite enfance.

Cette notion de CPE, centre de la petite enfance, que l'on peut voir concrètement sur Faubourg de Béthune, Moulins, que l'on verra bientôt sur Bois-Blancs, Fives ou encore Vauban-Esquermes, cette notion donc est une volonté de regrouper sous un même toit les services petite enfance, crèches, haltes-garderies, centres de loisirs sans hébergement, PMI, relais d'assistance maternelle ou encore lieux d'accueil parents/enfants.

Bref, une vraie cohérence de cette politique et une mise en synergie des différents acteurs de la petite enfance, qu'ils soient parents ou professionnels.

Nous passons ainsi d'une surface initiale de 190 m² à une surface de 750 m² dédiée à la petite enfance.

Coût de l'opération : 1,5 M€.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- ◆ appel d'offres d'ici mars 2007
- ◆ chantier prévu fin 2007
- ◆ ouverture : premier voire deuxième semestre 2008.

Madame le Maire, cette opération est bien sûr inscrite dans le schéma de développement du troisième contrat enfance que vous avez signé le 3 mars dernier avec la Caisse d'allocations familiales de Lille, opération qui s'inscrit également dans le cadre du projet éducatif global que nous menons.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame BOCQUET.

Je mets aux voix ce troisième contrat enfance, la délibération 362.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Union Pour Lille

Qui vote contre : Néant

Qui s'abstient : le Groupe Union Pour Lille

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sur la délibération 255 (chemise n° 1) sur la nouvelle structure petite enfance de Wazemmes.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

C'est bien. Merci beaucoup.

Adopté.

06/363 – Associations diverses - Actions Petite Enfance - Subventions 2006.

Adopté.

Madame le Maire - Je voudrais apporter à Monsieur RICHIR la précision qu'il a demandée tout à l'heure.

Nous ne vous avons pas raconté d'histoires, il y a effectivement eu l'autorisation de signer un marché pour la terre sur Jean-Baptiste Lebas. C'est la délibération 144 de la séance du 20 mars 2006 et, dans l'annexe, vous trouvez l'aménagement du parc Jean-Baptiste Lebas avec le marché complémentaire de travaux.

Monsieur RICHIR, c'est à votre disposition. Nous tâchons de faire les choses correctement. Donc, quand on vous le dit, ne dites pas deux fois, trois fois « mais non ». En règle générale, on ne raconte pas d'histoires, on peut faire des bêtises mais on les reconnaît. Ce n'est pas le cas.

Nous passons au dossier suivant et je passe la parole à Roger VICOT.

Chemise n° 27

CLSPD

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

06/374 – Forum Français pour la Sécurité Urbaine - Cotisation 2006.

06/375 – Versement d'une subvention à l'association Trait d'Union.

Adoptés.

06/376 – Plan d'actions de prévention de la délinquance - Programme 2006 – Adoption.

Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne le plan d'action de prévention de la délinquance pour l'année 2006. Il s'agit du volet prévention de la politique de la ville et de la partie de ces actions qui est finançable à 50 % entre l'Etat et les municipalités.

Après l'avoir présentée, je voudrais en profiter pour souligner les quelques inquiétudes qui sont les nôtres sur la pérennité de ce genre d'action et sur les perspectives qui nous sont annoncées en matière de prévention de la délinquance.

C'est la dernière année de cette programmation puisque le contrat de ville s'arrête en 2006.

Sur la méthode, un mot rapidement pour dire que nous avons souhaité, comme nous l'avons fait toutes ces années, élaborer ce plan de manière la plus partenariale possible avec les associations que nous soutenons, en lançant d'abord un appel à projets et en concevant de manière partenariale l'ensemble de ces actions.

C'est une programmation 2006 qui s'articule autour de cinq thématiques et de 32 actions pour lesquelles nous avons intégré les préoccupations que nous avons inscrites dans le contrat local de sécurité que nous avons voté au dernier trimestre 2005.

Le montant total de cette programmation 2006 s'élève à un peu plus de 382 000 € autour des cinq thématiques suivantes :

- ◆ le soutien aux parents dans le vaste champ de la parentalité, le lien avec les parents dans leur fonction parentale et notamment tous les projets que nous menons avec les collégiens et les adolescents

- ◆ l'éducation citoyenne : c'est le partenariat que nous menons avec les établissements scolaires notamment pour assurer le suivi des jeunes, à la fois hors et dans l'école.
- ◆ la thématique globale de la jeunesse qui permet de réduire et de nous attacher à tout ce qui concerne les comportements à risques des jeunes et puis surtout d'augmenter, de coordonner, d'harmoniser les interventions éducatives.
- ◆ le public sous main de justice ou sortant de prison : il y a un travail considérable à mener dans ce domaine. Il s'agit là de l'une des thématiques que nous avons inscrites en priorité dans le contrat local de sécurité notamment sur la prévention de la récidive,
- ◆ le soutien aux populations fragilisées : l'accompagnement socio-éducatif des personnes prostituées, la réinsertion durable de ce public, l'information et la communication sur les risques liés aux addictions en général et notamment en ce qui concerne la toxicomanie, et les réponses que nous tentons d'apporter à l'urgence des jeunes sans domicile fixe,
- ◆ dernière thématique fort importante qui est également un axe majeur du contrat local de sécurité, c'est tout ce qui concerne l'aide aux victimes, la médiation et l'accès au droit.

Je voudrais insister sur quelques-unes des 32 actions inscrites dans ce plan d'actions de prévention pour l'année 2006.

Je pense notamment aux points parents sur lesquels nous continuons à travailler avec l'ARPEJ et qui permettent de soutenir, d'accompagner, d'orienter les parents. Ceux qui s'adressent aux points parents sont des parents qui n'arrivent plus à dialoguer avec leurs enfants et que nous soutenons et que nous orientons.

Le travail que nous menons dans le domaine de la prostitution avec deux associations, Le Nid d'une part et le GPAL d'autre part, que vous connaissez bien.

Le travail que nous menons avec l'association Spiritek sur la réduction des risques en matière de toxicomanie.

L'espace jeunes du Faubourg de Béthune.

L'association R'Libre ou Parcours de femmes.

Pour les sortants de prison, je ne peux pas citer et développer toutes les actions.

Un chiffre pour rappeler et souligner que depuis le début de ce mandat, la part de l'Etat, le soutien de l'Etat aux actions de prévention de la délinquance à Lille dans le cadre du contrat de ville est passé de 370 000 € à 227 000 € ces trois dernières années.

Baisse de l'Etat qui, mécaniquement, compte tenu des modes de financement, amène une baisse des soutiens globaux aux associations qui est mécaniquement doublée.

Quelques inquiétudes que je voudrais indiquer sur les perspectives et la pérennité de ce type d'actions.

Le Contrat de Ville, je le disais, se termine cette année. Il sera remplacé par le contrat urbain de cohésion sociale sur lequel nous avons aujourd'hui un certain nombre d'interrogations.

Nous avons reçu le texte du CUCS, le contrat urbain de cohésion sociale.

Je me réjouis d'ailleurs d'y voir figurer un certain nombre de préoccupations que nous avons intégrées dans le contrat local de sécurité. Je pense par exemple à la parentalité, à la médiation sociale de proximité.

Par rapport au contrat urbain de cohésion sociale, il reste à Lille un certain nombre d'interrogations et des interrogations majeures.

Par exemple, les financements qui seront affectés à Lille au contrat urbain de cohésion sociale.

Par exemple, la cartographie des quartiers qui seront concernés.

Nous ne savons pas à ce jour si les quartiers concernés à Lille par le contrat de ville et par la politique de la ville seront de nouveau, dans les mêmes conditions et selon quels critères, concernés par le contrat urbain de cohésion sociale.

Des interrogations également concernant la mise en œuvre réelle de ce contrat urbain de cohésion sociale puisque la signature à Lille, nous a-t-on annoncé, n'interviendra pas, au plus tôt, avant le début de l'année prochaine.

Et puis, nos inquiétudes sont renforcées par d'autres initiatives qui nous sont annoncées en matière de prévention de la délinquance. Je pense notamment au projet de loi sur la prévention de la délinquance qui nous est annoncé par le Ministre de l'Intérieur et qui devrait être présenté au Parlement fin juin ou début juillet, selon les dates connues à ce jour.

Je voudrais insister sur deux propositions de ce projet de loi sur la prévention de la délinquance qui me paraissent particulièrement dangereuses.

La première proposition qui pourrait paraître de bon sens, et elle est présentée très insidieusement d'ailleurs sous cette forme, c'est la formule « Redonner le rôle central aux maires en matière de prévention de la délinquance ».

Outre le fait que le maire, au travers des contrats locaux de sécurité, au travers des dispositifs partenariaux que nous animons, est déjà au cœur de cette animation de réseau, et dans le respect des compétences de chacun, ce dont il s'agit ici serait de faire du maire un donneur d'ordre en la matière. Cela me paraît particulièrement dangereux dans la mesure où sur ce sujet également l'Etat se dessaisit d'une fonction qui est la sienne et qui est d'assurer, de manière identique partout, la sécurité pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous laisse imaginer les différences d'interprétation et donc les différences de politiques qui vont être menées dans nos communes.

Par exemple, à Montfermeil où on essayait il y a quelques semaines d'interdire les regroupements de plus de trois jeunes en ville, ou dans des villes comme la ville de Lille où évidemment la manière dont nous appliquerions ces mesures serait fondamentalement différente.

La deuxième mesure sur laquelle je voudrais insister et qui figure dans ce projet de loi concerne la prévention précoce. Les mesures qui sont proposées et qui vont figurer dans ce projet de loi sont basées sur un certain nombre de rapports sur lesquels s'appuie le Ministre de l'Intérieur.

Le premier de ces rapports est celui d'un Député UMP qui s'appelle BENISTI. Il est totalement délirant et tout à fait dangereux. On peut sourire de ce rapport qui suggère une maîtrise parfaite de la langue française dès le plus jeune âge et qui, par ailleurs, est un rapport bourré de fautes. Très bien. Ceci pour l'anecdote.

Néanmoins, ce rapport présente aussi un certain nombre de courbes pseudo-scientifiques qui expliquent que, inéluctablement, l'enfant de trois ans qui serait par trop turbulent basculerait inévitablement de manière quasiment incurable vers la délinquance.

C'est sur ce type de rapport que s'appuie le Ministre de l'Intérieur pour nous proposer un suivi des enfants dès l'âge de trois ans.

Je voudrais affirmer fermement ici que cette proposition est tout à fait scandaleuse. Elle est d'ailleurs scientifiquement largement contestée par une grande majorité des pédopsychiatres. Elle est humainement tout à fait insupportable et moralement complètement condamnable.

Entre ce contrat urbain de cohésion sociale qui aujourd'hui n'est qu'une annonce, en tout cas, à Lille, nous n'en connaissons ni les financements, ni les critères d'éligibilité, ni la date réelle de mise en œuvre.

Et ce projet de loi sur la prévention de la délinquance, il est à craindre que ce second texte s'applique avant les bonnes intentions du contrat urbain de cohésion sociale.

Je voulais, Madame le Maire, à l'occasion de cette délibération, souligner nos inquiétudes en la matière.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur VICOT.

Monsieur PARGNEAUX.

Monsieur PARGNEAUX. - Madame le Maire, j'étais avec vous, en présence du Président du Conseil Général du Nord et du Préfet de police, pour signer avec le Maire de Lomme le contrat local de sécurité, au dernier trimestre de l'année 2005, comme vient de le rappeler fort justement notre Adjoint au Maire Roger VICOT.

Que constatons-nous ?

Je l'ai malheureusement à nouveau constaté dans le cadre de la dernière réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance que j'ai présidée sur le territoire de la commune d'Hellemmes.

Nous avons de plus en plus un décalage entre le discours que l'on peut entendre au niveau national, notamment par le Ministre de l'Intérieur et ce que nos policiers de la Police nationale sur le terrain peuvent faire, non pas parce qu'ils ne sont pas de bonne volonté, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour mettre en place une véritable politique dans le cadre du contrat local de sécurité que nous avons signé.

Nous devons, à l'occasion de cette délibération que vient de nous présenter Roger VICOT, toujours dire à ceux qui sont nos représentants, qui sont les législateurs et qui vont, dans quelques semaines, selon les informations que nous avons, discuter d'un projet de loi sur la délinquance, dire que là encore cela suffit, qu'il faudrait que l'on soit un peu plus sérieux, qu'on arrête d'être dans la démagogie et que l'on soit dans l'application de ce que nous signons, nous, les représentants des collectivités locales avec les représentants des collectivités territoriales et que l'on puisse être dans le travail, comme on a pu le constater il y a quelques années. Je pense à la période 1997-2002.

Que constatons-nous dans les réunions que nous avons au sein de ce Conseil local de prévention de la délinquance ?

Il n'y a plus de police de proximité dans nos quartiers et dans la commune d'Hellemmes.

Quand on est dans les permanences et quand on a ce contact permanent avec la population, c'est ce qui nous revient tout de suite.

Il y a nécessairement un accompagnement pour lutter contre les incivilités et cet accompagnement doit être accompli par ce que l'on peut appeler la police de proximité.

Quand on a par exemple un certain nombre de difficultés et quand malheureusement on met trop de temps à arriver sur les lieux puisqu'on ne connaît pas l'endroit où le problème s'est produit, il y a quand même un décalage inadmissible que nous, élus locaux, nous relevons.

J'ai d'ailleurs souhaité avoir un rendez-vous avec le Commissaire divisionnaire DRON pour lui indiquer toutes les difficultés que ces fonctionnaires rencontrent sur un territoire comme celui de la commune d'Hellemmes.

Il y a aussi une régression dans l'accomplissement des tâches de la police nationale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. On l'a constaté. Nous avons le même constat dans toutes les zones urbaines de notre pays.

Nous avons là aussi, malgré les discours qu'on a entendus au cours de l'année 2002, un décalage concernant l'accompagnement social que nous devons avoir par rapport à un certain nombre de mineurs.

J'étais humainement désolé et catastrophé quand j'entendais l'autre jour un représentant du Ministre de l'Intérieur nous dire « On ne fera rien pendant les trois années où ce jeune mineur provoque un certain nombre d'actes de délinquance. Il mangera « grave » - c'est l'expression qui a été utilisée- lorsqu'il aura 18 ans et qu'il sera majeur. »

Je pense que c'est une politique qui, non seulement, va à l'encontre d'une politique de sécurité comme nous devons la vouloir, mais qui va aussi à l'encontre de la personne humaine et de sa protection qui est essentielle dans ce domaine.

Quand on fait référence à ce projet de loi sur la délinquance qui, tout de même, a été présenté à l'ensemble de la presse sans qu'il n'ait été déposé, quel que soit l'endroit, il s'agit bien évidemment d'une mesure de communication nouvelle après celle à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines dans le cadre du projet de loi sur l'immigration.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, ce que, en tant que citoyens et en tant que Maire de la commune associée d'Hellemmes, à l'occasion de cette délibération qui nous est soumise, nous devons dire haut et fort, y compris à l'opinion publique et aux Lilloises et aux Lillois, que, là encore, il faut que la politique puisse changer si nous voulons pleinement faire en sorte que l'Etat joue son rôle et sa place dans la régulation qu'il doit avoir en matière de sécurité dans notre pays et dans notre ville.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur PARGNEAUX.

Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, entre le paradis de la prévention que nous présente docement chaque année notre collègue VICOT et le sécuritarisme dont il m'affuble régulièrement...

Madame le Maire.- Comme vous caricaturez en ce qui concerne Monsieur VICOT. En revanche, vous définissez bien votre position.

Monsieur BERNARD.- Je reconnais bien votre...

Madame le Maire.- Mais je crois que c'est assez vrai parce qu'il vient de nous expliquer combien il devait y avoir un équilibre entre prévention et sanction. Vous n'avez pas écouté la deuxième partie, c'est dommage.

Monsieur BERNARD.- Le problème est qu'il est souvent un peu hémiplégique quand il parle d'insécurité.

Ce que je vois surtout, c'est la majorité de nos concitoyens qui sont confrontés à ces problèmes de délinquance quotidienne, à ces petits méfaits qui polluent leur vie de tous les jours.

Face à ces résultats tout à fait inquiétants, on pourrait s'attendre à ce que l'action de la ville soit particulièrement déterminante.

Or, une fois de plus, une fois de trop, ce plan de prévention n'est qu'un écran de fumée, bien plus qu'une aide à la compréhension d'un phénomène certes transversal mais pour lequel des réponses existent.

Certes, j'en conviens, il n'y a pas de potion magique pour diminuer la délinquance. Encore faut-il regarder les choses en face. Encore faut-il ne pas se tromper dans les explications causales.

Encore faut-il avoir la volonté d'imposer des limites à un grand nombre de comportements anti-sociaux, consommation illégale de drogue ou d'alcool, pornographie, harcèlement, violences conjugales, j'en passe.

Car il existe souvent un enchaînement de violences incontrôlables pouvant rapidement dériver sur une délinquance insupportable.

Certes, une société pacifiée ne peut être qu'une société dans laquelle l'Etat est garant de la sécurité. D'où la question permanente et légitime que nous pouvons tous avoir ici, élus municipaux, sur la légitimité d'action de la Ville.

Mais la sécurité est aussi un bien collectif et quand j'entendais en 2002 le candidat CHIRAC faire son slogan de campagne « Impunité zéro », je mesure ici la vacuité de tels propos.

Avec l'augmentation croissante du nombre d'agressions et, parallèlement, l'efficacité en baisse du système pénal.

La Gauche, de son côté, avec son discours égalitariste, devrait admettre que ce sont les plus démunis qui souffrent le plus de l'insécurité et justifier par là même une intervention forte de la Ville.

L'Etat, paré du manteau de l'intérêt général, n'est plus aujourd'hui son gardien. Or, la Ville ne peut s'en désintéresser. Elle s'en désintéresse malgré tout en axant quasiment exclusivement son action sur le tout prévention, avec le risque parfois d'une privatisation de la sécurité.

Notre collègue DECOCQ en 2004 avait dit à l'occasion de la mission d'information et d'évaluation sur la sécurité « Si on ne parle pas d'insécurité, le Front national s'en occupe ».

L'UPL à l'époque avait été enrôlé comme opposition alibi et s'était inscrit dans son rôle d'information, au moins avait-il eu le mérite de reconnaître la croissance de la délinquance de 9% entre 2002 et 2004.

Un an après, la montagne a accouché d'une souris.

Avec le record national de voitures brûlées en novembre 2005, ainsi qu'une augmentation toujours aussi constante de la délinquance, Lille ne peut pas s'enorgueillir de véritables statistiques probantes en la matière.

Dans ce plan, Monsieur VICOT, peu de nouveautés. Des reconductions qui ressemblent souvent à des crédits votés. Des participations, quand on les compare aux publics ciblés, relativement onéreuses. Enfin, des actions plus que contestables, comme la formation de médiateurs, c'est-à-dire de caïds, dans les cours de récréation.

Vous l'aurez compris, Madame le Maire, mes chers collègues, ce plan de prévention de la délinquance n'apporte pas de réponses crédibles aux problèmes de sécurité qui sont posés.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

Madame le Maire.- Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire.

L'avantage de parler en dernier c'est qu'on peut rectifier tout de même, ici ou là, au hasard de ce qu'on a entendu, quelques contre-vérités.

Madame le Maire.- Je voudrais vous signaler que vous ne parlez pas le dernier. Il y a encore Monsieur MUTEZ et Monsieur HANNA. Mais, là encore, il faut se renseigner, on a une réunion de préparation.

Donc, il ne faut pas dire n'importe quoi parce qu'il y aura d'autres personnes derrière...

Monsieur DECOCQ.- Je ne peux pas parler en dernier ?

Madame le Maire.- Non, on a prévu un ordre qui a été accepté par votre représentante. Alors, allons-y.

Monsieur DECOCQ.- On va s'adapter...

Je voudrais, d'une part, parler de la politique de prévention d'aujourd'hui, c'est-à-dire de celle qui nous est proposée dans le plan complet et très détaillé, il faut rester à quelques considérations générales et politiques.

Et puis, d'autre part, puisque Roger VICOT nous y a invités, parler peut-être de l'avenir, mais d'un avenir qui n'est pas strictement le plan de prévention de l'année prochaine mais qui est le plan de prévention présenté par le Ministre d'Etat Nicolas SARKOZY.

Sur la politique d'aujourd'hui, je reprends les reproches, puisque, de ce point de vue, ils sont un peu intrinsèques à la politique actuelle, que j'avais faits l'an dernier, c'est-à-dire que la politique de prévention est une politique très délicate à mener car, soit elle est trop restreinte parce qu'on considère que seule la prévention spécialisée est la prévention de la délinquance, mais il est vrai qu'elle ne concerne qu'un public très ciblé, on peut effectivement douter de son efficacité, non pas dans ses résultats mais dans l'ensemble des domaines qu'elle peut appréhender ; soit on considère que

tout est prévention, alors là, sur la politique de prévention, on n'a aucun contour, elle est trop souvent assimilée à une politique d'action sociale et c'est effectivement la conception qui l'emporte majoritairement ici dans cette municipalité.

On sait que les errements de cette politique de prévention sont dus à son fondement originel qui est d'avoir considéré que c'était un sous-ensemble de la politique de la ville et que la politique de prévention de la délinquance est une composante de la politique sociale.

Je l'avais donc dit et je le répète, à partir du fait que c'est la société qui est responsable des souffrances des individus et que ce sont ces souffrances qui les poussent à entrer dans la délinquance, ce qui n'est pas, à mon sens, la bonne philosophie.

Depuis, il y a eu les émeutes du mois de novembre. Je crois que tout le monde s'accorde à considérer que la politique de la ville a connu là un redoutable échec, qu'il est de la responsabilité de tous les acteurs politiques, locaux comme nationaux, de réfléchir et de proposer de nouvelles voies.

La politique de restructuration profonde des quartiers a trouvé, avec la création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, heureusement, un nouveau dynamisme.

Le plan de cohésion sociale l'a dotée de moyens considérables. D'ailleurs, l'une des illustrations est la présentation de la convention financière signée avec la Ville de Lille pour le projet de renouvellement urbain des quartiers Lille Sud et Moulins où l'Etat s'engage à hauteur de 98 M€.

La politique éducative ne pourra pas faire l'économie d'une vraie réflexion nonobstant tous les discours très politiques que j'ai entendus tout à l'heure et peut-être devrons-nous regarder avec objectivité l'échec de la politique du zonage géographique pour passer à une valorisation des efforts individuels.

La politique de prévention elle-même ne fera pas l'économie d'une réforme. C'est ce qu'évoquait tout à l'heure mon collègue VICOT.

Je voudrais répondre deux choses.

D'abord, très amicalement tout de même, c'est un très gros dossier. Pour l'instant, me semble-t-il, et je suis tout de même Parlementaire —ce que vous n'êtes pas, mon cher collègue, ni mon cher collègue PARGNEAUX, je le regrette pour vous deux, cela viendra peut-être- vous ne pouvez invoquer des éléments que vous ne connaissez pas et le rapport BENISTI, ce n'est pas l'alpha et l'oméga du plan que nous a présenté le Ministre d'Etat en Commission des lois et en Commission des affaires sociales réunies.

Sur le rôle central du maire, il faudrait savoir ce que vous souhaitez. Au niveau national, vous avez dénoncé à l'époque les politiques sécuritaires de Nicolas SARKOZY et à ce moment-là vous nous faisiez l'accusation du tout-répressif. Or, aujourd'hui, il me semble bien que nous devons accueillir avec satisfaction que le rôle de prévention c'est d'abord l'affaire de la Mairie.

Je vous concède que, ensuite, il ne faut pas assister à ce que vous avez dénoncé, c'est-à-dire à un transfert de charges.

Sur la prévention précoce, terrible dossier, attention ! J'ai entendu aussi les pédopsychiatres, l'affaire n'est pas tranchée.

Mais quand vous entendez des médecins vous dire que, bien sûr, dès l'âge de 3 ans, il y a des déviations du comportement pathologiques et que tous les délinquants ont eu ces comportements, ce qui ne veut pas dire à l'inverse que tous les enfants, heureusement, qui ont ces comportements deviendront des délinquants, vous êtes troublé.

Donc, vous êtes obligé de regarder ce que les gens vous disent.

Il n'y a pas de « scandaleux » !

Vous pouvez tenter toutes les disqualifications que vous voulez, les faits sont têtus !

Moi, je le dis modérément. J'écoute ce qu'on dit. « Ce n'est pas vrai », « ce n'est pas ceci, ce n'est pas cela ! »

Vous n'avez pas d'arguments, Madame STANIEC !

Madame le Maire.- Monsieur DECOCQ, vous avez déjà dépassé de 2 minutes votre temps de parole, alors, allez à la conclusion et n'insultez pas vos collègues.

Monsieur DECOCQ.- Puisqu'on s'est inquiété du plan de prévention de la délinquance, à juste titre, j'apporte des éléments que les non Parlementaires de cette assemblée croyaient pouvoir détenir.

Madame le Maire.- On n'est pas ignare, Monsieur DECOCQ. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas à l'Assemblée qu'on ne suit pas les résultats.

Monsieur DECOCQ.- Ce plan mettra la responsabilité des personnes au premier chef aussi.

Enfin, il mettra fin à une logique de guichet en instaurant quelque chose sur lequel vous devez tous être d'accord qui est une évaluation systématique des actions mises en place.

L'an dernier, nous avons voté contre. Cette année, nous allons nous abstenir.

Madame le Maire.- Monsieur MUTEZ.

Monsieur MUTEZ.- Madame le Maire, personnellement, je serai bref.

Outre mon souci de souligner la haute qualité du plan qui nous est présenté ce soir par Monsieur VICOT, mon intervention au nom du PRG sera essentiellement axée sur la thématique de l'aide aux victimes, la médiation et l'accès aux droits.

En effet, dans le cadre de cette thématique, notre action se doit d'être dirigée vers les plus vulnérables, notamment les exclus de la société et aussi en direction des femmes et des jeunes.

Parallèlement au combat sur les incivilités, les déviations, ce plan d'actions doit inclure une formation active sur l'accès aux droits de nos concitoyens car, pour bon nombre d'entre eux, cela n'est pas ressenti comme un droit.

Chez les plus vulnérables, le droit à la défense, à l'assistance, que l'on soit auteur ou victime, n'est pas connu.

Nonobstant le travail remarquable des associations travaillant à la mise en œuvre de ce plan, pour laquelle, personnellement, je souscris au report de nos aides, pour persévérer, il nous faut créer une dynamique qui passe nécessairement par une augmentation des crédits compte tenu d'ailleurs du désengagement de l'Etat sur cette politique.

Je suggère donc une augmentation des rencontres entre les auxiliaires de justice et les concitoyens, les associations et les travailleurs sociaux, avec une augmentation du nombre de ceux-ci.

Je propose également et là, c'est une chose qui me paraît importante, une augmentation des supports de communication sur l'accès aux droits, je veux parler du dossier d'aide juridictionnelle et des commissions d'office.

Pour le PRG en effet, la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes passent par un véritable droit à l'accès aux droits, conditions sine qua non de la non discrimination.

Madame le Maire.- Très bien, Monsieur MUTEZ.

Monsieur HANNA.

Monsieur HANNA.- Madame le Maire, mes chers collègues, le groupe des personnalités au nom duquel je m'exprime ce soir soutient le plan d'actions proposé par Roger VICOT et s'associe pleinement aux projets mis en œuvre.

Il s'agit avant tout d'une réflexion globale depuis quelques années que la Ville de Lille a mise en œuvre.

Je voudrais parler de deux choses : le partenariat et le lien.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un partenariat entre des acteurs locaux et la Ville, le Conseil Général, ce qui est primordial pour agir sur la prévention de la délinquance.

Le lien.

Nous le savons tous sur le terrain, agir sur la prévention, c'est travailler sur les liens ; les liens des professionnels de la prévention avec leurs partenaires du terrain, les liens des parents avec leurs enfants, les liens entre l'école et la famille, les liens qui peuvent relier les jeunes à un groupe, à une structure ou à un projet de vie.

Les liens si fragiles qui unissent encore ces populations isolées ou instables à la société.

On relie souvent prévention et médiation. Il faudrait plutôt parler de communication car c'est à travers elle, par ce geste de la main tendue, de la compréhension de l'autre qu'on limitera l'exclusion et le repli sur soi, facteur de dérive sociale.

Un exemple : l'action de Génération Médiateur qui a commencé à intervenir le mois dernier au Faubourg de Béthune, au centre social et surtout au collège Camus.

L'association a travaillé avec les équipes d'enseignants et d'animateurs sur l'approche de situations conflictuelles et comment elles sont appréhendées par les différents acteurs.

Ces journées de travail ont certes permis d'évacuer le stress que ces situations engendrent mais, comme le disent les partenaires, elles ont surtout eu un effet inattendu sur la cohésion de l'équipe.

Echanger sur des pratiques différentes, sur des ressentis, partager, cela leur a permis de se remettre en question et de ne plus se focaliser sur une relation individuelle difficile mais de trouver un appui sur le collectif pour faire évoluer la situation.

Je peux citer aussi un autre exemple mis en place par Avenir Enfance aux Bois-Blancs qui s'intitule Ecole, enfants, parents, partenaires contre la violence.

Le lien parents/enfants est travaillé sur des temps et avec des supports différents au sein de l'école et au sein de la maison de quartier.

Ces actions ont permis aux parents de ne plus se sentir démunis et isolés face aux réactions de leurs enfants, de reprendre confiance en eux et dans leur rôle éducatif et donc d'être partie prenante des projets et de l'environnement dans lequel ils évoluent.

L'action phare de ce que Roger VICOT a proposé reste le groupe socio-éducatif sur les six quartiers d'agrément d'Itinéraires. 62 réunions se sont tenues en 2005. 172 situations différentes ont été étudiées. 115 situations de mineurs abordées. 124 situations de majeurs et 33 familles.

Vous voyez bien, mes chers collègues, que ce n'est pas aussi facile que cela, il s'agit d'un travail quotidien, d'un travail d'équipe et d'un travail souterrain.

Il y a certes les urgences qui nous ont conduits au mois de novembre, suite aux propos du Ministre de l'Intérieur, à être présents avec l'ensemble des élus de la Majorité sur le terrain, mais il y a aussi le quotidien.

Pour terminer, je dirai simplement à Monsieur DECOCQ que, c'est vrai, il est Député, mais il n'est pas médecin parce qu'il aurait simplement fallu lire ce que la presse médicale a dit de l'étude sur laquelle s'est basé Monsieur SARKOZY, il aurait fallu entendre les professeurs en médecine, il aurait fallu voir ce que mes collègues en tout cas dans ce Conseil Municipal, que ce soit Monsieur RICHIR ou que ce soit Marc BODIOT, ne contestent pas.

Alors, être Député, Monsieur DECOCQ, cela ne veut pas dire être médecin et cela n'autorise pas non plus à dire tout.

Une étude médicale ne reste qu'une étude médicale mais l'ensemble du corps médical s'est élevé contre tout cela et je pense que cela ne restera que des chiffres, en tout cas, pour nous, médecins.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Monsieur VICOT, rapidement.

(Intervention de Monsieur DECOCQ, sans micro)

Monsieur HANNA.- Mais je suis modeste, je suis comme vous, Monsieur DECOCQ...

Madame le Maire.- M. DECOCQ, cela perturbe la classe... cela fait partie de ces jeunes délinquants qu'il faudrait reprendre un peu...

(applaudissements)

Monsieur CACHEUX.- A 3 ans, il ne devait pas être triste...

Madame le Maire.- Monsieur RICHIR est inquiet, il est assis à côté de lui...

Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT.- Très rapidement, Madame le Maire, et vraiment en une phrase.

Monsieur DECOCQ, la meilleure preuve que la prévention précoce ne fonctionne pas est que personne n'a soupçonné, quand il avait 3 ans, que Nicolas SARKOZY deviendrait un type aussi dangereux.

(applaudissements)

Madame le Maire.- C'est très bien trouvé.

Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- Merci, Madame le Maire.

Quand j'avais 3 ans, j'étais un dangereux délinquant, cela s'est un peu arrangé depuis...

Monsieur CACHEUX.- Tu es quand même resté communiste...

Madame le Maire.- Monsieur CUCHEVAL, vous n'étiez pas inscrit, donc, s'il vous plaît, vous y allez rapidement.

Ce soir, je suis trop laxiste.

« Oui » me disent des membres du Conseil Municipal.

Allez-y.

Monsieur CUCHEVAL.- Mes chers collègues, c'est peu dire que l'insécurité préoccupe nos concitoyens. C'est aujourd'hui un souci majeur sous deux formes qui se croisent, parfois de façon légitime, parfois de façon irrationnelle.

Il s'agit, d'une part, de l'insécurité vécue et, d'autre part, du sentiment d'insécurité.

Quoi qu'il en soit, les actes d'incivilité ou de délinquance qui sont le fait d'une infime minorité empoisonnent la vie de toute une population et particulièrement la vie de ceux qui sont déjà en situation de faiblesse, les femmes isolées, les jeunes en déshérence, les chômeurs, etc.

Il n'y a pas de sécurité sans justice, pas plus que de justice sans sécurité.

C'est pourquoi il faut utiliser le langage de la vérité. Les incivilités et la violence ne sont pas excusables mais l'insécurité commence avec la prise de conscience d'un avenir bouché, avec des difficultés quotidiennes pour lesquelles aucune solution à court terme n'est proposée, avec l'indignité confortée par le chômage et l'assistanat.

L'insécurité n'est pas un phénomène à part de la situation politique et sociale, elle est l'une des formes sensibles de la crise de notre société.

Quand ni le droit au travail, ni le droit à la formation, à l'éducation, à un revenu décent ne sont respectés, on accentue la violence des rapports sociaux.

Il faut redonner du sens à la Loi par un véritable débat citoyen dans une perspective de transformation sociale.

Il faut redonner une dignité aux parents en les soustrayant à l'indignité première de la précarité.

Il faut conforter cette dignité par l'essor des salaires et des revenus.

S'y ajoute l'exigence d'une vaste réflexion nationale sur la situation faite à la jeunesse.

La crise du CPE et son dénouement ouvrent une brèche mais n'apportent pas une solution durable à la précarisation du salariat voulue par le Gouvernement et le capital financier.

En principe, même si nous avons des analyses différentes, nous devrions pouvoir discuter sereinement de ces questions et échanger sans a priori sur des bases républicaines, voire morales, pour construire ensemble une société solidaire et de partage.

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui va dans le sens des objectifs que je viens d'énumérer.

Mais, en réalité, ce n'est pas aussi simple.

Pour éloigner des esprits les responsabilités que je viens d'évoquer, certains recherchent, et ne manquent pas de trouver, d'autres coupables.

C'est ainsi que l'ennemi intérieur, inventé en son temps par Raymond MARCELLIN, est toujours prêt à resservir et que l'insécurité est aussi un fonds de commerce politicien.

Les facettes de cet ennemi intérieur vous sont familières, mes chers collègues. Ce sont les homosexuels, les Communistes, les Cégétistes, le MRAP fondé en 1949 qui faisait suite au MNCR, mouvement national contre le racisme et qui pendant la guerre organisait la protection des enfants juifs, c'est la Ligue des droits de l'homme fondée en 1898 à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle cerne assez bien les victimes d'un certain détail de l'histoire, les boucs émissaires du IIIème Reich et des nazis.

La filiation idéologique est aussi claire que connue. Notez au passage que ces attaques indignes qui honorent généralement notre collègue Ginette VERBRUGGHE sont toujours dévolues au même délégué et ne sauraient souiller l'image qui sied à un honorable universitaire.

Cela n'a pas l'air d'être le cas ce soir mais la soirée n'est pas terminée.

Il faut pourtant ajouter les étrangers, avec cette différence que, ici, c'est un Ministre d'Etat, de la République, et son gouvernement tout entier, malgré les apparences, qui servent la soupe.

La loi de Nicolas SARKOZY votée par l'Assemblée ce 17 mai est un modèle de perversité politique.

Outre ses effets avoués qui ne manqueront pas d'enrichir le capital financier grâce à des compétences acquises à peu de frais et dont nous priverons les pays pauvres, il s'agit d'exploiter a posteriori la crainte de l'étranger, le refus de la différence, le rejet aggravé de ceux qui, aussi français que les membres de cette assemblée, subissent déjà la chasse au faciès.

Il s'agit encore de ternir l'image de notre pays et de lui faire perdre sa réputation de terre d'accueil et des droits de l'homme. Rappelons que la notion d'immigration choisie a été inventée dans ce pays en 1942.

Au contraire, il conviendrait que la France assure, sur la scène internationale et dans son propre intérêt, la promotion d'un véritable développement des pays pauvres sur la base d'une coopération solidaire et constructive.

Il faudra pour cela une France réellement démocratique, une autre Europe, une autre mondialisation.

Le groupe communiste votera donc cette délibération et vous invite, mes chers collègues, à ne pas oublier qu'elle peut aussi bien représenter un pas en avant qu'une mise en pratique de plus du mythe de Sisyphe suivant des orientations politiques qu'il nous appartient de maîtriser par ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Je voudrais remercier Roger VICOT pour l'excellent plan d'actions qu'il nous a présenté et qui me paraît constituer un très bon équilibre, intervenant dans tous les champs que nécessite la sécurité de nos concitoyens.

Mais je voudrais, parce que je suis quand même têtue, Monsieur DECOCQ. et Monsieur BERNARD, vous rappeler que depuis que le Gouvernement que vous soutenez est au pouvoir, il y a 150 policiers nationaux en moins dans notre ville.

Je l'ai écrit à plusieurs reprises à Monsieur le Préfet et comme Monsieur le Ministre de l'Intérieur est venu mi-avril et qu'il a fait des annonces, 100 policiers complémentaires et 50 accompagnants, adjoints de sécurité, j'ai demandé que nous puissions avoir une part significative puisque nous avons beaucoup perdu, d'ailleurs, comme le montrent les chiffres de la sécurité lilloise qui ne sont pas pires que les chiffres nationaux, en hausse en tout cas pour tout ce qui est atteinte aux personnes et atteintes graves.

Donc, j'attends et j'espère que vous nous soutiendrez, Monsieur DECOCQ. Vous êtes allé chez le Préfet mais comme vous êtes Député, vous me l'avez rappelé quatre fois dans la soirée, j'espère que vous obtiendrez des résultats. Sinon, ce n'est pas la peine d'être Député. Il faudra en choisir d'autres la prochaine fois.

Voilà. Je mets aux voix le plan d'actions de Monsieur VICOT.

Qui vote pour : les membres de la Majorité et Monsieur RICHIR

Qui vote contre : le Front National

Qui s'abstient : le Groupe UPL à l'exception de Monsieur RICHIR.

Adopté à la majorité.

GENS DU VOYAGE

06/377 – Syndicat Mixte Gens du Voyage Lille Métropole Communauté Urbaine – Adhésion de nouvelles communes.

Adopté.

PUBLICITE

06/378 – Autorisation de signature du Protocole d'accord entre la Ville et les Sociétés Decaux Mobilier Urbain et la SEMUP (Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public).

Ce rapport est retiré.

STATIONNEMENT

06/379 – Modification de la convention entre la Ville de Lille et les distributeurs de cartes de stationnement.

Adopté.

Madame le Maire - Je passe la parole à Monsieur RICHIR sur les dossiers de Monsieur SANTRÉ.

Chemise n° 28

VOIRIE - DEPLACEMENTS
ET TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ
Adjoint au Maire

06/380 – Octroi d'une subvention à l'association ADAV pour 2006.

Monsieur RICHIR.- Je voulais intervenir sur l'octroi d'une subvention à l'association ADAV pour 2006.

Pour vous dire en fait que nous voterons bien entendu cette subvention mais, de façon très inhabituelle, nous allons appeler à adhérer massivement à cette association.

Pourquoi ?

Il se trouve que, ayant discuté avec plusieurs représentants de cette association, ils sont régulièrement consultés sur le plan de développement des pistes cyclables à travers la ville, ils sont associés, bénéficient assez largement d'informations.

Aussi, nous engageons par exemple les commerçants de la place Antoine Tacq ou les riverains de la rue d'Isly à adhérer à cette association de manière à pouvoir être associés très en amont à l'ensemble des démarches de concertation, par exemple, pour le développement des pistes cyclables, ce qui sera le cas de la rue d'Isly.

En fait, vous avez bien compris que mon intervention est une sorte de boutade qui vise à signaler que, sur un certain nombre de ces dossiers, il est clair aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de concertation. On le voit avec un certain nombre de mécontentements ou d'interrogations qui apparaissent.

Nous demandons donc de façon solennelle –j'ai cru d'ailleurs comprendre que c'était également le point de vue de Madame GEORGET qui mène fort bien la concertation lorsqu'on lui en donne l'occasion- que l'ensemble des Adjointes en particulier thématiques sur les questions de transports, déplacements, voiries et espaces verts veuillent bien élargir la démarche de concertation à d'autres que les seuls qui partagent l'ensemble de leurs vues.

Je pense qu'en particulier sur le secteur de la rue d'Isly, de la place Antoine Tacq et place du Maréchal Leclerc, il faut reprendre et amplifier la concertation.

C'est en ce sens que j'appelais symboliquement à rejoindre l'association qui, elle, est largement consultée.

Madame le Maire.- L'ADAV sera ravie, elle fait un très bon travail.

Je voudrais juste répondre que sur la rue d'Isly, bien évidemment, il y aura une information des riverains mais que lorsque nous considérons, comme c'est le cas de la part de beaucoup de riverains qui me l'ont demandé dans des réunions, qu'il y a aujourd'hui danger à laisser cette rue à sens unique à cause de la vitesse, nous considérons là que c'est notre devoir de la mettre à double sens pour réduire la vitesse et éviter justement une autoroute en pleine ville. Vous êtes d'accord.

Il s'agit d'un élément de sécurité. Nous allons informer mais nous n'allons pas lancer une concertation sur ce point.

Sur la place Antoine Tacq, Madame GEORGET fera une réunion la semaine prochaine, au plus tard, pour expliquer aux commerçants que, effectivement, leurs demandes à la fois sur les zones de livraison mais aussi sur des arrêts qui puissent se réaliser très rapidement pour leurs clients -je pense aux deux fleuristes et au pharmacien- ils seront réalisés. Nous avons acté cela il y a trois semaines et nous attendions l'accord de la Communauté Urbaine pour en informer définitivement les commerçants. Leurs demandes ont été prises en compte.

Donc, là aussi, Monsieur RICHIR, choisissez mieux vos exemples car nous avons eu deux réunions où Madame GEORGET et les services nous ont fait part des demandes des commerçants et elles ont été prises en compte. Et le retour sera fait dès la semaine prochaine.

Maintenant, Monsieur MUTEZ, et puis, pour répondre, Monsieur SANTRÉ.

Monsieur MUTEZ.- Madame le Maire, je débute par une précaution oratoire, à savoir que je suis très éloigné de l'idée de restreindre l'accès des vélos au domaine public. Je suis au contraire pour une augmentation du domaine cyclable, pour peu qu'il soit mieux sécurisé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Je vous rappelle également que bien avant les Verts -je veux parler de la création de leur parti- le Maire Radical de Gauche de La Rochelle, Michel CREPEAU, candidat aux présidentielles de 1981 et Ministre du gouvernement de Pierre MAUROY, avait fait œuvre d'innovation en accordant une vraie place au vélo dans sa ville.

Toutefois, je voudrais faire appel à deux principes chers à la dialectique écologique, à savoir, la transparence et la précaution.

En ce qui concerne la transparence, je note que l'on accorde une subvention de 20 000 € à une association, certes, qui compte près de 700 membres, mais qui perçoit par ailleurs des subventions substantielles de la part de la Communauté Urbaine qui versera une somme de 120 000 € pour 2006, 2007 et 2008. A noter que sur les trois années précédentes, LMCU avait déjà versé une subvention de 100 000 €. Je précise que j'avais voté pour ces subventions.

Mais reconnaissons que toutes les associations que comptent notre ville et notre métropole ne sont pas aussi richement dotées. Il est vrai que cette association peut être assimilée à un véritable incubateur des Verts, c'est en son sein que naissent et se développent les cadres de ce parti. Voilà pour la transparence.

En ce qui concerne le principe de précaution, je souhaiterais, Monsieur SANTRÉ, que nous soyons mieux informés des actions de prévention que mène cette association, qui fait au demeurant un bon travail, notamment en ce qui concerne la prévention des accidents.

Mais, s'il est bien de fustiger le comportement des chauffards quand paraîtra une fiche sensibilisant les cyclistes au nécessaire respect du code de la route ?

Quand verrons-nous à Lille des cyclistes respecter les feux tricolores, les stops, les sens interdits, les passages protégés, les trottoirs, afin que autos, vélos, piétons vivent en bonne harmonie ?

Quand sera menée une campagne en faveur du port du casque, évitant ainsi beaucoup de traumatismes crâniens chez les cyclistes ?

Ceci étant dit, Monsieur SANTRÉ, parce-que j'espère avoir été entendu par l'ADAV, je voterai la subvention que vous proposez.

J'ai toujours -je vous demanderai de transmettre l'information- un rendez-vous en attente avec l'ADAV pour la réalisation d'une plaquette « deux-roues/camions ».

Madame le Maire.- Monsieur MUTEZ, puis-je vous dire très gentiment qu'on n'existe jamais en attaquant les siens.

Et puis, venez à nos réunions collectives pour nous faire part de vos propositions, je pense que ce sera beaucoup mieux.

Je donne la parole à Monsieur SANTRÉ.

Monsieur SANTRÉ.- Merci, Madame le Maire.

Je vais commencer par répondre à notre collègue Jacques MUTEZ.

Monsieur MUTEZ, vous venez de sortir -et je tiendrai à votre disposition des argumentaires- un tas de contrevérités sur les problèmes de vélos et d'accidentologie. Je n'en attendais pas moins d'un fier représentant du lobby routier mais je pense qu'il faut vous tenir un peu au courant de ce qui peut se passer.

Madame le Maire.- La récréation est terminée, nous reprenons le travail...

Monsieur SANTRÉ.- Sur le port du casque ou tout autre sujet ou sur les prétendus accidents, cyclistes ou piétons, j'en passe et des meilleures, je tiens ces arguments à votre disposition.

Je remercie Monsieur RICHIR pour l'appel à adhésions auprès de l'ADAV. Je précise que l'ADAV n'est pas une officine des Verts. Monsieur MUTEZ, le trésorier de l'ADAV - renseignez-vous- n'est pas proche des Verts, il n'est même pas proche de la Majorité municipale. Donc, réviser un peu vos fiches là aussi.

Sur la question de la place Antoine Tacq puisque c'était l'objet de votre propos, on ne peut pas avoir un discours qui laisse à penser que tout le monde peut venir en ville, stationner, venir travailler en ville et constituer le stationnement ventouse et en même temps faire croire que par ailleurs on aura aussi des capacités de stationnement pour faire vivre le commerce de proximité, ce qui est notre souci.

On a donc une politique cohérente d'aménagement et de déplacement visant à réduire le stationnement ventouse pour favoriser le commerce dans tous les quartiers et pas uniquement en centre-ville.

S'agissant de la place Antoine Tacq, Madame le Maire l'a dit, des dispositions seront prises pour assurer la rotation du stationnement à proximité des sites commerciaux. Le stationnement qui existe actuellement sur la place proprement dite est du stationnement illicite, les bordures sont marquées de traits jaunes, ce qui signifie stationnement interdit et, comme le code de la route nous y oblige, on ne peut pas stationner à proximité d'un carrefour.

Nous organiserons ce stationnement sur les voies à proximité de la place Antoine Tacq, pas juste devant les commerces, je le regrette, on peut apprendre aux gens à faire 50 ou 100 mètres à pied. Je pense qu'en tant que médecin vous reconnaîtrez le bienfait de cet exercice.

Il y aura donc du stationnement proche de la place Antoine Tacq.

Monsieur RICHIR.- Le projet urbain de Madame AUBRY prévoit, de mémoire, page 392, la création d'un parking de 150 places porte de Béthune. Donc, on attendra la réalisation de ce parking prévu.

Madame le Maire.- Les places pour les clients des deux fleuristes et du pharmacien, ce n'est pas pour aller se garer à dix minutes, c'est pour pouvoir se garer immédiatement, aller acheter un bouquet de fleurs ou prendre une boîte de médicaments, sinon, ils ne s'arrêteront pas là.

Donc, comme nous sommes réalistes, nous faisons des places de stationnement juste à côté.

Monsieur SANTRÉ.- Si vous permettez, Madame le Maire.

Par rapport au fait que l'ADAV soit consultée et associée aux projets d'aménagements, je pense que je ne ferai pas insulte aux services communautaires pour reconnaître qu'après 30 ans de stratégie tout-voiture, les services communautaires –ils le reconnaissent eux-mêmes- manquaient d'expertises en matière d'aménagements cyclables et l'apport de l'ADAV leur est précieux. C'est d'ailleurs le sens de la subvention que leur verse LMCU et je m'en félicite.

Madame le Maire.- Je mets aux voix cette délibération sur la subvention à l'ADAV.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est parfait. Cela veut dire que tout le monde reconnaît, Monsieur SANTRÉ, l'intérêt de l'ADAV et son apport à notre réflexion et à notre action.

Adopté.

**06/381 – Travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre d'aménagements d'espaces publics -
Marché à bons de commande - Lancement d'un appel d'offres ouvert.**

06/431 – Dénomination d'une nouvelle voie.

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Madame FILLEUL qui va nous présenter quatre délibérations.

Chemise n° 31

TOURISME

Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire

06/386 – Marché Gourmand LILLE AUX SAVEURS - Participation de la Ville.

06/388 – Office du Tourisme de Lille - Versement sur les recettes de la taxe de séjour 2005.

06/389 – Protocole d'accord 2006-2009 entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille.

06/429 – « Lille Métropole Europe Convention Bureau » - Subvention.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, notre ville attire, séduit et charme des milliers de touristes chaque année. En 2005, année pourtant particulièrement sombre pour le tourisme, 400 000 personnes ont été accueillies à l'Office de Tourisme, 900 000 nuits ont été passées dans les hôtels de la ville et 35 000 personnes ont découvert la ville en minibus.

On se souvient de ce que le croisement des TGV avait déclenché cette nouvelle vocation de Lille. On se souvient aussi de la manière dont Lille 2004 l'avait décuplée. On est sûr que Lille 3000 va lui servir de formidable rebond.

L'impact est considérable car, au-delà des emplois et des retombées économiques que représente ce secteur d'activité, il est vrai qu'il y a le sentiment d'une reconnaissance tellement attendue pour notre ville est donc, à la clé, c'est également fierté et espoir pour les habitants de notre ville.

Mais, derrière cette réussite touristique de la ville, se cache –c'est ce que je voudrais mettre en évidence ce soir- un travail souterrain, invisible, de nombreux partenaires pour attirer, retenir, fidéliser les touristes et aussi pour soutenir et accompagner la dynamique dont nous bénéficions.

Ainsi ce soir vous est soumise une nouvelle convention triennale encadrant les relations de la Ville avec son Office du Tourisme. Un acte banal, légal, qui pourtant cette année représente bien plus qu'une simple formalité administrative.

En effet, la labellisation de Lille en ville d'art et d'histoire ajoute de nouvelles missions à l'Office du Tourisme, consolidant par là même des relations très riches déjà entre le tourisme et le patrimoine, politique pilotée à la Mairie de Lille par Dominique PLANCKE.

Le service animation du patrimoine s'est renforcé avec l'arrivée de l'animateur du patrimoine devenant service ville d'art et d'histoire.

Ainsi, l'offre de visites guidées jusqu'alors mise en place par l'Office est élargie, permettant au plus grand nombre, habitants, enfants, familles, touristes, de s'approprier la ville dans ses dimensions urbanistiques, architecturales et patrimoniales et ce, dans tous les quartiers.

Toutes les visites à destination d'un public individuel, qu'elles soient produites par la Ville ou directement par l'Office du Tourisme, feront l'objet d'une programmation unique.

A cette fin, la Ville et l'Office élaboreront des documents communs, dans le respect de la charte graphique ville d'art et d'histoire.

De la même façon, les publications relevant des compétences de l'Office du Tourisme, hébergement, restauration, s'inspireront autant que possible de cette charte.

L'organisation des visites à destination des groupes demeure de la compétence de l'Office du Tourisme. Toutefois, les contenus feront également l'objet d'un travail en concertation.

Oui, le tourisme, c'est la promotion de la ville au travers de son patrimoine, comme je viens de le développer, mais c'est aussi celle de la culture, du développement des commerces, du développement économique via le tourisme d'affaires.

Aussi, de nombreuses opérations passées ou à venir sont travaillées et partagées entre délégations.

Ainsi, les guides qui ont vu le jour en 2004, Hachette, Le Routard, celui de la Fédération de la randonnée pédestre ou des écrivains à Lille ou encore très récemment le guide de la nuit, ont été le fruit d'une collaboration avec mes collègues Pierre de SAINTIGNON, Jacques MUTEZ, Roger VICOT, Michelle DEMESSINE.

Même chose pour ce que l'on appelle les opérations de micro marché comme l'échange fructueux avec Antibes ou demain l'Alsace, mais aussi des événements locaux comme le Marché de Noël ou Lille aux Saveurs, dans lequel les partenariats avec le commerce, les marchés et les quartiers sont très forts.

Dans ces projets initiés par la Ville, nous retrouvons quasi systématiquement l'Office du Tourisme dans son rôle de chef d'orchestre.

L'Office du Tourisme, classé 4 étoiles, a géré la naissance du tourisme lillois et sa croissance. Il en est la pierre angulaire.

Chargé par la Ville de garantir un service public de qualité, il est connu et reconnu à un niveau national comme l'un des plus dynamiques grâce aux personnalités et à l'implication de ses Présidents, Monsieur DELANNOY et Monsieur DOUBLET, ainsi que son Directeur.

Au niveau local, il assure le consensus dans la mise en synergie des acteurs du tourisme métropolitain, aux offices ou professionnels qui lui font confiance.

C'est également à lui qu'est naturellement revenue la tâche de mettre en mouvement sur le plan touristique Lille 2004.

Rappelons que cette opération a vu la création de la centrale de réservation hôtelière, la mise en service de nouveaux minibus et la rénovation de la salle des gardes du Palais Rihour.

Relations avec les tour-opérateurs et les autocaristes, les transporteurs, billetterie, numéro d'appel unique, centrale de réservation hôtelière, développement d'une boutique, mise en place d'une navette de bus avec le musée d'art moderne, développement de produits innovants, sideway, etc... constituent quelques exemples du travail de l'Office du Tourisme réactivé pour Lille 3000.

Pour réaliser tous ces projets, Lille a instauré en 1998 la taxe de séjour. Pour mémoire, taxe minimale acquittée par personne et par nuit dans tous les hébergements, recouvrée par les hébergeurs et reversée à la Ville.

La Ville et surtout le développement du tourisme, bénéficient ainsi d'une recette non négligeable, permettant la mise en œuvre de divers projets sans que la dépense ne pèse pour le contribuable lillois.

Elle permet à l'Office de mettre en place des opérations de promotion, participations à des salons, éditions de plans.

Quant à la Ville, cela lui donne la possibilité d'améliorer le repérage des visiteurs en implantant des mâts de jalonnement des hôtels ou de l'Office du Tourisme et de mener manifestations et opérations de promotion.

C'est pour beaucoup autour de l'utilisation de cette taxe de séjour que se nouent les relations avec le Club hôtelier de Lille Métropole, relations très riches même si elles donnent parfois lieu à de forts débats. Mais ils répondent toujours à l'objectif de comment faire pour que Lille et sa métropole soient plus attractives et pour que chacun puisse se développer en synergie et en complémentarité avec les autres partenaires.

Une autre délibération du dossier concerne le tourisme d'affaires.

Il s'est progressivement imposé comme majeur en métropole lilloise. En effet, en parfaite cohérence avec les autres destinations d'affaires régionales, la côte notamment, Lille présente un environnement et une offre d'exception pour répondre aux exigences des organisateurs d'événements professionnels.

L'accessibilité, la renommée, un projet métropolitain franco-belge ambitieux, un environnement économique en plein essor et une offre réceptive diversifiée et de grande qualité.

Aussi, il est désormais opportun que Lille Métropole se dote à l'instar d'autres grandes villes comme Bordeaux, Lyon ou Grenoble, d'un bureau des congrès, outil dont la mission essentielle est que soient mutualisés les moyens et que les professionnels soient mis en synergie pour présenter une offre coordonnée des multiples prestations qui font la réussite d'un congrès, d'un séminaire ou d'un salon.

La Ville de Lille sera l'un des membres constitutifs de droit de l'association à créer, au même titre que Lille Métropole Communauté Urbaine et que la Chambre de Commerce, ainsi que Lille Grand Palais et l'Office de Tourisme de Lille pour leur expérience et leur connaissance de la filière.

Le chemin accompli pour que Lille devienne une destination touristique, vous l'avez compris, est considérable, même si le chantier reste vaste. Devenir plus durable, plus éthique, plus solidaire, c'est la voie du tourisme sur laquelle il faut poursuivre.

En attendant, je me propose de vous annoncer une bonne nouvelle, celle de l'ouverture au public en juillet prochain du Beffroi et ce, grâce au travail mené en lien avec Dominique PLANCKE et ses services.

Les guides de l'Office de Tourisme feront redécouvrir ce site emblématique exceptionnel sous l'égide du service municipal d'art et d'histoire.

Rendez-vous donc au mois de juillet pour ce bel événement.

Madame le Maire - Merci infiniment.

Martine FILLEUL vous a montré avec force non seulement le développement du tourisme mais aussi des outils permettant d'accueillir les touristes.

Je la remercie à la fois pour ses délibérations et pour le travail considérable qu'elle réalise.

Effectivement, ce bureau des congrès permettra à la Communauté Urbaine une meilleure articulation entre toutes nos villes et j'espère pas mal d'actions communes.

Je mets aux voix ces délibérations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal
Merci beaucoup.

Adoptés.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

06/390 – Résidence d'artistes à Naplouse et Nazareth (2 janvier - 8 mai 2006) et préparation d'un concert le 21 juin 2006 à l'Opéra de Lille, avec l'ensemble Ictus.

06/391 – Accueil à Lille de la tournée "D'une Seule voix" le 17 mai 2006 (ensemble de musiciens juifs, musulmans et chrétiens, d'Israël et de Palestine).

06/392 – Subvention au collège Franklin de Lille pour un échange scolaire à Cologne.

06/393 – Echange culturel pour l'enregistrement d'un conte musical franco-polonais.

06/394 – Subvention à l'association No Man's Languages pour l'organisation du festival des langues "In VO Veritas" les 31 mars, 1er et 2 avril 2006.

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD, sur la délibération 337 du dossier de Madame CULLEN.

Chemise n° 20

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

06/329 – Musée de l'Hospice Comtesse - Autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

06/330 – Adhésion et renouvellement d'adhésion de la Ville de Lille aux associations "Les Rencontres" et « I.E.T.M. » - Règlement des cotisations.

06/331 – Atelier Wicar à Rome - Pensionnaires 2006 : période juillet-décembre.

Adoptés.

06/332 – Atelier Wicar à Rome - Actualisation des conditions de résidence.

Ce rapport est retiré.

06/333 – AERONEF II - 2ème tranche de travaux - Modification de raison sociale.

06/334 – Bals - Salle des Fêtes de Fives - Modification de la délibération.

06/335 – Subventions aux organismes culturels.

06/336 – Convention d'objectifs 2006-2008 de l'association "Le Prato-Théâtre International de Quartier".

Adoptés.

06/337 – Subvention à l'Association Lille 2006-2008 - Projet artistique et culturel "Bombaysers de Lille"

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, je voulais intervenir sur ce dossier parce que, depuis le 20 mars où vous nous avez présenté le budget prévisionnel de cette opération, un certain nombre d'événements se sont produits.

Le Conseil Régional a clairement signifié qu'il ne financerait pas ce genre de projet en dehors des années où il y a des villes capitales régionales de la culture, de même que la Communauté Urbaine a rejeté, pour les motifs que vous savez, la subvention de 350 000 €.

Le budget prévisionnel qui nous a été proposé le 20 mars n'est plus le même que celui qui nous est proposé aujourd'hui.

Je souhaiterais savoir ce qu'il y a derrière les autres subventions publiques. Il faut clarifier les différentes sources de financement.

Par ailleurs, je dois vous dire que j'ai été très choqué par les propos de Monsieur FUSILLIER qui a stigmatisé un certain nombre d'élus à la suite de ce vote. C'est leur liberté d'élus d'agir de la sorte. Quand il parle de lynchage, je trouve cela un peu fort.

Et surtout quand il compare ces phénomènes culturels de dimension internationale comme ceux qu'il entend promouvoir et les kermesses de la bière auxquelles sont censés adhérer les élus qui ne le soutiennent pas, je trouve qu'il a forcé un peu le trait et injurié ces élus.

C'est ce que je souhaitais dire, Madame le Maire.

A cela, j'ajouterai un certain nombre d'interrogations et de questionnements à la suite des déclarations du directeur du Sébastopol qui relance un certain nombre d'interrogations sur la répartition des crédits dévolus à la culture.

Je redis ce que j'ai dit à Madame CULLEN et ce que j'ai dit à l'occasion d'un autre débat sur la politique culturelle, nous souhaiterions un grand débat culturel car, pour une ville qui accorde près de 12% de son budget et près de 13 M€ à la culture, nous devrions avoir davantage de lisibilité à la fois dans les actions, dans le budget, dans les descriptifs et également dans les critères de subventionnement puisque c'est le problème qui est soulevé par M. FERRY lui-même.

Voilà, Madame le Maire, les deux questions que je souhaitais vous poser sur les dossiers culturels.

Madame le Maire- Je vais vous répondre sur ces questions.

Tout d'abord, je rappelle que Catherine CULLEN a présenté l'ensemble de la politique culturelle et que nous avons eu un débat en la matière il y a environ six mois. Je suis tout à fait prête à le refaire.

En ce qui concerne Lille 3000, le premier budget présenté laissait ouverte la possibilité pour la Région de financer, mais si la Région avait financé, nous aurions dû aussi intervenir ailleurs que dans les villes du département du Nord, je pense par exemple au Pas-de-Calais.

De la même manière, la Communauté Urbaine n'a pas souhaité financer et bien évidemment, je respecte le vote des élus, Monsieur FUSILLIER n'a réagi que par rapport à des propos mensongers qui avaient été portés sur sa propre intervention. Je veux rappeler qu'il avait vu à plusieurs reprises durant l'année précédente les différents élus qui se sont exprimés, qui avaient donné leur accord et qui d'ailleurs avaient donné leur accord en Commission culture, alors qu'ils ont dit en séance qu'ils avaient découvert le projet et qu'ils ne pouvaient pas voter pour un projet qu'ils venaient de découvrir.

Monsieur FUSILLIER s'est donc senti mis en cause par des propos qui ne correspondaient pas à la réalité et il a souhaité y répondre. On ne peut pas empêcher quelqu'un qui est mis en cause d'y répondre. Je pense qu'il l'a fait correctement en tout cas vis-à-vis des élus dont chacun ne peut que respecter la position.

Le Conseil Général du Nord a décidé d'apporter 200 000 € complémentaires pour compenser le refus de la Communauté Urbaine de financer Lille 3000.

Donc, le Département du Nord, et j'en remercie son Président, Bernard DEROSIER, et son Vice-Président, Renaud TARDY, qui est très impliqué, vous le savez, dans Lille 3000, a déjà apporté une grande partie de la solution.

L'autre partie, les 150 000 € manquants, nous savons d'ores et déjà que le mécénat complémentaire permet de la compenser et n'entraîne pas des économies complémentaires à réaliser.

Dans « autres subventions publiques », il y a derrière ces 250 000 €, deux subventions de 152 000 € chacune, l'une de la Communauté Urbaine de Lille qui passera au prochain Conseil comme l'autre du Conseil Régional, mais tant que ce n'est pas voté, nous ne les affichons pas en tant que telles sur l'exposition Futurotextiles.

Lille 3000, ce n'est pas seulement la culture, c'est aussi l'économie, ce sont aussi les débats sur le développement urbain, sur l'écologie, le colloque dont je parlais tout à l'heure s'inscrit dans Lille 3000.

Il y a une exposition extrêmement importante pour notre métropole qui va présenter à la population, mais qui sera aussi d'un haut niveau scientifique, ces nouveaux textiles techniques et innovants dont nous avons été reconnus pour en être un pôle de compétitivité.

Il y a eu une exposition à New-York au MOMA, il y a un an. Nous avons repris l'aspect scientifique de cette exposition mais nous allons mettre en exergue 47 entreprises, pour l'instant, peut-être un peu plus, de notre métropole qui vont montrer leurs produits de manière extrêmement ludique et pédagogique et montrer à la population de notre métropole que nous sommes en train de préparer les emplois de demain et que, dans ce domaine du textile, des textiles techniques et innovants utilisés pour l'habillement, pour le bâtiment, pour l'aérospatial, pour la santé, il y a par exemple de nouveaux tissus pour réaliser des organes, nous préparons les emplois de demain.

Cette exposition Futurotextiles, avec deux délibérations qui, je l'espère, seront votées aux prochains Conseils du Conseil Régional et de la Communauté Urbaine, est également accompagnée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, par le club UP-TEXT qui réunit toutes les entreprises qui font partie de ce pôle de compétitivité.

Voilà la réponse très précise à « autres subventions publiques ». Je crois qu'on peut les afficher sans grande inquiétude puisque tout le monde soutient aujourd'hui ce projet.

Vous faites référence au Sébastopol. Nous sommes en procédure d'appel d'offres et, de ce fait, vous comprendrez bien que je ne peux pas m'exprimer sur les candidats qui ont répondu et sur les propos d'un candidat qui, pour la deuxième fois, depuis le début de la procédure, annonce qu'il va se retirer ou qu'il se retire.

Je voudrais simplement vous dire ce que j'ai déjà dit au public du Sébastopol et Catherine CULLEN, à plusieurs reprises, a été amenée à en faire de même. Nous souhaitons que ce théâtre soit encore plus ouvert qu'il ne l'est aujourd'hui, c'est-à-dire avec une direction qui soit là, qui soit ouverte, et pas seulement quand il y a des spectacles le soir ; que le nombre de spectacles proposés aux Lillois et aux habitants de la métropole et de notre région soit plus important, notamment en matière de théâtre, du théâtre de boulevard jusqu'aux comédies musicales qui n'ont jamais été présentées de manière très importante au sein du Sébastopol.

En tout cas, nous avons une attache tout à fait particulière qui est la place des opérettes dans ce théâtre. Nous savons que nous avons là un public passionné. Nous nous sommes engagés, et nous le respecterons, à ce qu'il y ait six opérettes par an, à raison de deux séances par opérette. C'est dans l'appel d'offres, c'est dans le cahier des charges.

En ce qui concerne l'aspect financier, vous comprendrez bien que je n'en parle pas ici mais vous verrez le dossier une fois que le choix aura été fait et vous verrez que la Ville contribue largement –contrairement à ce que dit un candidat- au fonctionnement du Sébastopol car, pour nous, tous les publics et tous les goûts doivent être accompagnés, c'est le cas de l'opérette comme du théâtre de boulevard ou de la variété qui est très présente dans ce théâtre.

Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui.

On a le droit de se retirer, on n'a pas le droit de dire des choses qui ne sont pas réelles. Mais je crois que c'est le public qui l'appréciera et que les choix que nous réaliserons seront d'abord des choix de qualité et que la Ville continuera à accompagner le Sébastopol.

Voilà pour les réponses à vos questions, Monsieur BERNARD.

Je mets au vote la délibération sur Lille 3000.

Qui vote pour : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National
Qui s'abstient : le Front national

Merci.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

06/338 – Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un buste de Carolus DURAN

06/339 – Palais des Beaux-Arts - Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts - Avenant

- 06/340** – Palais des Beaux-Arts - Transfert de propriété de 26 dessins appartenant à l'Etat au Palais des Beaux-Arts - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Société Carrefour.
- 06/341** – Palais des Beaux-Arts - Adhésion à l'A.R.R.E.P. - Association Nord/Pas-de-Calais des Responsables de Communication et de Relations Publiques.
- 06/342** – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Philippe de Champaigne : l'homme intérieur" – Autorisation de lancer les procédures de marché public sur appel d'offres.
- 06/343** – Subventions aux associations culturelles.
- 06/345** – Musée d'Histoire Naturelle - Exposition entomologique "Insectes".
- 06/346** – Centre d'arts plastiques et visuels - Programmation des expositions – Mars-décembre 2006 - Autorisation de prise en charge des dépenses et de recherches de subventions - Admission en recettes.
- 06/347** – Conservatoire National de Région - Prestation artistique de l'orchestre national de jazz et organisation de la classe de maître.
- 06/348** – Subventions aux festivals.
- 06/350** – Maison Folie de Wazemmes - Programmation pour la période du 23 mai au 3 juillet 2006.
- 06/351** – Opération festi graff - Subventions de la Ville à diverses associations.
- 06/352** – Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations.
- 06/430** – Subvention à l'Association Talents Lille-Sud.

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN puis Monsieur MUTEZ.

Monsieur PECHARMAN sur la délibération de Madame ESCANDE relative aux commémorations de 1936.

Chemise n° 6

ETAT CIVIL - CIMETIERES
COMMEMORATION

Rapporteur : Madame ESCANDE
Conseillère Municipale déléguée

06/277 – Commémorations 1936.

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire est que tant l'intitulé de la délibération que son contenu sont minimalistes.

On nous propose en effet de commémorer le 70^{ème} anniversaire de 1936 sans plus d'explications.

On peut alors se demander légitimement ce qui a retenu votre attention en 1936.

Est-ce la mort de Jean MERMOZ ?

Est-ce la publication du Journal d'un curé de campagne de BERNANOS ?

Ou est-ce encore la naissance de Silvio BERLUSCONI ?

Trêve de plaisanterie.

Populaire ? Pourquoi ne pas avoir marqué noir sur blanc dans la délibération la référence au Front

Peut-être avez-vous du mal, Madame le Maire, mes chers collègues de la Majorité, à assumer pleinement cet héritage ?

Vous mettez l'accent dans ce petit dépliant sur les avancées sociales de 1936 mais vous avez été frappés d'amnésie collective s'agissant du médiocre bilan économique de ce gouvernement, sur sa politique coloniale ou encore sur son pacifisme angélique qui a conduit au désastre de 1940.

Madame le Maire.- Et les Ligues de 1934 étaient passées avant 1936 !

Monsieur PECHARMAN.- Qu'est-ce qu'une commémoration ?

Une commémoration, étymologiquement, est le souvenir partagé.

Que le Parti socialiste se souvienne, pourquoi pas ?

Que le PCF se souvienne, même s'il n'a pas participé au gouvernement, mon Dieu, à sa guise.

Mais, Madame le Maire, que ce soient l'ensemble des Lillois qui paient les 43 000 € nécessaires à la mémoire de la Gauche, non.

Le Front National votera contre cette délibération.

Madame le Maire.- Je répondrai juste une chose.

Quand il y a la commémoration de l'appel du 18 juin de Londres, je m'y rends parce que notre histoire collective est aussi cette histoire-là. Et je la respecte, ce que vous, vous ne respectez jamais.

Vous étiez contre déjà car vous étiez pour PETAIN comme vous avez été pour les Ligues en 1934...

Monsieur BERNARD.- C'est grotesque !

Madame le Maire.- ...et c'est à cause des régimes que vos amis ont mis en place que nous avons vécu ce que nous avons vécu avec HITLER en Allemagne.

(applaudissements)

Monsieur BERNARD.- C'est grotesque, Madame. Répondez sur le fond ! Le 18 juin, je suis place Rihour, Madame !

Madame le Maire. - Je passe la parole à Monsieur MUTEZ pour revenir à la raison.

Monsieur MUTEZ. - Merci, Madame le Maire.

En cette année anniversaire du Front Populaire, je souhaite rappeler le rôle joué par les Radicaux, rôle important qu'on a eu plutôt tendance à oublier lors des dernières manifestations en ne soulignant que l'action des Socialistes et des Communistes, certes, importante.

En premier lieu, souvenons-nous des grandes difficultés à s'entendre des Socialistes et des Communistes de l'époque et du rôle pacificateur des Radicaux qui ont ainsi permis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Léon BLUM.

L'histoire devait d'ailleurs se répéter quelques décennies plus tard grâce au concours du Radical Robert FABRE qui a permis à François MITTERRAND de constituer l'Union de la Gauche.

En second lieu, je veux rappeler qu'en 1936, si l'Assemblée Nationale comptait effectivement 149 députés socialistes et 61 députés communistes, les Radicaux quant à eux y étaient représentés par 109 parlementaires. Parmi eux, le Radical Pierre MENDES FRANCE et en juin 1936 je rappelle qu'Edouard HERRIOT était le Président de la Chambre.

En troisième point, je veux souligner le rôle éminent joué au sein du gouvernement de Léon BLUM par les ministres radicaux.

Tout d'abord, Jean ZAY, Ministre de l'Education Nationale, qui a marqué son ministère par de profondes réformes : scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, multiplication des bourses scolaires, construction de nombreux établissements scolaires, etc.

Jean ZAY qui fut assassiné en 1944 par la milice vichyste fut l'ami d'un autre Radical, le Préfet Jean MOULIN, fondateur du Comité national de la résistance.

Ensuite, le Ministre de l'air, Pierre COT, qui, lors du déclenchement de la guerre d'Espagne, appuya l'idée d'une intervention armée pour soutenir la République espagnole. Celui qui avait pour devise « pas d'ennemis à Gauche » fut élu Vice-Président du Parti radical, lors du congrès de Lille en 1937.

Citons également la Radicale Cécile BRUNSCHVIG, l'une des premières femmes ministres, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale. Elle s'est illustrée dans les milieux du féminisme et a beaucoup milité pour le suffrage des femmes.

Je pourrais citer d'autres ministres. Il y en a un qui m'est particulièrement sympathique, en ma qualité d'Ajoint délégué au Commerce, Paul BASTID, qui fut Ministre du commerce, mais il y avait aussi Yvan DELBOS, Ministre des affaires étrangères, Camille CHAUTEMPS, Vice-Président du Conseil, Edouard DALADIER, Ministre de la défense nationale et de la guerre, GASNIER-DUPARC, Ministre de la marine, Marc RUCART, Ministre de la justice. Sur un gouvernement de Léon BLUM composé de 20 ministres, il y avait donc un ministre d'Etat radical et 7 ministres.

Nous avons aussi d'autres ministres, à savoir, Paul RAMADIER, Sous-Secrétaire d'Etat aux travaux publics.

Mais pour rester dans notre sphère lilloise, je veux dire que le travail qui a été réalisé par Jeannine ESCANDE est un travail historique remarquable et c'est la raison pour laquelle je voterai cette délibération.

Madame le Maire. - C'est aussi une page d'histoire que nous a racontée Jacques MUTEZ, chacun apporte sa pierre à notre mémoire collective.

Je mets aux voix cette délibération présentée par Jeannine ESCANDE qui, effectivement, propose de belles commémorations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Front National.

Qui vote contre : le Groupe Front National

Adopté à la majorité.

Chemise n° 13

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

06/303 – Subvention à l'association Ch'Ti Teranga pour son projet "le Chêne et le Baobab".

06/304 – Subvention destinée à la Fondation de Lille.

Adoptés.

06/305 – **Subvention destinée au CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) pour l'organisation de son Université d'été du 5 au 8 juillet 2006 à Lille.**

Madame le Maire - Mes chers collègues, quelques instants encore pour que nous votions la délibération 305, une demande de vote séparé a été faite.

Je mets aux voix la délibération 305 présentée par Madame VERBRUGGHE ?

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Front National

Qui vote contre : Néant

Qui s'abstient : le Groupe Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

06/306 – Subvention destinée à Artisans du Monde pour l'organisation de la quinzaine du commerce équitable à Lille, du 29 avril au 14 mai 2006.

06/307 – Subvention destinée au Togocollectif pour l'organisation d'une journée de réflexion sur la Coopération Décentralisée au Togo le 25 juin 2006 à l'Univers.

06/308 – Les Amis de la Fondation de Lille - Renouveau de l'adhésion de la Ville.

Adoptés.

DROITS DE L'HOMME

06/309 – Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à deux associations.

Adopté.

Chemise n° 8

DROITS DES FEMMES

Rapporteur : Madame HENAUT
Conseillère Municipale déléguée

06/279 – Associations à vocation féminine - Subventions 2006.

Madame la Maire - Une demande a été faite aussi d'un vote séparé dans la délibération 279 de Madame HENAUT, Associations à vocation féminine. Maintenant, on ne vote plus pour les associations à vocation féminine... cela réduit le champ du Front national quand même... Je rappelle que 51% des Français sont des femmes.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Front national

Qui vote contre : Néant

Qui s'abstient : le Groupe Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n° 26

ANIMATION - JEUNESSE

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

06/366 – Soutien à l'initiative de projets de jeunes - Subvention à l'Association "Uprock".

06/367 – Projets Jeunesse des Equipements de Proximité - Programme 2006 – Complément.

06/368 – Subvention à l'Union Française de la Jeunesse - Convention de partenariat entre la Ville et l'UFJ.

06/369 – Balades de l'Eté - Modalités d'organisation 2006.

06/370 – Association Club Léo Lagrange Wagner - Versement du solde de la subvention prévisionnelle.

06/371 – Jeunesse - Culture scientifique - Subvention au club robotique ISEN.

Adoptés.

FETES

06/372 – Carnaval de Wazemmes - Subvention à l'association Aventure Accordéon.

Adopté.

INTEGRATION

06/373 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2006 - Subventions de la Ville - Première répartition.

Madame le Maire - Ensuite, vote séparé sur la délibération 373 sur le plan local d'intégration. Il est vrai qu'on est aussi contre les étrangers. Allons-y.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Front National

Qui vote contre : le Groupe Front National

Il vous reste qui alors ? Les hommes nés en France, non homosexuels, et encore, qui ne soient pas jeunes, ni trop vieux pour ne pas coûter trop cher à la Sécu... Il ne vous reste plus grand monde. Remarquez, c'est plutôt encourageant pour nous.

Adopté à la majorité.

Chemise n° 37

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

06/410 – Politique de la Ville - Tennis Club Lillois (TCL) - Subvention.

06/411 – Politique de la Ville – Association La Esperanza – Subvention.

06/412 – Politique de la Ville – Programmation Nos Quartiers d'Eté 2006 – Subventions.

06/413 – Politique de la Ville – Lille Métropole Habitat – OPAC de Lille – Ingénierie liée au logement des locataires des résidences Marne & Somme, Verdun – Subvention.

06/414 – Politique de la Ville – Association PERSPECTIVES – Annulation d'une décision de financement.

06/415 – Politique de la Ville – Délibération n° 06/215 du 20 mars 2006 – Modification de la désignation d'un opérateur.

06/416 – Politique de la Ville – D.A.L.L. (Développement Artistique Local Lillois) – Subvention.

Madame le Maire - Je mets aussi au vote séparé l'ensemble des dossiers de Walid HANNA puisqu'il s'agit de s'intéresser aux quartiers de la politique de la ville. Les adultes de ces quartiers sont aussi retirés... On vote.

Monsieur BERNARD.- Je vais vous dire...

Madame le Maire.- Non, vous n'avez pas demandé d'inscription.

Monsieur BERNARD.- J'ai demandé un vote séparé là-dessus. Je vais vous étonner pour vous dire que nous nous sommes trompés et que nous votons les dossiers de M. Walid HANNA.

Madame le Maire.- Ah, vous vous êtes trompés...

Monsieur BERNARD.- Sauf s'il souhaite qu'on vote contre...

Madame le Maire.- Non, cela nous est égal.

Qui vote pour les dossiers de Monsieur HANNA : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

Madame le Maire - Je mets aux voix les dossiers 2, 3, 4, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36 et 38.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Puisque, in fine, nous n'avons pas voté sur la délibération sur la solidarité (chemise n° 1) qui comporte les trois postes, je suppose que, pour la rigueur, nous devons la voter.

Qui vote pour : Les Groupes de la Majorité Municipale.

Qui vote contre : Les Groupes Union Pour Lille à l'exception de Monsieur RICHIR et le Groupe Front National.

Qui s'abstient : Monsieur RICHIR.

Adopté à la majorité.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

06/256 – Commune Associée d'Hellemmes – Aménagement de la Salle Léo Lagrange – Avenant au marché du lot 7 – Sols souples.

06/257 – Commune Associée d'Hellemmes – Été 2006 : offre de centre de vacances en direction des jeunes hellemmois âgés de 6 à 17 ans.

06/258 – Commune Associée d'Hellemmes – Versement de subvention – Association Edouard et Célestin vont en bateau.

06/259 – Commune Associée d'Hellemmes – Versement des prestations aux associations dans le cadre du CEL 2006.

06/437 – Commune Associée d'Hellemmes – Association La Mémoire d'Hellemmes – Versement d'une subvention.

06/349 – Commune Associée d'Hellemmes – Divers travaux d'aménagement – Autorisation de lancement d'un marché.

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

**Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Monsieur DURAND
Maire délégué**

06/418 – Commune Associée de Lomme – Cession de parcelle à Monsieur et Madame VERNEUILH-SUEUR.

06/419 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

06/420 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° A51421 « Travaux de ravalement de l'église Notre Dame de Lourdes ».

06/421 – Commune Associée de Lomme – Construction d'une nouvelle salle de musculation – quartier de la Délivrance – Marché de travaux.

06/422 – Commune Associée de Lomme – Palais des Sports - Marché de travaux de rénovation.

06/423 – Commune Associée de Lomme – Stade Van Den Eeden - Marché de travaux de rénovation du terrain d'entraînement.

06/424 – Commune Associée de Lomme – Classes d'environnement - Marché de fournitures et services

06/425 – Commune Associée de Lomme – Petite enfance - Adaptation des règlements intérieurs des haltes-garderies et de la crèche familiale.

06/426 – Commune Associée de Lomme – Aménagement paysager, avenue Arthur Notebart – Habitat social Mitterrie, rue Montesquieu - Marchés de travaux.

06/427 – Commune Associée de Lomme – Contrat de Ville - Programme 2006.

06/428 – Commune Associée de Lomme – Avis sur la demande présentée par la Société CFF RECYCLING STRAP en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de récupération, valorisation et stockage de métaux ferreux et non ferreux.

06/434 – Commune Associée de Lomme – Aide aux clubs conventionnés - Conventions d'objectifs.

06/435 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Jean Zay.

06/436 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Athlétisme.

Adoptés.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

06/260 – Exercice 2006 – Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision modificative n° 1.

06/261 – Non fiscalisation de la cotisation auprès du Syndicat Mixte Gens du Voyage.

06/262 – Organisation de congrès ou colloques à Lille - Attribution de subventions exceptionnelles.

Adoptés.

06/263 – Caisse des Dépôts et Consignations – Signature du protocole d'accord et de partenariat avec la Ville de Lille.

Ce rapport est retiré.

DECENTRALISATION

06/264 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

06/265 – Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

ASSURANCES

06/266 – Avenant au marché d'assurance portant sur la "dommages ouvrage" de l'Opéra suite à la mise en conformité du fumoir - Tranche complémentaire.

Adopté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

06/267 – Subvention à l'association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Région Lille (UFC Que Choisir Lille).

Adopté.

EMPLOI

06/268 – Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi - Cession de créances.

06/269 – Subvention au Comité de Bassin d'Emploi de Lille – Espace Jeunes Diplômés – Convention d'objectifs 2006.

06/270 – Subvention à l'Association REUSSIR – La Mission Locale de Lille au titre de l'année 2006 – Convention annuelle 2006 en référence à la convention d'objectifs pluriannuelle 2005 à 2007.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur CHARLES ne prenant pas part au vote.

LILLE GRAND PALAIS

06/271 – Lille Grand Palais - Contrat d'affermage relatif à l'exploitation de l'équipement - Avenant n° 2 - Aménagement des modalités de paiement de la redevance.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame DA SILVA ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 7

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée

06/278 – Projets Associatifs - Subventions à six associations - Aide au démarrage.

Adopté.

Chemise n° 9

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

06/280 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

06/281 – Convention d'utilisation des clubs-houses municipaux.

06/282 – Halle de Glisse de Lille Sud - Société The Edge - Aménagement des équipements intérieurs Avenant.

06/283 – Salle de sports Marcel Bertrand dans le quartier du Centre - Travaux de réhabilitation - Subvention du Conseil Général.

06/284 – Terrain de sports Julien Da Rui dans le quartier Saint Maurice Pellevoisin - Convention avec le syndicat des copropriétaires de la Résidence Terrasses Saint Maur.

06/344 – Opération Lille, Ville de la Solidarité - Mise en place d'espaces sportifs de proximité sur plusieurs quartiers - Tarification.

Adoptés.

Chemise n° 11

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

06/293 – Ravalement de façades - Subventions.

06/294 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue du Faubourg des Postes.

06/438 – LILLE - LA MADELEINE - ZAC du C.I.A.G. - Modification du plan d'urbanisme - Augmentation du programme des constructions.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

06/295 – Servitude de tour d'échelle - Opération "Jardin des Remparts".

Adopté.

Chemise n° 12

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

06/296 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'association Terralliance.

06/297 – Subvention à l'Association Bidules dans le cadre de la campagne "Acheter malin, jeter moins".

06/298 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21.

06/299 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association 4D.

06/300 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à Adopta.

06/301 – Agenda 21 Lillois : Analyse des Flux de Matière et d'Energie (AFME) – Convention de partenariat pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.

06/302 – Agenda 21 Lillois – Projet Mini-déchets – Demande de prolongation pour le premier semestre 2007.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

- Maintenance globale des installations d'éclairage public - Information – Bilan 1ère année du contrat.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Chemise n° 14

ECONOMIE D'ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN
Conseiller Municipal délégué

- 06/310 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Energie Cités.

Adopté.

Chemise n° 15

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

- 06/311 – Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Attribution de subventions – 2ème répartition.

- 06/312 – Associations liées à l'enfance - Avenants.

- 06/313 – Don de mobiliers réformés à l'association Emmaüs.

- 06/314 – Adhésion à l'association Univers Cité - Activités péri et extra scolaires – Année 2006.

- 06/315 – Eté 2006 Centres de Vacances - Tarification.

- 06/316 – Projet Educatif Global - Etat d'avancement - Négociation Contrat Temps Libre.

Adoptés.

- 06/317 – Mesures de carte scolaire dans les écoles privées lilloises du 1er degré – Année scolaire 2006-2007 - Demandes d'avenants – Avis de la Ville.

Ce rapport est retiré.

Chemise n° 16

SANTE

**Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué**

06/318 – Convention cadre 2006 - "Un espace de bien-être pour les habitants du Faubourg de Béthune".

06/319 – Convention cadre 2006 "Centre de Soins Laennec".

06/321 – Organisme à caractère social - Santé - ADNSEA - Médecins Solidarité Lille - Convention Cadre 2006.

Adoptés.

Chemise n° 17

**PROTECTION DE L'ENFANCE
MALTRAITEE**

**Rapporteur : Madame REDLICH
Conseillère Municipale déléguée**

06/322 – Associations diverses - Soutien aux actions de protection de l'enfance maltraitée - Subventions 2006.

Adopté.

Chemise n° 18

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

**Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Madame DANGREAU-VARLEZ
Conseillère Municipale déléguée**

06/323 – Centres Sociaux - Maisons de Quartier - Secteur Famille.

06/324 – Associations diverses - Soutien aux actions autour de la Famille – Subventions 2006.

Adoptés.

Chemise n° 19

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

**Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire**

06/325 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

06/326 – Délégation donnée au Maire en matière de marchés à procédure adaptée – Comptendu des marchés conclus au cours de l'année 2005.

06/327 – Travaux d'entretien sur les propriétés communales de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes- Lot n° 34 : Electricité, courants forts, courants faibles - Avenant n° 1 : changement de raison sociale.

Adoptés.

06/328 – Transport de personnes dans le cadre d'activités sportives, scolaires, périscolaires ou culturelles - Appel d'offres ouvert - Année 2007.

Ce rapport est retiré.

06/387 – Marché de fournitures de produits d'entretien destinés au fonctionnement des services de la Ville - Avenant N° 1 au marché n° 21993.

Adopté.

Chemise n° 21

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

06/353 – Patrimoine - Attribution de subventions.

06/354 – Classement au titre des Monuments Historiques d'un tableau appartenant à la Ville de Lille - Demande d'accord.

06/355 – Demande de subvention Ville d'art et d'histoire auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais.

06/356 – Convention de partenariat entre l'association "Beffrois et Patrimoine" et la Ville de Lille - Règlement des cotisations à cette association et à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés Nord Pas de Calais.

06/357 – Subvention Ville d'art et d'histoire à l'Office du Tourisme de Lille.

06/358 – Restauration des remparts de la deuxième enceinte de la Citadelle - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Adoptés.

Chemise n° 22

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

06/359 – Livre et Lecture Publique - Attribution de subventions.

06/360 – Bibliothèque Municipale - Chantier de câblage - Avenant au marché – Société AVS

Adoptés.

Chemise n° 23

**THEATRE DU NORD - ECOLE
PROFESSIONNELLE SUPERIEURE
D'ART DRAMATIQUE**

**Rapporteur : Madame GLEIZER
Conseillère Municipale déléguée**

06/361 – Subventions à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique et au Théâtre du Nord.

Adopté.

Chemise n° 29

RECHERCHE

**Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire**

06/382 – Enseignement supérieur - 10th International Symposium on Biochromatography - Attribution d'une subvention à l'Université des Sciences et Technologies de Lille.

06/383 – Enseignement supérieur - Participation de MSG-Lille à la 38ème course croisière de Edhec - Attribution d'une subvention à MSG-Lille.

Adoptés.

Chemise n° 30

ECONOMIE SOLIDAIRE

**Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire**

06/384 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Objectif 1 : animer le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire - Subvention à l'Association Maison Régionale X 2000.

06/385 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Objectif 3 : Promouvoir l'innovation sociale Axe 3.2 favoriser l'accompagnement des projets solidaires – Subvention au CORIF (Collectif Régional pour l'Information et le droit des Femmes).

06/432 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire – Objectif 3 : Promouvoir l'innovation sociale et notamment d'encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat Subvention à l'Office du Tourisme de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 32

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

- 06/395 – Association "Les Géants de Papier Solidaires" L.G.P.S. - Subvention exceptionnelle.
- 06/396 – Forum pour l'Emploi - Subvention au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille.
- 06/397 – Opération "Bâti Lille".
- 06/398 – Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.
- 06/399 – Comité de l'Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais – Subvention.
- 06/400 – Union Régionale CFDT - Convention de financement.
- 06/433 – Subvention à une organisation syndicale pour l'information de salariés touchés par l'amiante.

Adoptés.

Chemise n° 33

COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué

- 06/401 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce à Lille 2003-2006 – Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales – Reconduction du Partenariat pour le financement des missions de coordination – Axe : Achat Plaisir en centre ville – Reconduction du financement de trois postes de stewards urbains.
- 06/402 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 – Subvention à diverses associations et unions commerciales.
- 06/403 – Union Commerciale Hôpital Militaire - Avenant n° 1 à la convention 2006.

Adoptés.

Chemise n° 34

MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

- 06/404 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe animation et redynamisation des marchés de plein air - Subvention à diverses structures.

Adopté.

Chemise n° 35

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

06/405 – Subventions destinées aux associations en matière de Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n° 36

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire

06/406 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées.

06/407 – Rendez-vous du Sébastopol - Convention de partenariat avec TF Organisation

Adoptés.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

06/408 – Versement d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord.

06/409 – Subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement.

Adoptés.

Chemise n° 38

MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur BODIOT
Adjoint au Maire

06/417 – Centres Sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 – Attribution d'un second acompte sur la subvention d'animation globale et intégration de subventions attribuées par ailleurs.

Adopté.

Madame le Maire - Merci infiniment.

Bonne soirée, mes chers collègues.

(Séance levée à 21 heures 30)

